



Le Plan de Financement de la Biodiversité de Madagascar

Gérard Eugène RAMBELOARISOA

Novembre, 2022

BFP Madagascar

Novembre 2022

Informations légales

Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet BIOFIN Madagascar "Initiative pour la Finance de la Biodiversité à Madagascar", financée par le gouvernement de l'Allemagne et de l'Union Européenne.

L'Initiative pour la Finance de la biodiversité - BIOFIN Madagascar", le programme de développement des Nations unies (PNUD), le Ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD) le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ou les auteurs ne peuvent être tenus responsables de toute réclamation, perte ou dommage direct ou indirectement de l'utilisation ou de la confiance dans les informations contenues dans cette étude, ou résultant directement ou indirectement d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions d'informations dans cette étude.

Les constatations, les interprétations, les recommandations, les estimations et les conclusions exprimées dans cette étude ont été compilées et soigneusement révisées par l'auteur et sont sous sa responsabilité.

Ils ne reflètent pas nécessairement les opinions du Programme des Nations Unies pour le développement, du ministère de l'Environnement et du Développement Durable, du ministère de l'Économie et des finances, du Gouvernement allemand, et autres organismes gouvernementaux participant et consultés dans la préparation de cette étude.

Le ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Le ministère de l'économie et des Finances et les autres organes gouvernementaux déclinent toute responsabilité quant à la mise en œuvre de l'accord, les constatations, interprétations, recommandations, estimations ou conclusions contenues dans le présent document.

Photo credits:

Cover: Gagnon Bernard. 2007

Suggestion pour citer le rapport :

UNDP 2022. Le Plan de Financement de la Biodiversité de Madagascar. The Biodiversity Finance Initiative. United Nations Development Programme: New York.

Disponible sur www.biodiversityfinance.org and www.undp.org.

Copyright ©(2022). All rights reserved OR Creative Commons license.

Rights: Reproduction of this publication for educational or other non-commercial purposes is authorized without prior written permission from the copyright holder provided the source is fully acknowledged. Reproduction of this publication for resale or other commercial purposes is prohibited without prior written permission of the copyright holder. The designation of geographical entities in this book, and the presentation of the material, do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNDP concerning the legal status of any country, territory, or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

Remerciements

Nous remercions tout particulièrement les partenaires financiers de l'Initiative BIOFIN, le gouvernement Allemand, l'Union Européenne, la Flandre, la Belgique, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse, ainsi que l'équipe mondiale de BIOFIN pour l'encadrement et le soutien technique général notamment Hervé Barois, conseiller technique Régional, et Pierre Lanfranco, Programme Officer, qui nous ont appuyé tout au long de l'élaboration de ce Plan de Financement pour la Biodiversité (PFB).

Sincère gratitude au Comité de pilotage du projet, co-présidé par le Secrétaire général du MEDD et le Secrétaire général du MEF, qui a joué un rôle crucial en assurant la supervision politique et en veillant à ce que les objectifs, de cette première phase du programme BIOFIN Madagascar, soient atteints. Le groupe de travail technique du programme a également joué un rôle déterminant en fournissant des conseils et un soutien technique, des données et des informations pertinentes pour la réalisation du Plan de Financement pour la Biodiversité.

La direction et le personnel du ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), qui ont facilité le programme en permettant l'accès aux données et aux informations au sein du gouvernement et des autres parties prenantes. Le ministère des Finances et de l'Economie, en particulier le Département du Budget et du Trésor. Le coordinateur du projet BIOFIN du PNUD a également apporté son aide en fournissant une supervision technique et administrative.

Les contributions des institutions suivantes ne peuvent passer inaperçues, Madagascar National Parks (MNP)^o, EDBM, la direction du MEF, DMFD qui est le point focal du projet, DRGPF, DPRNAE. La direction au MEF, DGT, DGB, le Ministère du Tourisme et du Transport, le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère de la Pêche et de l'Economie bleue, la FAPBM, Le Parcours Economie de l'Université d'Antananarivo pour leur contribution technique au cours du développement des solutions de financement.

Les contributions et les encouragements des participants aux ateliers du comité technique et des parties prenantes de BIOFIN et des nombreuses personnes qui ont participé à ces ateliers et celles qui se sont rendues disponibles pour des réunions et des entretiens individuels et ont fait des commentaires sur le projet de rapport, ont été également très appréciées.

Bureau National du Programme des Nations unies pour le développement

Natasha Van Rijn - Représentant Résident

Henry René DIOUF - Représentant résident Adjoint

Karim Ali Ahmed – Economiste spécialiste en environnement

Equipe - BIOFIN Madagascar

Lanto ANDRIAMBELO : Coordinateur National du Projet BIOFIN

Gérard RAMBELOARISOA : Team Leader Expert en finance de la biodiversité

Liva J. RAHARINAIVO : Expert en Economie de la Biodiversité

Linjasoa RAKOTOMALALA : Experte en Politique et Institutions

Equipe - BIOFIN Global

Onno van Den Heuvel – Global Manager

Hervé BAROIS - Conseiller technique

Pierre LANFRANCO – Programme officer

Contreparties nationales

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Zo Hanitriniala ANDRIAMBALOHERY : Point Focal

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Diadema Miharivola FELANTSOA : Point Focal

Abbreviation

AC	Agriculture de conservation
ACI	Agriculture climato intelligent
AFOLU	Agriculture, Forestry, and Other Land Use Change
AFD	Agence Française de développement
ADB	Analyse des Dépenses en Biodiversité
AMP	Aire Marine Protégée
APA	Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation
API	Analyse des Politiques et des Institutions
BBOP	Business and Biodiversity Offsets Programme
BIOFIN	The Biodiversity Finance Initiative
BTA	Bon de Trésor par Adjudication
BM	Banque Mondiale
EBF	Estimation des Besoins de Financement
FAPBM	Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar
CASEF	Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière
CAZ	Corridor Ankeniheny Zahamena
CCCA	Conditions convenues d'un commun accord
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEPF	Critical ecosystem partnership facility
CIRAD	Centre International de recherche Agricole pour le développement
CNRO	Centre national pour la recherche océanographique
CPCC	Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause
CSA	Climate Smart Agriculture
CSP	Centre de Surveillance des Pêches
DAT	Dépôt à terme
EDBM	Economic Development Board of Madagascar
ERP-AA	Emission reduction program atiala atsinanana

FDA	Fond de développement agricole
FDL	Fond de développement local
FiTI	Fisheries Transparency Initiative
FRDA	Fond regional de développement agricole
FOFIFA	Foibe fikarohana mombany fambolena Centre de recherche Agricole
GAR	Gestion Accès sur les Résultats
GB	Grande Bretagne
GCF	Green Climate Fund
GDF.	Gestion Durable des Forêts
GEF	Global Environment Facility
GEM	Groupement des Entreprises de Madagascar
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GoM	Government of Madagascar
GSDM	Groupement semis direct Madagascar
IDD.	Initiative pour le développement durable
IFM	Improved Forest Management
IUCN	International Union for the Conservation of Nature
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau banque allemande de développement
MATSF	Ministère de l'aménagement du territoire et du service foncier
MBG	Missouri Botanical Garden
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MNP	Madagascar National Parks
NAMA	Nationally Appropriate Mitigation Action
MSP	Marine Spatial planning
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
PACP	Projet d'Appui aux Communautés de pêcheurs
PK	Protocole de Kyoto
PMR	Pays membre regional
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF-E	Partenaire technique et financier en Environnement
PPTE	Pays pauvre très endettés
PMA	Pays les moins avancés

REC	Réductions d'émissions certifiées
RGs	Ressources génétiques
RPF	Restauration des Paysages Forestiers
SAHANALA	Entreprise de service, respectueux de l'environnement et de l'équité
SAPM	Système d'Aires Protégées de Madagascar
SF	Solution de Financement
SG	Secrétaire Général
SLM	Sustainable Land Management
UNDP	United Nations Development Programme
UNFCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
UTCATF	Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et de la Forêts
VAN	Valeur Actuelle Nette
WAVES	Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services
WCS	Wildlife conservation society
WWF	World Wide Fund for Nature

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Résumé des Solutions de Financement prioritaires	9
Tableau 2 : Liste des 24 solutions retenues à l'issue de l'étape 1 de l'Analyse (liste courte)	18
Tableau 3 : Les 14 solutions de financement hiérarchisées à l'issue de l'étape 2 de la sélection	19
Tableau 4: Correspondance des solutions hiérarchisées avec les 20 objectifs de Aichi du SPANB et des 5 buts stratégiques et 20 objectifs du SPANB	22
Tableau 5 : Les solutions hiérarchisées	25
Tableau 6 : <i>Projection du tourisme en 2023</i>	61
Tableau 7 : Les Solutions financières prioritaires - Agences principales, principaux points d'action proposés et valeurs financières probables.	76

Liste des figures

Figure 1 : Madagascar évolution de la dette en fonction du PIB	26
Figure 2 : Madagascar évolution de la dette en million d'Euros	26
Figure 3 : Répartition de la dette publique extérieure de Madagascar fin 2020 (par créancier) Source : Banque Mondiale	28
Figure 4 : Carte des zones sensibles forestières	56
Figure 5 : Evolution du couvert forestier à Madagascar s.....	57

Table des matières

Liste des Tableaux	6
Liste des figures.....	6
1. INTRODUCTION.....	13
2. Contexte de la mise en œuvre de BIOFIN à Madagascar et résultats intermédiaires	13
3. Méthodologie du PFB	17
4. Vision et dossier d'investissement.....	20
5. Buts et objectifs	22
6. Les solutions de Financement prioritaires.....	25
7. Les solutions de financements.....	26
7.1 Échanges dette/nature.....	26
7.2 Mobiliser des ressources financières pour assurer une gestion durable des ressources forestières.	31
7.3 Mise en place d'une plateforme de coordination des gestionnaires des Aires Protégées (APs) afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des APs, maximiser les ressources disponibles et appuyer la mobilisation de ressources supplémentaires.....	34
7.4 Accroître les revenus du mécanisme REDD+ à Madagascar et faciliter l'accès au Mécanisme de Développement propre par le secteur privé.....	38
7.5 Renforcement du cadre légal relatif aux Etudes d'Impact Environnemental et aux Programmes d'Engagement Environnemental (PREE) et à la compensation de la biodiversité	42
7.6 Mobiliser des ressources pour une Pêche durable à travers le Marine spatial planning (MSP) ..	46
7.7 Feuille de route pour accéder aux opportunités du marché du carbone bleu	50
7.8 Accroître et améliorer l'efficacité de l'aide bi et multilatérale en faveur de la biodiversité	49
7.9 Améliorer l'exécution du budget public par la gestion axée sur les résultats (GAR)	52
7.10 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de financement durable pour promouvoir l'agriculture intelligente face au climat (AIC) dans les zones de défrichement	55
7.11 Promotion du tourisme durable pour la gestion de la Biodiversité.....	60
7.12 Promouvoir un renforcement des capacités des Ministères sur la comptabilité du capital naturel et améliorer le partage des données afin d'améliorer la planification budgétaire.....	65
7.13 Bioprospection : Opérationnalisation de l'Avantage découlant de leur utilisation (APA) par l'élaboration du cadre juridique.....	69
7.14 Améliorer le cadre portant sur la RSE en faveur de la biodiversité à Madagascar	73
8. Résumé du plan d'action.....	76
Annexes	83
Annexe 1 : API solutions PFB (24 solutions)	84
ANNEXE 2 : Les 87 solutions retenues pour la l'application de la méthodologie BIOFIN, PFB	85
ANNEXE 3 : Composition du comité de pilotage COPIL	88
Annexe 4 : BIBLIOGRAPHIE.....	90

Résumé Exécutif

Madagascar est un pays à mégabiodiversité et avec 5% de la biodiversité mondiale et un taux d'endémisme exceptionnel qui dépasse les 80% aussi bien pour la faune que pour la flore, le pays est considéré comme un des hotspots de la biodiversité mondiale. En parallèle, Madagascar fait partie des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Classé parmi les pays les plus pauvres du monde avec 87% de la population qui vit avec moins de 2\$ par jour et un taux de natalité élevé, Madagascar a plus de 90% de paysans très dépendant de la biodiversité. Cette biodiversité qui assure le service écosystémique est fortement menacée par une forte déforestation, qui se manifeste entre autres par un défrichement pour les cultures itinérantes sur brûlis, la surexploitation légale et illégale et enfin par le feu de brousse qui sévit depuis des années.

La biodiversité et les services écosystémiques contribuent d'une manière significative à l'économie de Madagascar. L'investissement dans la biodiversité est clairement aligné avec le Plan Emergence de Madagascar (PEM) dont la vision à long terme est de faire de Madagascar à l'horizon 2030, une économie potentiellement émergente. Le PEM s'articule autour de trois socles fondamentaux de développement durable : i) le capital humain développé ; ii) la croissance économique accélérée, inclusive et durable ; et iii) **Madagascar une île verte**.

Ce plan de financement de la biodiversité (le Plan) a été élaboré pour identifier, prioriser et soutenir la mise en œuvre de mécanismes financiers (les solutions de financement) qui, ensemble, ont le potentiel d'améliorer considérablement la gestion et le financement de la gestion de la biodiversité à Madagascar. Le Plan préconise une approche nationale intégrée qui s'appuie sur les impératifs économiques et commerciaux pour intensifier les actions de protection de la biodiversité afin d'atteindre les objectifs nationaux en la matière.

Sans un effort concerté impliquant les secteurs public et privé ainsi que la société civile dans la mise en œuvre de solutions prioritaires de financement de la biodiversité, Madagascar ne sera pas en mesure de continuer à profiter des avantages des services écosystémiques générés par sa biodiversité unique. Le Plan est préparé en accord avec la méthodologie BIOFIN et fait suite aux précédents rapports de cette dernière :

- L'Analyse des Politiques et des Institutions (API) qui présente et analyse le contexte politique, institutionnel et économique du financement de la conservation de la biodiversité ; Cette analyse a montré que le développement durable de Madagascar dépend fortement de la gestion durable de la biodiversité et fait partie intégrante de la politique de réduction de la pauvreté. Cependant elle reste généralement mal intégrée dans la planification, les politiques sectorielles et le processus de budgétisation nationale. Les parties prenantes ont généralement de faible moyen humain et financier et la stratégie et plan d'action nationale pour la biodiversité, SPANB n'est que partiellement mise en œuvre.
- L'Analyse des Dépenses en Biodiversité (ADB), qui vise à mesurer et à analyser les dépenses actuelles en matière de conservation de la biodiversité. Cette analyse a montré que les dépenses publiques en matière de conservation de la biodiversité restent faibles représentant moins de 3% du budget public alloué. Il y a également une forte dépendance aux financements des bailleurs de fond pour la conservation de la biodiversité qui ne sont souvent irréguliers et peu prévisibles.
- L'évaluation des besoins financiers (EBF) qui cherche à mesurer les besoins de financement pour atteindre les objectifs et cibles nationaux en matière de conservation de la biodiversité et les comparer aux dépenses actuelles. Cette analyse a montré que les besoins financiers pour mettre en œuvre la SPANB sur la période 2022-2025 était d'environ 900 millions de dollars.

Le PFB vise à présenter une approche cohérente et globale du financement de la biodiversité qui englobe toute une gamme de solutions de financement prioritaires. Le plan est un document national impliquant le secteur public, le secteur privé et la société civile. Le plan ne se limite pas à la mobilisation

de ressources supplémentaires : il couvre les quatre résultats en matière de financement : générer des revenus, réaligner les dépenses, assurer une meilleure exécution et éviter les futures dépenses.

Les Solutions retenues touchent les domaines de priorités du Plan d'Emergence de Madagascar (PEM) en général et du plan environnemental pour le Développement durable (PEDD), en particulier la vision suivante : « D'ici 2030, l'environnement et le capital naturel de Madagascar fournissent des bénéfices durables aux populations du Pays, et leur intégrité est préservée ».

Partant de 87 Solutions de Financement (SF) présélectionnées (annexe 2) pour être analysées selon la méthodologie BIOFIN Un premier tri basé sur 4 critères a abouti à 24 solutions de financement retenues. Une analyse selon 20 autres critères a donné les 14 solutions priorisées, base du plan de financement de la biodiversité.

Les solutions de financement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Résumé des Solutions de Financement (SF) prioritaires

Les SF priorisées		Activités à mettre en œuvre (2023-2026)
		Solutions de financements existantes
1	Échange dette nature en faveur de la biodiversité	1. Renforcer l'élaboration des politiques chargée de la filière des échanges dette-nature, au niveau du MEF 2. Faire une étude de faisabilité pour concevoir un programme complet de conversion de la dette bilatérale. 3. Mener une étude pour élaborer et négocier des accords d'échange dette-nature conformes aux objectifs de conservation du pays débiteur, 4. Obtenir un cofinancement pour les échanges dette-nature, pour couvrir les frais de transaction ; 5. Mettre en place un mécanisme pour assurer une gestion transparente et équitable des revenus générés par l'échange dette nature ; 6. Élaborer les modalités de décaissement et une stratégie d'investissement ; 7. Développer des partenariats stratégiques avec d'autres parties prenantes pour le renforcement des capacités, la coordination, le suivi et l'évaluation des activités de conservation financées.
2	Mobiliser des ressources financières pour assurer une gestion durable des ressources forestières	1. Analyser les sources de financement existantes et le cadre légal 2. Appuyer la plateforme de coordination des gestionnaires des APs sur la thématique du financement durable des APs 3. Identifier des sources de financement potentielles et instruments appropriés pour chaque institution 4. Développer une stratégie commune de financement des Aires protégées afin d'avoir une vision globale des différents plans de financement 5. Appuyer la mise en œuvre les mécanismes prioritaires pour certains gestionnaires
3	Mise en place d'une plateforme de coordination des gestionnaires des Aires Protégées (APs) efficacité de la gestion des APs, maximiser les ressources disponibles appuyer la mobilisation de ressources	1. Analyser les sources de financement existantes et le cadre légal, 2. Identifier des sources de financement potentielles et instruments appropriés (ex : création d'une nouvelle institution, renforcement d'institutions existantes, création d'un fonds fiduciaire pour les AMPs, révision du DEAP, Partenariat Public Privé, Responsabilité Sociétale d'Entreprise, etc.) ; 3. Développer une stratégie de financement des Aires marines protégées ; 4. Mettre en œuvre la stratégie développée
4	Accroître les revenus du mécanisme REDD+ à Madagascar et faciliter	1. L'analyse de l'impact du cadre légale et de la politique relatif existant au marché carbone (MDP et REDD+)

	l'accès au Mécanisme de Développement propre par le secteur privé	2. L'analyse du potentiel et des flux financiers des revenus carbone pour le secteur privé et le secteur public (MDP et REDD+) 3. Réviser les conditions-cadre pour opérationnaliser le mécanisme REDD+, faciliter l'accès à toutes les parties prenantes clés aux marchés du carbone (MDP), pour permettre une distribution et une gestion transparente des revenus carbone
5	Renforcement du cadre légal relatif aux Etudes d'Impact Environnemental et aux Programmes d'Engagement Environnemental (PREE) et à la compensation de la biodiversité	1. Analyse du décret MECIE, 2. Revoir le cadre légal pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du décret (comment le changer, la mettre à jour) 3. Elaboration d'une feuille de route pour modifier le décret, 4. Mettre en œuvre la feuille de route afin d'aboutir à la révision du décret MECIE, avec l'application de la hiérarchie d'atténuation à Madagascar qui entraînera une diminution des dépenses sur la biodiversité
6	Promotion de la Pêche durable par le Marine spatial planning MSP	1. Vérifier l'existence d'un cadre légal du MSP pour sa mise en œuvre, 2. Estimer les besoins financiers, coûts et sources de financement pour mener le MSP dans l'ensemble des zones sensibles et établir un plan de financement du MSP, 3. Faire une étude sur le système de subvention pour avoir des équipements aux normes et que les subventions n'ont pas des impacts négatifs sur la biodiversité 4. Trouver des financements pour mettre en œuvre les plans pour les aires marines protégées AMP 5. Régulariser les aires marines gérées localement LMMA avec la disposition réglementaire du MPEB sur la gestion communautaire des ressources halieutiques
Les solutions de financements potentielles		
7	Feuille de route pour accéder aux opportunités du marché du carbone bleu	1. Production d'une étude pour l'évaluation et l'intégration des mangroves non prises en compte dans le REDD+ ; 2. Produire les données sur le carbone bleu dans les écosystèmes d'herbiers marins, notamment la répartition de l'habitat et les mesures des plantes souterraines ; 3. Evaluer les stocks de carbone du sol dans les écosystèmes de mangroves et d'herbiers marins (en particulier les profils profonds du sol) 4. Evaluer les marais salés et leurs contributions dans la séquestration de carbone. 5. Identifier et développer des projets carbone bleu bancable
8	Accroître l'APD bi et multilatérale en faveur de la biodiversité	1. Renforcer les capacités du DMFD à élaborer des projets entrant dans ce cadre, 2. Mise en place de bases de données sur les bailleurs de fonds bi et multilatéraux. 3. Renforcement de capacités (DMFD) pour évaluer les besoins financiers pour la biodiversité 4. Renforcement de capacités de coordination et de négociation DMFD pour améliorer l'efficacité des financements bi et multilatéraux. 5. Renforcement des capacités du DMFD pour coordonner la mise en œuvre du PFB
9	Améliorer l'exécution du budget public par la gestion accès résultats (GAR)	1. Faire un état de lieux de l'élaboration et de la mise en œuvre du budget du ministère de l'Environnement et du Développement durable, 2. Identifier les besoins de renforcement des capacités sur la base des recommandations et du cadre de budgétisation basée sur les Résultats GAR – Gestion accès sur les résultats) déjà adopter et mise en œuvre par le ministère des Finances aux niveaux national et régional

		3. Identifier le niveau d'intervention (Central- Régional ou Central et Régional). Elaborer un plan détaillé de renforcement des capacités aux niveaux identifiés (central et régional). 4. Développer les modules de formation nécessaires aux renforcements de capacité 5. Mener les séances de renforcement de capacités des techniciens du MEDD au niveau national et au niveau régional (environ 400 personnes en tout) 6. Assurer le suivi de la compilation du budget au niveau central 7. Assurer le suivi de la mise en œuvre du budget établi
1 0	Etude de faisabilité sur la mise en place d'une subvention à l'agriculture climato intelligente autour des zones sensibles pour réduire la déforestation	1. Mener une étude pour savoir dans quelles mesures le FDA pourra subventionner les agriculteurs à adopter le CSA respectueuse de l'environnement dans les zones forestières sensibles. 2. Si l'étude le confirme, appuyer l'intégration des critères d'une pratique agricole respectant l'environnement et lutte contre le changement climatique pour l'ensemble de la chaîne de valeur au sein des objectifs du FDA. 3. Dans le cas contraire, mener une étude d'un autre mécanisme financier qui intègre le CSA et qui pourrait subventionner les agriculteurs itinérants des zones forestières et en particulier des zones sensibles
1 1	Promotion du tourisme durable pour la gestion de la Biodiversité.	1. Analyse et renforcement du cadre fiscal du tourisme à Madagascar pour qu'il bénéficie mieux à la conservation de la biodiversité (actualisé l'étude de faisabilité d'une introduction d'une taxe verte). 2. Appui au Ministère du tourisme à l'identification d'investisseurs à impact pour des projets d'écotourisme dans les APs et intégrer des critères de conservation de la biodiversité dans le processus de sélection. 3. Appuyer le Ministère du tourisme pour intégrer des critères de conservation de la biodiversité dans un futur label vert national 4. Appuyer l'élaboration et le financement de projets touristiques communautaires, en renforçant les capacités des communautés à élaborer des propositions de projet et identifier des financements dans des zones pilote
1 2	Promouvoir un renforcement des capacités des Ministères sur la comptabilité du capital naturel et améliorer le partage des données afin d'améliorer la planification de ces derniers et les flux financiers	1. Mettre en place et animer une plateforme d'échanges d'informations et un système d'actualisation des données 2. Continuer à nourrir les bases de données existantes pour faire de nouvelles évaluations de l'état de la biodiversité en appuyant les responsables des données du service publics et l'INSTAT 3. Assurer que les évaluations sont faites d'une manière périodique et que les résultats soient communiqués aux responsables du secteurs concernés, afin d'orienter les décisions politiques en faveur de la ressource 4. Assurer que les évaluations sont intégrées dans les processus de budgétisation des ministères concernés par la conservation de la biodiversité (ministère de l'Économie et des Finances, ministère de l'Environnement et du développement durable, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Ministères des Pêches etc.
1 3	Bioprospection : Opérationnalisation de l'APA par l'élaboration du cadre juridique	1. Appui pour la formulation des protocoles au sein du cadre légal en lien avec les financements liés à l'APA. 2. Etude de faisabilité et de collecte de données sur le secteur pour comprendre l'existant ; 3. Renforcement des capacités de communautés locales pour la promotion et la vente de leurs ressources naturelles et appuyer les sociétés internationales à identifier des ressources naturelles (matchmaking, incubateur de projets, etc.)

		4. Renforcement des capacités pour l'élaboration des contrats et estimer leurs valeurs ainsi que pour la négociation et renégociation des contrats.
1 4	Responsabilité Sociétale d'Entreprise RSE en faveur de la Biodiversité	1. Faire une étude sur les mesures incitatives pour les Petites Entreprises, PME, start up et les informels pour leurs sensibilisations et leurs formations en matière de RSE, 2. Etudier les mesures incitatives à mettre en place, afin de préserver la biodiversité

Le PFB est un document national dont l'état est l'entier propriétaire. C'est une feuille de route pour atteindre les objectifs nationaux de conservation de la Biodiversité.

Les 14 SF, dont le coût total de mise en œuvre est estimé à 26 430 000 \$USD, pourront être mises en place séparément ou reprises par des projets ou ministères différents.

Le Comité de pilotage (COFIL) qui est co-présidé par le MEDD et le MEF et incluant les partenaires clés (secteur privé, public et ONG, CSOs) restera l'organe en charge de sa mise en œuvre (cf. annexe 3 sur la composition du COFIL).

1. INTRODUCTION

Madagascar est l'un des pays les plus importants au monde en matière de conservation de la biodiversité notamment parce que le pays dispose d'espèces exceptionnellement riches et d'un nombre élevé d'espèces végétales et animales uniques. Cette importance vient également du fait que ses ressources écologiques, culturelles et économiques subissent des menaces de grande ampleur.

Ce Plan de Financement pour la Biodiversité (PFB) se chargera de présenter les solutions de financement prioritaires, identifiées par l'ensemble des parties prenantes, à mettre en place pour atteindre les objectifs nationaux pour la conservation de la biodiversité, sur une période allant de 2022 à 2026.

Un bref retour sur le contexte de ce rapport et des précédents résultats (Chapitre 2) ainsi que sur la méthodologie suivie sera fait (Chapitre 3), avant de souligner l'importance du PFB et de son enracinement au niveau national (Chapitre 4), ainsi que les buts et objectifs du Plan (Chapitre 5). Finalement une description détaillée des solutions de financement prioritaires représentera le corps du rapport (Chapitre 6, 7) avant de finir sur une vue d'ensemble du plan d'action (Chapitre 8).

2. Contexte de la mise en œuvre de BIOFIN à Madagascar et résultats intermédiaires

L'initiative de financement de la biodiversité (BIOFIN) est un partenariat mondial du PNUD qui a pour but d'aider différents pays à mobiliser des ressources pour la conservation de la biodiversité et le développement durable.

Elle offre une méthodologie accessible et détaillée permettant aux pays de combler les manques de financement pour la préservation de leur biodiversité, en générant des nouveaux revenus, évitant des dépenses futures, améliorant l'impact des investissements existants et en réorientant des financements ayant des impacts négatifs sur la biodiversité vers des investissements positifs.

Rappel de la méthodologie BIOFIN :

La méthodologie BIOFIN utilise la collecte d'informations, l'analyse approfondie et participative pour la construction des documents suivants :

- Cadre politique et institutionnel pour le financement de la biodiversité (Politique de financement de la biodiversité et analyse des Institutions - API) qui présente et analyse le contexte politique, institutionnel et économique du financement de la conservation de la biodiversité ;
- Examen des dépenses en matière de biodiversité (ADB), qui propose une Analyse des Dépenses en Biodiversité (ADB), qui vise à mesurer et à analyser les dépenses actuelles en matière de conservation de la biodiversité ;
- L'évaluation des besoins financiers (EBF) qui cherche à mesurer le financement, les besoins de financement pour atteindre les objectifs et cibles nationaux en matière de conservation de la biodiversité et les comparer aux dépenses actuelles ;

- Plan de mobilisation des ressources pour la biodiversité (plan de financement de la biodiversité - PFB) qui vise à identifier et classer par ordre de priorité un ensemble de solutions de financement de la biodiversité afin de réduire le déficit de financement.

Sur la base de ces études, le projet BIOFIN entend contribuer à la mise en place de solutions et de mécanismes de financement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Les solutions de financement sont des approches intégrées pour la résolution d'un problème ou d'un défi spécifique par l'utilisation d'instruments financiers et économiques. La liste des instruments financiers et économiques potentiels (listés dans le catalogue BIOFIN) comprend des sources de financement d'origine privées, publiques, nationales et internationales qui peuvent être utilisés pour conserver ou restaurer la biodiversité.

Madagascar, sur demande de son gouvernement et représenté par le ministère de l'environnement et du développement durable qui est en charge de la biodiversité (MEDD), a adhéré au processus BIOFIN en 2019. A la suite d'un appui financier du gouvernement allemand, le programme BIOFIN Madagascar a pu être lancé lors d'un atelier tenu au Carlton d'Antananarivo, le 25 juillet 2019.

Un comité technique a été mis en place afin d'appuyer la production des 4 rapports de la phase de design du Plan De Financement pour la Biodiversité. Ces 4 rapports sont l'Analyse Politique et Institutionnelle du Financement de la Biodiversité (API), l'Analyse des Dépenses pour la Biodiversité (ABD), l'Évaluation des Besoins de Financement (EBF) et enfin le Plan de Financement pour la Biodiversité (PFB).

Le comité technique est composé des techniciens des services étatiques, des ONGs de développement et de conservation, de la société civile et du secteur privé. Plusieurs réunions et ateliers ont été tenus au cours de ces dernières années afin de permettre la collection de données précises et exactes, mais aussi de fédérer l'ensemble des acteurs impactant la biodiversité dans le pays.

Un comité de pilotage co-présidé par les Secrétaires Généraux (SG) du MEDD et du ministère de l'économie et des finances en charge des finances (MEF), a été formé pour la supervision stratégique du Programme et une appropriation politique du présent plan. Ce COPIL est composé de membre représentatif des différents entités concernés. Le comité technique valide les livrables et le présente au comité de pilotage qui par la suite le valide à leur niveau et le présente au gouvernement.

Le PFB fait donc suite à la production et la validation de 3 rapports intermédiaires qui sont l'Analyse des Politiques et des Institutions (API), l'Analyse des Dépenses en Biodiversité (ADB) et l'Estimation des besoins en Financement (EBF).

Les principaux résultats de ces études sont :

➤ **L'Analyse des Politiques et des Institutions (API)**

L'API est la première étape du processus BIOFIN qui a pour but d'analyser le cadre fiscal, économique, juridique, politique et institutionnel d'un pays afin d'initier, d'améliorer et d'étendre les solutions de financement pour la biodiversité. Les principales recommandations tirées de ce rapport sont listées ci-dessous :

- Il y a un besoin de renforcer la mobilisation et la sensibilisation des responsables auprès du ministère de la justice pour une application effective des lois en vigueur sur la biodiversité,
- Le MEDD dispose déjà d'une structure adéquate pour la gestion de la biodiversité mais manque de moyen humain et financier et ne peut pas assurer tout seul, la protection de la biodiversité.
- Les différents acteurs bénéficiant de la biodiversité devront contribuer à sa conservation. Cela pourrait se faire de façon directe, par le réinvestissement des recettes et redevances issus de la biodiversité dans sa conservation et/ou de façon indirecte par l'évitement des conséquences néfastes à la biodiversité en se référant à la Stratégie et Plan d'Action National de la biodiversité (SPANB).
- Le développement d'un cadre légal et institutionnel devrait être développé :
 - Pour l'engagement du secteur privé en faveur de la biodiversité est crucial
 - Pour le système de compensation écologique Cf. projet COMBO et COMBO+
- La biodiversité devrait être systématiquement intégrée dans toutes les politiques et lois mises en vigueur notamment pour les secteurs à fort impact sur la nature comme les mines, transports, agriculture, pêche etc.
- Faire reconnaître la valeur économique réelle des aires protégées, afin de faire reconnaître leur importance auprès des décideurs politiques et économiques mobiliser des ressources financières supplémentaires et développer et mettre en œuvre une stratégie de financement durable pour les aires protégées.
- Pour le secteur agricole, si l'utilisation des intrants peut sembler indispensable à court terme, il faut parvenir à une subvention des petits paysans pour l'adoption de l'agriculture de conservation
- Il faut accompagner et aider les Aires Marines Gérées Localement à Madagascar à se financer pour une gestion durable
- Le SPANB devrait être communiqué et vulgariser et servir comme un tableau de bord pour toutes les parties prenantes, pour que chaque secteur puisse contribuer à la protection et conservation de la biodiversité unique de Madagascar

➤ **L'Analyse des Dépenses en Biodiversité (ADB)**

L'ADB, englobe l'étude des dépenses liées à la biodiversité de Madagascar dans tous les secteurs : public, privé et organismes non gouvernementales (ONG). La période d'études retenue lors de cette analyse a été celle comprise entre 2014 et 2018. Le principal résultat de cette analyse est que le financement de la biodiversité à Madagascar est dominé par les ONGs et des fondations environnementales.

En effet, la dépense du secteur public est de 41,69 Millions US \$ sur cette période. Tandis que la dépense des ONG et Fondation selon l'échantillonnage effectué représente 57,7 Millions US \$. La dépense du secteur privé n'est malheureusement pas disponible à cause du manque de la représentativité des échantillonnages sur chaque branche d'activité œuvrant dans la biodiversité. Cela montre également une dépendance élevée aux financements extérieurs/internationaux.

Suite à ces résultats les principales recommandations intermédiaires ont été les suivantes :

- Il faut augmenter la dépense d'investissement de l'Etat (23%) par rapport à celle de fonctionnement (77%).
- Il faut impliquer d'autres ministères que ceux en charge de l'Environnement et de l'Agriculture sur des programmes incitatifs pour la protection de la biodiversité.
- Les dépenses de l'Etat semblent se concentrer plus sur la restauration des écosystèmes et moins sur la sensibilisation en faveur de la biodiversité. Ceci pourrait être amélioré afin de prévenir et non seulement guérir les maux de la conservation.
- Il faut réviser les programmes institutionnels en établissant leurs dépenses proportionnelles aux objectifs d'AICHI et la SPANB.
- Miser sur la sensibilisation et la connaissance du secteur privé aux obligations nationales et internationales relatives à la gestion durable et à la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles.
- Il faut renforcer le cadre et la mise en œuvre des études d'impacts environnementaux, développer des partenariats entre le secteur privé, la société civile, les autorités et les communautés locales. Ceci afin de mettre en œuvre des plans de gestion et de restauration de la biodiversité et faciliter la mobilisation des ressources financières du secteur privé et mettre en œuvre des solutions basées sur la nature.

➤ **L'Estimation des besoins en Financement (EBF)**

L'EBF, a eu pour but de faire une estimation complète des ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux en matière de biodiversité, basés sur la SPANB et plus précisément sur la période restante de la SPANB qui s'étale de 2021 à 2025.

Un cadre logique du financement de la SPANB a été élaboré afin de mieux estimer les besoins en financement de la biodiversité du pays.

Suite à cela, le besoin de financement a été estimé à 4,4 Mds Ariary soit à 1,1 Milliards USD pour la période 2021-2025. En outre, il a été identifié que les activités sur le reboisement et la restauration et la gestion des aires protégées occupent la majeure partie des coûts de réalisation de la SPANB.

Les principales recommandations suivantes ont été soulevées au cours de l'analyse :

- Il est nécessaire de combler le manque d'information du cadre logique SPANB, concernant les cibles de chaque activité ainsi que leur échéance et les parties prenantes clés qui les concernent.
- Il serait nécessaire d'enclencher une grande réflexion au niveau du comité technique de BIOFIN sur l'impact positif ou négatif sur la biodiversité des activités proposées par les participants dans le SPANB.
- Il faut un prix de référence au niveau national sur le travail de consultance dans différents domaines d'activité pour faciliter la budgétisation des activités et donc la planification.
- Il faut accroître l'engagement financier des entités quel que soit leur niveau d'intervention au niveau national afin de réduire la dépendance à l'extérieur.
- La cause de la déforestation (culture sur brûlis, bois de chauffe, menuiserie) semble être très marginalement traitée dans la SPANB qui se concentre presque exclusivement sur le reboisement. Il semble nécessaire d'accroître le débat sur cela et de trouver les financements pour appuyer des alternatives (agriculture durable, énergie renouvelable) au simple reboisement.
- Il faudrait augmenter la participation financière de l'Etat à tant que leader dans le domaine de la biodiversité.

L'ensemble de ces différents rapports ont nourri l'élaboration du présent PFB.

3. Méthodologie du PFB

Le PFB, a été initié à partir de la lecture et de l'examen des rapports BIOFIN préparés précédemment. L'API a été particulièrement étudié car comprend une liste préliminaire des instruments de financement existants à Madagascar (Cf. Annexe1). La SPANB ou Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité a été également un des documents de base sur lequel le PFB s'est construit.

Mais c'est surtout par le large travail de consultation avec l'ensemble des parties prenantes et à travers plusieurs comités et réunions techniques, que ce PFB a pu être finalisé.

Le catalogue de solutions financières de BIOFIN¹ offre une liste complète de 160 solutions financières pour la biodiversité. Ces solutions financières ont été présentées, discutées et évaluées en tenant compte du contexte institutionnel, économique et politique malagasy, et en cherchant à sélectionner les solutions les mieux adaptées au pays selon la méthode à deux niveaux de sélection préconisée par BIOFIN.

Un premier travail de screening des solutions proposées par le catalogue BIOFIN a amené à une première sélection de solution. Cette première sélection appelée aussi « liste longue », regroupait 87 solutions (Cf. Annexe2), dont 2 solutions hors catalogue.

Les deux solutions qui ne figurent pas clairement dans le catalogue BIOFIN et qui sont identifiées par le comité technique sont :

- L'emploi vert qui est une solution adoptée par le PNUD avec un projet en cours à Madagascar qui regroupe des sociétés privées, des ONGs qui font la promotion d'entrepreneuriat de jeunes qui créent des emplois verts à travers l'économie circulaire (recyclage de déchet par exemple)
- Les accords de co-gestion des ressources naturelles et de partage des revenus avec les communautés de base locale dans les aires marines qui est le LMMA Locally managed marine area ou aire marine gérée localement par des associations de pêcheurs avec instauration de zones protégées suivant une rotation et une planification. Cet accord se fait entre les groupements de pêcheurs, l'ONG d'encadrement et le ministère en charge de l'environnement. Il vise une gestion durable des ressources halieutiques.

63 solutions existantes ont été identifiées, dont 24 solutions ont été identifiées par le processus API et 39 par le conseiller technique principal du programme, via l'analyse du catalogue de SF BIOFIN et celles existantes à Madagascar. 25 solutions de financements potentielles ont été identifiées par l'analyse et les recherches bibliographiques.

Le comité technique avait travaillé sur la base des 87 solutions sélectionnées. Dans un premier temps, l'équipe BIOFIN a appliqué les trois critères impact sur la biodiversité, impact financier et probabilité de succès. Chaque critère étant noté de 0 à 4 points. A l'issue de l'analyse, 24 solutions de financement ont été retenues par le comité.

Tableau 2 : Liste des 24 solutions retenues à l'issue de l'étape 1 de l'Analyse (liste courte)

Réf	Solutions de financements	Impact Biodiv	Impact Financier	Proba succès	Total	Rang	Nb
3	Marchés du carbone	37	35	33	105	1	1
5	REDD+	37	35	31	103	2	2
60	Fonds climat, carbone et foresterie	35	33	32	100	3	3
35	Promotion du tourisme durable	36	31	32	99	4	4
61	Fonds d'affectation spéciale pour les aires protégées	35	33	29	97	5	5
48	Taxes, droits et redevances dans le secteur forestier	35	31	30	96	6	6
52	Droits d'entrée aux Parcs	34	30	31	95	7	7
57	Redevance sur l'exportation des faunes CITES	36	29	30	95	8	8
1	Compensation de la biodiversité	33	32	28	93	9	9
31	Promouvoir la comptabilité du capital naturel	34	29	30	93	9	10
33	Païement pour les services écosystémiques - intermédiation de l'État et/ou redevance	34	28	31	93	9	11
36	Appui à l'agriculture Biologique	36	28	29	93	9	12
44	Amélioration des équipements de pêche et des lois et règlements connexes	31	32	30	93	9	13
59	Fonds fiduciaires	32	31	30	93	9	14
13	Échanges dette/nature	31	32	29	92	15	15
62	Évaluations d'impact environnemental et social	35	27	30	92	15	16
12	Licences et droits d'exploitation des produits forestiers non ligneux	33	30	28	91	17	17
42	Quotas de pêche (limites de capture)	32	30	29	91	17	18
22	Mécanismes de crédit climatique	34	30	26	90	19	19
27	Amélioration de APD bilatérale en faveur de la Biodiversité	30	30	30	90	19	20
18	Responsabilité Sociale d'Entreprise en faveur de la biodiversité RSE	30	32	28	90	19	21
34	Tourisme, immobilier et concessions commerciales	28	25	23	76	22	22
80	Améliorer l'exécution du budget public	26	24	24	74	22	23
7	Bioprospection	27	22	23	72	22	24

Partant de cette « liste courte », le processus de hiérarchisation des solutions retenues a été faite par le comité technique lors de l'atelier de Majunga du mois d'octobre 2021 en se basant sur les 20 critères proposés par la méthodologie de BIOFIN. Le comité a été partagé par groupe, chaque groupe étant responsable d'une ou deux solutions, afin de pouvoir aller en profondeur dans la compréhension et l'analyse de la SF.

Suivant le contexte malagasy et le travail de consultation, les solutions ont été par la suite regroupées ou/et reformulées par les experts.

Après des analyses et de multiples échanges, la hiérarchisation a amené le comité à retenir 14 solutions de financement prioritaires.

Tableau 3 : Les 14 solutions de financement hiérarchisées à l'issue de l'étape 2 de la sélection

N°	Réf	Solutions de financements	Total	Rang	Nb
15	13	Échanges dette/nature	232	1	1
6	48,	Taxes, droits et redevances dans le secteur forestier (CITES, PFNL)	219	2	2
8	57	Subvention à l'agriculture de conservation	218	3	3
18	50	Augmentation des fonds alloués pour les aires protégées APTs et AMPs : Fonds fiduciaires	216	4	4
9	1	Renforcement du cadre légal relatif aux Etudes d'Impact Environnemental et aux PREE et à la compensation de la biodiversité	210	5	5
2	5	Accroître les revenus du mécanisme REDD à Madagascar en facilitant l'accès au financement REDD+ par le secteur privé	208	6	6
5	61	Pêche durable (Amélioration des équipements de pêche et des lois et règlements connexes, Quotas de pêche)	208	6	7
17	42	Promotion du tourisme durable en faveur de la biodiversité	208	6	8
13	44	Feuille de route pour accéder aux opportunités du marché du carbone bleu	207	9	9
12	36	Accroître l'APD bi et multilatérale en faveur de la biodiversité	205	10	10
16	62	Promouvoir le un renforcement des capacités des Ministères sur la comptabilité du capital naturel et améliorer le partage des données afin d'améliorer la planification de ces derniers et les flux financiers	203	11	11
20	27	Améliorer l'exécution du budget public par la Gestion Accès au Résultat (GAR)	203	11	12
24	73	Bioprospection Législation sur l'APA	202	13	13
1	3	Responsabilité Sociétale d'Entreprise RSE en faveur de la Biodiversité	200	14	14

Le comité n'était pas arrivé à réduire le nombre de solution pour arriver à une liste d'environ 10 solutions comme préconisé par le manuel de BIOFIN. Il a été décidé de garder ces 14 solutions hiérarchisées.

Suite à la hiérarchisation des solutions de financement, chacune de ces 14 solutions prioritaires sera présentée en détail dans le présent rapport.

4. Vision et dossier d'investissement

4.1. La Biodiversité, un atout majeur pour le développement de Madagascar

Une Biodiversité unique au monde...

Situé au large des côtes Sud de l'Afrique, continent duquel il s'est détaché il y a 165 millions d'années, Madagascar est l'un des plus grands États insulaires au monde où s'épanouissent une faune et une flore uniques depuis des millénaires.

La biodiversité de Madagascar, c'est plus de 250 000 espèces, soit 5% des espèces végétales et animales du monde alors que Madagascar ne présente que 0,12% de la surface de la terre. Le pays abrite un quart des espèces de primates au monde et 99% des espèces de lémuriens, 95% des espèces de reptiles, 89% de la flore et 92% de mammifères ne vivent à l'état sauvage nulle part ailleurs. Ceci vaut à Madagascar un taux d'endémisme extraordinaire de 80%.

Par exemple, on trouve sept espèces dont 6 endémiques de baobabs sur l'île, contre une seule et unique sur le continent africain.

Avec une superficie de 587 040 km², Madagascar est la cinquième plus grande île au monde après l'Australie, le Groenland, la Nouvelle-Guinée et l'île de Bornéo. L'isolement biogéographique de l'île et la variété des climats et reliefs ont favorisé le développement de plusieurs espèces singulières. Les forêts tropicales humides (à l'Est du pays) sèches (au Sud et à l'Ouest), et le bush du sud sont sans aucun doute l'un des espaces les plus riches de la planète en termes de biodiversité.

... qui est un atout indispensable pour le développement du pays.

La biodiversité et les services écosystémiques apportent une contribution très importante à l'économie de Madagascar. La dernière étude menée par la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar FAPBM et Madagascar National Parks MNP¹ avait montré qu'au niveau global, le réseau d'aires protégées terrestre de Madagascar (43 APs, 2millions ha), dans son état actuel et en supposant une conservation efficace, apporte une contribution significative par la régulation du climat, la conservation de la biodiversité et les services culturels connexes (tourisme, recherche, divertissement) d'une valeur économique de 3,67 à 17,27 milliards de dollars par an (valeur médiane 7,74 milliards de dollars). Si on considère l'ensemble des ressources forestière. Cet apport des APs terrestre ne représente que 20% de la couverture forestière.

Et pourtant qui est sous pression constante.

Malgré sa valeur, la dégradation et la perte de la biodiversité se poursuivent en raison des principales menaces qui pèsent sur elle, notamment la destruction des habitats par le défrichement et les exploitations, le braconnage et le trafic d'espèces. Or c'est la conservation de cette biodiversité qui est la base de la production et du développement du pays.

Les pertes de biodiversité entraînent des pertes de services écosystémiques. Par exemple, les écosystèmes aquatiques ont été modifiés au fil des ans suite à la transformation des zones humides en rizières et à l'introduction des espèces de poisson exotiques souvent invasives. L'accélération des niveaux de dégradation des sols reste une préoccupation, entraînant une diminution du potentiel agricole due à l'érosion et des risques accrus de catastrophes naturelles telles que les inondations. Il est difficile de surestimer les coûts économiques de cette perte et de cette dégradation des écosystèmes. Il est donc urgent de trouver des solutions, notamment en matière de financement.

4.2. Le PFB est l'outil national pour la mise en œuvre de la vision de Madagascar pour la conservation de sa biodiversité.

Le PFB vise à présenter une approche cohérente et globale du financement de la biodiversité qui englobe toute une gamme de solutions de financement prioritaires. Le plan est un document national impliquant le secteur public, le secteur privé et la société civile. Le plan ne se limite pas à la mobilisation de ressources supplémentaires : il couvre les quatre résultats en matière de financement : générer des revenus, réaligner les dépenses, assurer une meilleure exécution et éviter les futures dépenses.

Les objectifs du plan sont d'établir :

- La liste complète des solutions de financement potentielles, comprenant les instruments existants ainsi que les nouvelles opportunités ;
- Une hiérarchisation et un examen rigoureux des solutions de financement potentielles pour obtenir une combinaison optimale de solutions prioritaires à inclure dans le plan de financement ;
- Des propositions techniques détaillées pour la mise en œuvre des solutions de financement de la biodiversité prioritaires ;
- Un dossier d'investissement clair pour chaque solution de financement prioritaire et un argumentaire économique de haut niveau en faveur d'investissements accrus dans la biodiversité et de la mise en œuvre du plan ;
- Un plan de financement de la biodiversité bien rédigé et convaincant, avec des objectifs financiers, des priorités, des étapes clés, un budget et des responsabilités clairement définis.

Le plan de Madagascar est ici basé principalement sur l'étude des besoins financiers pour la mise en œuvre de la SPANB qui axe ses priorités sur la lutte contre la déforestation, le trafic d'espèces et une bonne gestion de la biodiversité, comme indiqué par l'EBF.

Le PFB prend également en compte l'ensemble des documents stratégiques nationaux tel que la Stratégie pour la croissance verte. En effet, le pays est appuyé par la BAD de 2013 à 2022 sur le développement de sa stratégie pour la croissance verte, qui est basée sur les objectifs de développement durable (ODD). 21% du budget concerne le développement durable, 16,2% concerne l'eau et l'assainissement, 24% sur l'appui budgétaire et finance publique et 38,8% pour le secteur privé. Aussi, on mise sur le développement rural et le secteur privé qui doivent être respectueux de la nature. La vision intègre aussi l'économie bleue et l'économie verte. Cela est largement soutenu par le PFB

Madagascar dispose en outre de plusieurs plans nationaux et stratégies nationaux suivant les directives du CCNUC sur le changement climatique étant parmi les pays les plus vulnérables. Il dispose du BNCCCREDD+ qui coordonnent toutes les activités relatives aux Changements climatiques au niveau du MEDD. Le BFP avec deux solutions de financement y relatives va renforcer ce secteur. Les ODD dans l'ensemble du processus reste le document de référence, et est prise en compte dans le processus du PFB.

Pour un pays comme Madagascar avec 29,2 millions d'habitants avec un accroissement annuel de 2,8%, dont 81% vivent en dessous du seuil de pauvreté (Banque mondiale septembre 2022) Les 83% qui vivent en milieu rural sont parmi les plus pauvres. Celles qui habitent aux abords des ressources naturelles dépendent de la biodiversité pour vivre (survivre), le principal challenge est de gérer cette biodiversité unique fortement menacé de telle façon que toutes les menaces se transforment en opportunité. Ce plan aidera à aller dans ce sens en développant les solutions de financement considérées comme prioritaires pour contribuer à la protection de la nature, afin d'assurer les services écosystémiques, garants d'un développement économique durable et de l'épanouissement de la population qui en dépendent.

La liste des Solutions de Financement prioritaires représente une liste de mini-projets que tous acteurs/partenaires pourraient chercher à mettre en œuvre en appuyant les contreparties nationales.

5. Buts et objectifs

En suivant le processus de priorisation des solutions de financement selon la méthodologie BIOFIN, 14 solutions ont été retenues. Elles seront analysées selon les SPANB et les politiques nationales et général et de la biodiversité et de l'environnement en particulier. Le plan a pour but de contribuer au financement durable de la biodiversité à travers les activités qui seront proposées.

Tableau 4: Correspondance des solutions hiérarchisées avec les 20 objectifs de Aichi du SPANB et des 5 buts stratégiques et 20 objectifs du SPANB

N°	Solutions de financements	Obj Aichi	Objectifs SPANB	ODD	Impacts	Secteur concernés
1	Échanges dette/nature	11-15-20	B5-B7-C17-D14-E20	ODD14-ODD15	Génère	Forêt-PAs-Agri-Pêche
2	Mobiliser des ressources financières pour assurer une gestion durable des ressources forestières	4-11	A1-A4-B7-C11-C12-C13-D14-D16-E18-E19-E20	ODD15	Délivre-Génère	Forêts- APs-Tourism
3	Mise en place d'une plateforme de coordination des gestionnaires des Aires Protégées (APs)	5- 6- 11-12- 13-14- 15-20	A1-B5-B7-B10-C11-C12-D14-E19	ODD15	Délivre-Génère-Réaligne	APs-Tourism-Autres
4	Accroître les revenus du mécanisme REDD+ et faciliter l'accès au MDP par le secteur privé	15-20	A1-B5-B6-D15-E20	ODD13	Evite-Délivre-Génère	Agri-Forest-Energie-PAs

5	Études d'impact environnemental et social, Compensation de la biodiversité	3-4-6-8-9-10-11-14-15-20	A1-A3-B5-B8-C11-D14-E20	ODD15-	Délivre- Génère	Energie-Mine-Infrastr-Eau-Forêt-Pêche-Agri-Indus
6	Promotion de la Pêche durable par le MSP	3-5-6-7-10-11-14	A2-A4-B5-B6-B7-D14	ODD1-ODD2-ODD6-ODD10-ODD14	Evite- Génère	Pêche- APs
7	Feuille de route pour le marché du carbone bleu	10-15	A4-B10-D15	ODD13	Evite - Génère	Agri-Forêts-APs, Energie- Mine-Pêche-Tourisme-Transport indus
8	Accroître l'APD bi et multilatérale en faveur de la biodiversité	3-	A2-B5-D14-D17-E18	ODD17	Génère	Agri-Forêt-Infrast-Pêche-Mine- Indu- -
9	Améliorer l'exécution du budget public (GAR)	3-	A2-A3-D14-E20	ODD17	Evite-Réaligne-Délivre	Agri-Pêche-Energie-Forêt-Transport-Mine-APs
10	Plan de financement Subvention à l'AC	2-3-5-7-11-14-16	A1-A3-B7-C13-D14-E19	ODD1-ODD2-	Evite-Délivre-Réaligne	Agri
11	Promotion du tourisme durable basé sur la biodiversité	5-8-11-13-14-15-20	A4-B8-E20	ODD17	Génère	Tourisme-APs-Infra
12	Promouvoir la comptabilité du capital naturel	1-2-15-18-19-20	A2-E19	ODD8	Evite-Réaligne-	Forêts-Agri-Mine-Pêche-APs
13	Opérationnalisation de l'APA	11-13-16-4	A2-C13-D16-E18	ODD15	Evite-Délivre-Génère	Agri-Pêche-Forêts-APs
14	Responsabilité Sociétale d'Entreprise RSE en faveur de la Biodiversité	15-18-19-4	A2-A3-D14-D17-E20	ODD8-	Délivre-Génère-	Industrie-Mine-Infra-Finance-APs-Energie-commerce

Les 14 solutions ont toutes une correspondance avec les objectifs d'Aichi. Qui a pour but de "mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels (...) contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté".

Les objectifs d'Aichi répondaient à cinq grands buts stratégiques : " gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique", "réduire les pressions directes", "améliorer l'état de la diversité biologique", "renforcer les avantages retirés" de la biodiversité et "renforcer la mise en œuvre" de la protection de la nature²², qui sont repris dans le SPANB de chaque pays.

Seul l'objectif 17 n'est pas directement couvert par les 14 solutions étant donné que cet objectif se réfère à la l'élaboration et l'adoption du SPANB en tant qu'instrument de politique générale.

Quant aux buts stratégiques du SPANB, les SF correspondent aux cinq buts et contribuent à leurs mis en œuvre.

Les SF hiérarchisées participent à la mise en œuvre de 10 ODD sur les 17. La SF subvention à l'agriculture de conservation répond spécifiquement à l'ODD2, mais contribue également à l'ODD1. Les SF REDD+ et marché du carbone répondent spécifiquement à l'ODD13 sur le changement climatique. La SF Promotion de la pêche durable répond à 5 différents ODD.

Les impacts des SF peuvent être unique ou multiple. L'analyse des 14 SF selon le manuel BIOFIN a permis de savoir que 11 SF génèrent du revenu, 8 SF assurent une meilleure exécution, 6 SF évitent des dépenses futures tandis que 3 SF réalignent des dépenses. Les solutions sélectionnées touchent plus de 15 secteurs notamment PAs, Agriculture, pêche, transport, commerce, infrastructure, tourisme.

L'objectif du Plan de financement de la biodiversité est de réconcilier développement économique et préservation de la biodiversité en limitant les pressions et en renforçant les synergies des actions entreprises. Il s'agit aussi d'établir une feuille de route pour les actions à mener

L'EBF qui se base sur la mise en œuvre du SPANB montre bien un manque de financement durable pour la Biodiversité à Madagascar. Si le budget annuel nécessaire pour la période de 2022-2025 est estimé à 899'746 330 de \$USD par an. D'un côté, l'ADB en 5ans (2014-2018) avait dépensé 54'055'457\$USD, soit 6% du besoins, reste très bas, même si certaines contributions comme celle du privée n'était pas comptabilisées. De l'autre côté, le budget annuel du MEDD est de 8,5millions de \$USD, soit 34 millions de USD pour la période (3,8% du besoins). Le manque à gagner est abyssal, quoiqu'au budget du MEDD va s'ajouter la contribution des bailleurs, des privées et celles des autres ministères à travers le mainstreaming de l'environnement. Il y a aussi une forte dépendance vis-à-vis des aides extérieurs pour le financement du pays en général, mais cela est très prononcé pour la biodiversité. La participation du privé reste dérisoire et est difficile à estimer, faute de comptabilisation adéquate.

A partir des 14 solutions hiérarchisées, le plan veut développer leurs contributions respectives au financement et à la gestion durable de la biodiversité en

- Générant des revenus, (Génère)
- Évitant des dépenses futures, (Evite)
- En réalignant les dépenses (Réaligne)
- En assurant une meilleure exécution (Délivre)

Par les différentes mesures à prendre que ce soit d'ordre politique, stratégique, économique ou juridique. La mobilisation des ressources dont le MEDD a une stratégie est à mettre à profit. Et cela en fonction de l'analyse des coûts et des dépenses.

²² Les objectifs d'Aichi : 20 mesures pour protéger la nature <https://www.linodurable.fr>

6. Les solutions de Financement prioritaires

A l'issue du processus de hiérarchisation, le comité technique a sélectionné 14 solutions, dont 6 solutions de financements existantes qui sont mis en œuvre ou partiellement mis en œuvre, mais que BIOFIN cherche à renforcer et 8 solutions de financements potentielles, déjà identifiées dans certains documents et programmes nationaux mais qui n'ont pas encore été mis en œuvre dans le domaine de la biodiversité.

Tableau 5 : Les solutions hiérarchisées

Les solutions de financements		Observations et partenaires possibles
Solutions de financements existantes		
N° 1	Échanges dette/nature en faveur de la biodiversité	Madagascar possède beaucoup d'expériences
N° 2	Mobiliser des ressources financières pour assurer une gestion durable des ressources forestières	Plateforme, FAPBM, Tany Meva, MNP
N° 3	Mise en place d'une plateforme de coordination des gestionnaires des Aires Protégées (APs) afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des APs, maximiser les ressources disponibles et appuyer la mobilisation de ressources supplémentaires	Etude-Appui FAO, Etude BIOFIN
N° 4	Accroître les revenus du mécanisme REDD à Madagascar et faciliter l'accès au financement REDD+ par le secteur privé	BNCCCREDD+
N°5	Renforcement du cadre légal relatif aux Etudes d'Impact Environnemental et aux Programmes d'Engagement Environnemental (PREE) et à la compensation de la biodiversité	ONE, projet COMBO II
N°6	Mobilier des ressources pour une Pêche durable à travers le Marine spatial planning (MSP)	SwioFish, MPEB
Les solutions de financements potentielles		
N°7	Feuille de route pour accéder aux opportunités du marché du carbone bleu	BNCCCREDD+, AND
N°8	Accroître et améliorer l'efficacité de l'aide bi et multilatérale en faveur de la biodiversité	Plateforme PTF-E/ MEDD
N°9	Améliorer l'exécution du budget public par la gestion axée sur les résultats (GAR)	MEF-MEDD /BIOFIN
N°10	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de financement durable pour promouvoir l'agriculture intelligente face au climat (AIC) dans les zones de défrichement	MEDD, MINAE, FDA,
N°11	Promotion du tourisme durable pour la gestion de la Biodiversité	MMTT- MEDD- MEF
N°12	Promouvoir le renforcement des capacités des Ministères sur la comptabilité du capital naturel et améliorer le partage des données afin d'améliorer la planification de ces derniers et les flux financiers	WAVES, CECN, INSTAT,
N°13	Bioprospection : Opérationnalisation de l'APA par l'élaboration du cadre juridique	Projet ABS Mada GEF6
N°14	Responsabilité Sociétale d'Entreprise RSE en faveur de la Biodiversité	SN RSE-MEDD

7. Les solutions de financements

7.1 Échanges dette/nature

Un échange dette contre nature est une méthode qui permet de négocier avec le créancier, la dette internationale d'un pays en développement ou d'une société débitrice commerciale/privée aux fins de financer la conservation de la biodiversité. Une telle opération financière intervient lorsque la dette du gouvernement/de la banque (débitrice) fait l'objet d'un échange avec le créancier contre la participation financière en monnaie locale du débiteur en faveur de la conservation.

Madagascar est l'un des rares pays au monde à avoir fait l'expérience de l'échange de dettes contre nature, tant sur le plan commercial que bilatéral, et s'est également engagé à affecter une partie des économies réalisées grâce à l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) au secteur de l'environnement

Madagascar est un pays sous la charge de dette extérieure depuis longtemps. Il est estimé à 24.360,8 milliards d'Ariary en décembre 2022 soit 40,3% du PIB.

Membre du club de Paris et soutenu par plus de 16 créanciers, Madagascar a atteint le point de décision (les conditions requises pour être bénéficiaire de l'initiative PPTE ou pays pauvre les plus endettés) en décembre 2000 et est éligible à une assistance au titre de l'allègement global de la dette d'un montant de 814 millions de dollars en valeur actuelle nette (VAN) fin 1999. Le 20 octobre 2004, Madagascar est devenu le douzième pays membre régional (PMR) à atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée. En conséquence, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé un allègement global de la dette à hauteur de 836 millions de dollars

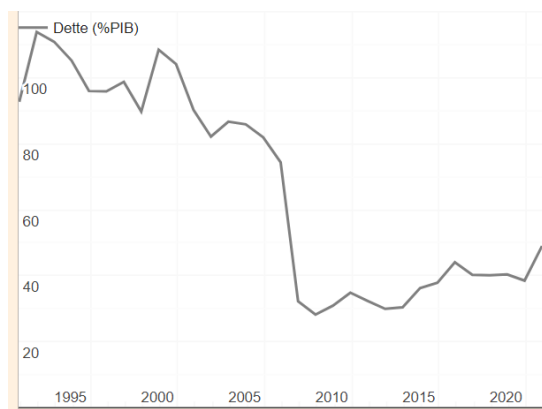


Figure 1 : Madagascar évolution de la dette en fonction du PIB
Source : banque mondiale³

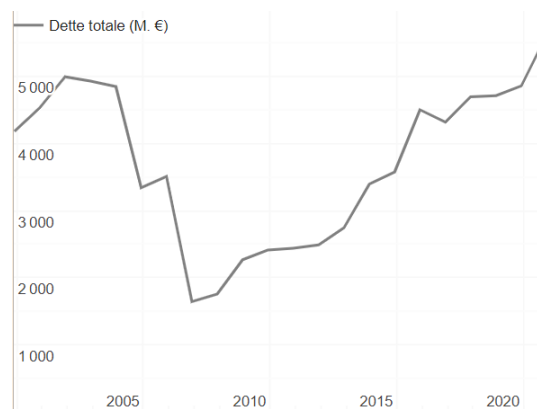


Figure 2 : Madagascar évolution de la dette en million d'Euros
Source : banque mondiale

Le graphe 1 nous montre l'évolution de la dette de Madagascar par rapport au PIB

La dette publique rapportée au PIB pour Madagascar a toujours été élevée surtout avant les années 2000 où elle était toujours supérieure à 80%. A partir de 2006 elle oscillait autour de 50%. Elle devrait augmenter à 46,9% (+3,3 points) en 2021 contre 43,6% en 2020.

Le PIB par habitant de Madagascar demeure l'un des plus faibles au monde (521 USD en 2021)

³ Accord d'échelonnement de la dette publique. <https://www.madagascar-tribune>

Madagascar, qui **possède déjà des expériences aussi bien pour la remise de dette commerciale que bilatérale**, est toujours dans l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTe) et a toujours un accord actif avec le club de Paris pour un allègement de la dette.

La dette extérieure de Madagascar cf. graphe 2, a toujours été élevée, son niveau le plus bas était de 1643 million € Euros en 2006. Elle n'a pas cessé d'augmenter jusqu'en 2020 atteignant 5614 millions € euros et dépassant le pic de 2001 (4991 millions €).

Le potentiel est là et le pays dispose déjà d'une certaine expériences, qu'on peut bien valorisées.

Il y a deux types d'échange dette nature, celui d'une dette commerciale et d'une dette bilatérale.

Un échange de dette commerciale se fait par l'intermédiaire d'une agence de conservation qui rachète une partie de la dette internationale d'un pays en développement (dette "secondaire") sur le marché financier international. L'agence promet alors de couvrir la dette en échange d'une promesse du pays endetté d'améliorer la gestion des zones de conservation.

La dette bilatérale se fait sur une base volontaire et bilatérale, le gouvernement de chaque pays créancier ou ses institutions appropriées peuvent vendre ou échanger, dans le cadre de swaps dette contre nature, dette contre aide, dette contre actions ou autres swaps de dettes en monnaie locale Madagascar a pu bénéficier des deux types de dette contre nature.

Dette nature, commerciale : Les organisations de conservation ont négocié les échanges avec l'aide d'intermédiaires financiers, tels que Bankers Trust et ING Bank, qui ont organisé l'achat de la dette et facilité sa conversion auprès de la Banque centrale de Madagascar (Ceci a été repris plus tard le ministère des Finances).

Les organisations de conservation (MBG, WWF et CI) ont signé des accords de dette pour la nature avec le gouvernement de Madagascar, elles identifiaient les programmes à financer et le montant de la dette éligible à la conversion. Il y avait deux projets mis en oeuvre : - Programme dette-nature : formation d'agents forestiers - Renforcement des capacités des unités d'appui aux forêts et Gestion Durable des Forêts communautaire.

De 1989 à 1996, CI, le Missouri Botanical Garden et le WWF ont négocié neuf échanges de dettes commerciales contre nature à Madagascar, qui ont généré 11,7 millions de dollars de fonds de conservation.

Dette nature bilatérale :

- Madagascar a négocié des accords de restructuration de la dette avec le "Club de Paris".

* 1996 : Création de la Fondation Tany Meva, le gouvernement malgache a accepté de mettre en œuvre plusieurs nouveaux programmes, dont la création d'un fonds de dotation de 12 millions de dollars en équivalent monnaie locale (Ariary malagasy MGA).

* la création en 2005 de la Fondation pour les aires protégées et de la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) dans le cadre du contrat d'allègement de la dette et de la convention spéciale d'avril 2003 entre les gouvernements allemand et malgache, le gouvernement allemand a accepté d'annuler 23,3 millions d'euros en échange du versement par le gouvernement malgache de 13,8 millions d'euros de fonds de contrepartie sur une période de vingt ans. Le gouvernement malgache s'est engagé à canaliser 10,2 millions d'euros par le biais du Fonds malgache pour la biodiversité FAPBM, avec un apport initial de 1,7 million d'euros à déposer avant le 15 décembre 2003 et 425 000 euros à verser par tranches annuelles jusqu'en 2023. Ce financement était subordonné à la création de la Fondation pour les Aires protégées et la Biodiversité de Madagascar FAPBM avec une structure de gestion et des systèmes financiers acceptables pour le gouvernement allemand. Le Madagascar National Parks MNP recevra également 3,9 millions d'euros de financement pour les zones protégées désignées

Madagascar avait aussi bénéficié du C2D, Le contrat de désendettement et de développement (C2D), un outil qui permet de reconvertir la dette de la France. Concrètement, une fois qu'un pays pauvre très endetté a signé un C2D avec la coopération française, l'AFD, le pays continue d'honorer sa dette jusqu'à son remboursement et, à chaque échéance remboursée, l'AFD reverse au pays la somme correspondante sous forme de don. Celle-ci sert alors à financer des programmes de lutte contre la pauvreté. Pour Madagascar, le premier C2D qui a été signé en février-2005 a couvert une période d'octobre 2004- au mois de décembre 2007 avec un montant de 22,8 millions Euros.

Le gouvernement russe a fait une remise de dette en 2021-2022, mais la biodiversité n'était pas éligible, car les secteurs prioritaires couvraient l'énergie, la santé, la protection sociale et l'éducation.

Madagascar, fin 2020 avait une dette bilatérale de 502M\$ principalement avec l'Algérie, la Chine et la France. En plus, Madagascar a également contracté de la dette auprès des créanciers privés pour un total de 347,8M\$⁴.

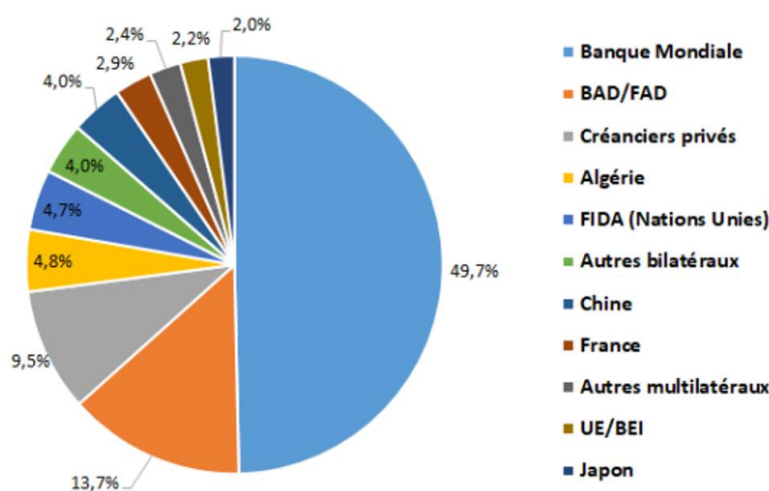


Figure 3 : Répartition de la dette publique extérieure de Madagascar fin 2020 (par créancier) Source : Banque Mondiale

Le montant de dette extérieure que Madagascar doit rembourser s'élève à 528,5 milliards d'ariary dont 355,4 milliards d'ariary en principal et 173,1 milliards d'ariary en intérêts. Cela représente une hausse de 11,6% de remboursement de dette par rapport à la prévision de la loi de finances rectificative 2020⁵

Les opportunités de remise de dette existent (à eux seuls, le France, l'Allemagne et le Japon qui sont des pays accordant des remises de dette, détiennent 107,45million USD de la dette du pays), **et l'échange dette nature est une option à considérer compte tenu des besoins financiers pour la conservation de la biodiversité.**

Le pays reste donc éligible pour une prochaine remise de dette. Cette solution de financement (SF) propose d'accompagner et d'encourager ces accords en orientant ces derniers vers la conservation de la nature. La mise œuvre de la cette SF va apporter un financement supplémentaire à la conservation de la biodiversité.

L'échange dette nature permettrait une mobilisation des ressources financières pour la conservation de la biodiversité :

⁴ Une dette publique malgache en progression, reposant. <https://www.tresor.economie.gouv.fr>

⁵ Centre d'échange d'information de Madagascar - Convention ...<https://mg.chm-cBiodiversité.ne>

- Contribution au financement des aires protégées par de nouveaux accords bilatéraux ou par rachat de dettes par des privés pour renforcer le capital de la FAPBM
- Mobilisation de fonds pour atteindre les objectifs annuels de reboisement de 75000ha par an depuis 2021. Mise à disposition du Fonds Forestier National
- Mobilisation de fonds pour un appui à l'économie bleu, à travers les fondations existantes ou d'autres mécanismes identifiés.

Les activités proposées sont :

1. Renforcer l'élaboration des politiques chargée de la filière des échanges dette-nature, au niveau du MEF
2. Faire une étude de faisabilité pour concevoir un programme complet de conversion de la dette bilatérale. Celle-ci permettrait :
 - a. D'identifier la dette éligible à l'échange ou à la restructuration tel que la France, les USA et l'Allemagne,
 - b. D'estimer les revenus potentiels générés pour l'échange dette nature suivant différents scénarios,
 - c. Identifier les priorités de conservation de la biodiversité qui pourraient faire l'objet de l'échange sur la base d'un processus consultatif national,
 - d. Démontrer la capacité fiscale de Madagascar à assurer le service de l'échange ou de la restructuration de la dette pour financer le programme de dépenses pour la biodiversité,
3. Mener une étude pour élaborer et négocier des accords d'échange dette-nature conformes aux objectifs de conservation du pays débiteur,
4. Obtenir un cofinancement pour les échanges dette-nature, pour couvrir les frais de transaction ;
5. Mettre en place un mécanisme pour assurer une gestion transparente et équitable des revenus générés par l'échange dette nature ;
6. Élaborer les modalités de décaissement et une stratégie d'investissement ;
7. Développer des partenariats stratégiques avec d'autres parties prenantes pour le renforcement des capacités, la coordination, le suivi et l'évaluation des activités de conservation financées.

PLAN D'ACTION ET BUDGET															
Activités	Résultats	Calendrier						Budget						Total	Responsable acteur/s
		22	23	24	25	26	27	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
Renforcer l'élaboration des politiques chargée de la filière des échanges dette-nature, au niveau du MEF			X						20000					20000	MEDD-MEF
Faire une étude de faisabilité			X						50000					50000	MEDD-MEF
Négociation				X					20000					20000	MEDD-MEF
Identifier des Cofinancements pour le coût de transaction			X	X	X	X			10000					10000	MEDD-MEF
Identifier un mécanisme existant	Signer les accords			X					10000					10000	MEDD-MEF
Opérationnalisation d'échange dette-nature					X					50000				50000	MEDD-MEF
TOTAL									110000	50000				160000	

7. 2 Mobiliser des ressources financières pour assurer une gestion durable des ressources forestières.

Le Fond Forestier National est un instrument essentiel pour percevoir, administrer et gérer les recettes forestières destinées au financement et à l'appui des activités liées à la préservation du patrimoine forestier, à la conservation des eaux et des sols, à la gestion des ressources forestières, de la faune, de la flore et au reboisement. D'autre part, il doit jouer un rôle précurseur dans le domaine de la restauration des paysages forestiers.

A Madagascar, les recettes forestières font partie du budget pour la gestion des forêts (reboisement, restauration, aménagement). Non seulement elles sont insuffisantes pour assurer une gestion durable des ressources forestières, mais elles sont actuellement bloquées par des problèmes d'ordre administratifs et juridiques. Cette solution de financement vise à rendre fonctionnel ce mécanisme existant et augmenter davantage les recettes forestières. Dans un second temps de mobiliser d'autres sources de financement pour parvenir à une gestion durable de la biodiversité forestière

Les objectifs de reboisement de l'état est de l'ordre de 75'000 ha /an. Madagascar s'est également engagé dans le cadre de AFR100 à restaurer 4 000 000 d'hectare de paysage jusqu'en 2030.

Le Fond Forestier National FFN a été conçu pour financer la gestion durable des Ressources forestières. Il existe toujours, mais il n'est plus fonctionnel.

Le FFN avait un statut de compte de commerce intitulée Action en faveur de l'Arbre (AFARB) qui lui permettait de collecter les taxes et redevances en matière forestière (redevance d'exploitation, redevance CITES, droit de coupes, laissez-passer pour le transport des produits forestiers, amendes aux infractions, revenus des ventes aux enchères des produits saisis).

Les revenus forestiers ne couvraient que partiellement le coût de gestion des ressources forestières et n'étaient pas gérés de façon optimale.

De plus, les permis d'exploiter des forêts de l'Etat ont été suspendus à maintes reprises et le principe de mise en adjudication des concessions forestières avec des plans d'aménagement (KOLOALA) n'a pu être mis en œuvre que partiellement. Cette situation a entraîné une perte de collecte de redevances forestières.

En 2020, la Loi de Finance Initiale a aboli tous les statuts de Compte de commerce dont celui du FFN pour améliorer le contrôle et l'utilisation des revenus publics. Depuis, la Direction des Reboisements et de la Gestion des Paysages et des Forêts (DRGPF), organise la collecte des revenus forestier qui sont directement payés au compte de l'Etat à la Direction Générale du Trésor.

Ce système ne permettait pas de collecter efficacement les taxes et redevances. Les revenus n'étant pas retenus au niveau de la DRGPF et ne bénéficiant donc pas directement à la mission du fonds provoquant entre-autre un manque de motivation de la part du personnel.

La DRGPF ne reçoit plus qu'une allocation budgétaire du MEF, qui ne couvre que partiellement les besoins en reboisement mais ne couvre pas les besoins pour la gestion forestière.

La solution proposée est d'identifier un mécanisme qui permettrait de financer durablement la gestion forestière et le reboisement.

Les options à étudier pourraient inclure la mise en place d'un compte d'affectation spécial (CAS) au trésor pour les revenus forestiers collectés, établir un fonds public forestier à caractère administratif (EPA) ou une fondation forestière indépendante. De plus, il serait nécessaire d'explorer les options possibles pour améliorer la collecte des redevances forestières.

La mise en œuvre de cette solution doit également permettre d'améliorer la collecte des redevances et de taxes et de faire respecter la loi forestière.

Les activités proposées sont :

1. Développement d'une Étude de Faisabilité pour un fonds public forestier
2. Développement d'une étude de Faisabilité pour une fondation indépendante
3. Rédiger le texte réglementaire qui permettrait de retenir les revenus forestiers au niveau du département des forêts
4. Améliorer le système de collecte des redevances forestières, assurant une augmentation et une gestion durable des ressources forestières.

PLAN D'ACTION ET BUDGET													
Activités	Résultats	Calendrier					Budget						Acteurs responsables
		2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	Total	
1. Développement d'une Étude de Faisabilité pour un fonds public forestier	Etude de faisabilité faite		X					20 000				20 000	MEDD (DGRPF), MEF
2. Développement d'une étude de Faisabilité pour une fondation indépendante	Etude de faisabilité faite		X					20 000				20 000	MEDD (DGRPF), MEF, FAO et autres PTF
3. Rédiger le texte réglementaire pour retenir les revenus forestiers au niveau du département de la forêt	Décret interministériel écrit et signé par le MEDD et MEF		X	X				20 000	20 000			40 000	MEDD (DGRPF, DAJC), MEF
4. Améliorer le système de collecte des redevances forestières	Les devances sont collectées efficacement		X	X	X			20 000	20 000	20 000		60 000	MEDD (DGRPF), MEF.
TOTAL								80 000	40 000	20 000		140 000	

7.3 Mise en place d'une plateforme de coordination des gestionnaires des Aires Protégées (APs) afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des APs, maximiser les ressources disponibles et appuyer la mobilisation de ressources supplémentaires.

La mise en place d'une plateforme de coordination pour une vision holistique du financement de l'ensemble du SAPM, va permettre les mécanismes de financement existant tels que les fondations environnementales à mieux planifier ses sources de financement et mieux gérer les financements qu'elles génèrent. Elle va permettre aux gestionnaires d'APs de mieux planifier et de varier leurs sources de financement

La surface des APs de Madagascar a triplé et le coût de gestion a aussi augmenté suite aux dernières études. La stratégie de financement du SAPM est à revoir par rapport à ces nouvelles données. Les mécanismes de financement existant tels que les fondations sont à renforcer pour augmenter leurs capacités de financements ainsi que leurs efficacités. Les gestionnaires d'APs doivent être renforcés aussi bien dans leur planification et gestion que pour l'augmentation de ses ressources propres.

Suite aux différentes expansions des Aires protégées (APs) encouragées par la promesse de Durban en 2005 pour le triplement de la surface des APTs et la promesse de Sydney en 2014 pour le triplement des AMPs, la surface des APs à Madagascar a triplé durant les 15 dernières années et donc les besoins de financement ont également fortement augmenté.

Il y a 6'200'000ha d'Aires protégées terrestres et 2'400'000ha d'Aires Marine Protégées, soit un total 8'600'000ha. Cela nécessite un budget annuel de 77'400'000\$ USD afin de les gérer durablement.

La dernière étude menée par la FAPBM et MNP⁶ avait montré qu'au niveau global, la valeur du réseau d'aires protégées de Madagascar est estimée à 7,74 milliards \$USD.

Les principales institutions qui gèrent ou financent les APs sont :

- La Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), créée en 2005 a actuellement un capital de 139,7 millions USD et injecte 5,5 millions \$USD par an au financement du SAPM. Elle soutient 48 APs totalisant 3,6 millions d'ha. Selon son plan stratégique 2022-2026, FAPBM prévoit de financer le Système des Aires Protégées de Madagascar SAPM en 2026 à hauteur de 8,35 millions de dollars \$ par an. Dans le Plan stratégique de la FAPBM, d'ici à 2026 va financer 12 nouvelles AMP. La fondation ne pourrait pas financer l'ensemble du SAPM
- Tany Meva, La fondation Créée en 1996 est axée sur les actions communautaires et Développement Durable relatifs à l'environnement, notamment autour des APs. Tany Meva avait octroyé 1,395,000 USD\$ entre 2004 et 2010, incluant 4 subventions sur la Conservation & le Développement durable et MacArthur finance la Création & Effective d'Institutions. Tany Meva gère deux types de ressources : Le fonds de dotation ou « endowment fund » (fonds propres) : 80 % du capital sont placés à Madagascar sur des produits financiers monétaires classiques (BTA : Bon du trésor par Adjudication ou DAT : Dépôt à terme). Les 20 % restant sont libellés en devises et confiés à un gestionnaire professionnel localisé aux Etats – Unis. Les revenus de ces placements sont utilisés par la Fondation pour subventionner les projets éligibles selon ses propres critères. - les fonds de donations ou « sinking fund » (fonds externes) reçus des bailleurs pour financer des

⁶ THE ECONOMIC CONTRIBUTION OF MADAGASCAR'S PROTECTED AREAS – A REVIEW OF THE EVIDENCE. Andrew Cooke, Rija Ranaivoarison, Fano Andriamahefazafy and Mark Fenn

projets spécifiques dans des domaines et/ou des régions bien définis et avec des bénéficiaires pré-sélectionnés

- Madagascar National Parks (MNP), MNP qui est le plus grand gestionnaire d'APs avec un réseau de 43 Parcs et Réserves, selon le COAP (Code des aires protégées) gère un fond propre constitué par le DEAP (Droit d'entrée dans les aires protégées), les droits de filmage, le droit de recherche, frais de camping et concession hôtelière ainsi que le droit de propriété intellectuelle pour le financement de son réseau qu'il couvre à 30% selon son business plan.

Les autres institutions couvrent approximativement 60% des besoins des APs. Il y a donc un déficit de financement des APs estimé à 30 000 000 USD par an. Il y a également une forte dépendance aux financements extérieurs qui, par leurs aspects aléatoires, peuvent représenter un risque pour la gestion continue et durables des APs, comme l'a montré la crise récente de la COVID 19 où MNP accuse un déficit de 2,5 M d'MGA. La plus grande partie de ce déficit de financement concerne les AMPs.

Des réunions de coordination du SAPM ont été organisées par le passé mais ces dernières se sont concentrées sur les aspects organisationnelle et scientifique des gestionnaires sans aborder les aspects de financement durable, pourtant clés. De plus, cela fait plus de 3 années que la réunion n'est plus tenue.

Il y a en effet un manque de coordination entre les différentes institutions (32 gestionnaires d'APs aux statuts différents comme des institutions publiques (Universités et centres de recherches), des ONG locales et internationales, des communautés locales, semi-publiques, des associations, des privés, etc.). Ces institutions sont souvent en concurrence pour les mêmes sources de financement et ne partagent pas les ressources et les informations entre elles.

Il existe de grandes différences entre la viabilité financière des différentes aires protégées, certaines générant d'importants revenus tandis que d'autres ne génèrent aucune ressource car elles ne sont pas accessibles aux touristes.

En addition de cela, 13 APs (sur un total de 123 APs) n'ont pas de gestionnaire ou sont délaissés par des gestionnaires qui sont à court de financement.

Cette situation nécessite une approche coordonnée pour assurer un financement durable pour l'ensemble du système d'aires protégées.

La solution de financement vise à développer une plateforme de coordination entre tous les gestionnaires afin de permettre un échange d'information et de ressources. Aussi, cette plateforme permettra l'élaboration d'un plan de financement durable commun et l'identification et la mise en œuvre de mécanismes de financement prioritaires.

La mise en œuvre de cette Solution de Financement (SF) va permettre de réduire ce déficit en générant des financements supplémentaires, réduire les coûts et en améliorant l'efficacité de la gestion des APs. Le Plan de financement du système des APs, s'appuiera sur l'estimation des besoins pour les aires protégées au niveau national mais également pour chaque site.

Les activités envisagées sont les suivantes :

1. Analyser les sources de financement existantes et le cadre légal,
2. Appuyer et renforcer les capacités de la plateforme de coordination des gestionnaires des APs sur la thématique du financement durable des APs,

3. Identifier des sources de financement potentielles et instruments appropriés pour chaque institutions (ex : renforcement d'institutions existantes, création d'un fonds fiduciaire pour les AMPs, révision du DEAP, Partenariat Public Privé, Responsabilité Sociétale d'Entreprise, etc.) ;
4. Développer une stratégie commune de financement de l'ensemble du SAPM, afin d'avoir une vision globale des différents plans de financement ;
5. Renforcer les capacités de gestionnaires d'APS à faire un plan de financement fiable ;
6. Appuyer la mise en œuvre les mécanismes prioritaires pour certains gestionnaires.

PLAN D'ACTION ET BUDGET													
Activités	Résultats	Calendrier					Budget					Responsable acteur/s	
		2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	Total	
Analyser les sources de financement existantes et le cadre légal	Sources de financement et cadre légal connus		X					40 000				40 000	MEDD (SAPM)-MEF Fondations, MNP
Appuyer et renforcer les capacités de la plateforme de coordination des gestionnaires des APs sur la thématique du financement durable			X	X	X			10 000	10 000	10 000		30 000	MEDD-MEF, 32 gestionnaires
Identifier des sources de financement potentielles et instruments appropriés pour les 3 principales institutions			X					20 000				20 000	MEDD-MPEB-MEF, Tany Meva, FAPBM, MNP
Développer une stratégie commune de financement des Aires protégées afin d'avoir une vision globale des différents plans de financement ;			X					15 000				15 000	MPEB-MEDD, MEF, 32 gestionnaires
Appuyer la mise en œuvre les mécanismes prioritaires pour certains gestionnaires auprès de 3 institutions.			X	X	X			30 000	20 000	20 000		70 000	MEDD-MPEB-MEF, Tany Meva, FAPBM, MNP
TOTAL								115 000	30 000	30 000		175000	

7.4 Accroître les revenus du mécanisme REDD+ à Madagascar et faciliter l'accès au Mécanisme de Développement propre par le secteur

La réduction des émissions de CO₂ dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) est une pratique d'atténuation du changement climatique qui permet de réduire les émissions de carbone par des changements documentés des pratiques de protection et de gestion des forêts

Le mécanisme REDD+ peut garantir le financement de la protection des forêts et de l'amélioration des pratiques forestières durables

Les forêts naturelles appartiennent à l'Etat, avec le rythme de déforestation et de dégradation. L'augmentation de la recette REDD+ va se gagner par la restauration forestière. Mais les privés n'ont que peu d'accès. Leurs participations se feront à travers le MDP via des travaux de reboisement à grande échelle. Alors la politique et les textes réglementaires ne sont pas clairs. et il n'y a pas de mesures incitatives à l'endroit des privées. La solution de financement consiste à opérationnaliser le mécanisme pour les intérêts mutuelles de l'Etat et du privé au bénéfice d'une gestion durable des forêts.

Malgré les réformes de la politique et de gouvernance qui se sont succédé depuis les années 1987, la déforestation et la dégradation des forêts à Madagascar continuent. Ces dix dernières années, le pays a perdu environ 100 000ha de forêts par an et, selon les projections, le phénomène va s'accélérer pour la décennie à venir.

La réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) est un mécanisme développé par les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il crée une valeur financière pour le carbone stocké dans les forêts en offrant des incitations aux pays en développement pour réduire les émissions des gaz à effet de serre des terres forestières et investir dans des voies à faible émission de carbone vers le développement durable. Les pays en développement recevraient des paiements basés sur des réductions d'émissions certifiées pour des actions basées sur les résultats.

Le Mécanisme pour le Développement Propre (MDP) est l'un des trois mécanismes de flexibilité du relatif à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le MDP a un double objectif d'aider les pays en développement à parvenir au développement durable tout en contribuant à l'objectif ultime de la convention et également d'aider les pays industrialisés à satisfaire leurs obligations de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon le Protocole de Kyoto. Ce mécanisme permet de limiter les émissions dans l'atmosphère et/ou d'accroître les capacités de séquestration par la biosphère des GES. Les plans d'actions et programmes nationaux développés suite à l'adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1992 et son entrée en vigueur en 1994, les Parties à la Convention ont adopté un Protocole juridiquement contraignant et qui fixait des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5% en moyenne par rapport à l'année 1990 pour les pays industrialisés.

A Madagascar, c'est l'Autorité Nationale Désignée ou AND qui est responsable du marché carbone. Elle fait partie du BNCCCREDD.

Madagascar a un fort potentiel pour la séquestration de Gaz à Effet de Serre (GES) notamment dans les forêts humides de l'Est, les mangroves, mais aussi dans les forêts sèches de l'ouest et même dans le bush du sud. Le mécanisme REDD+ est une opportunité pour capter des financements internationaux afin de, simultanément, (i) contribuer aux objectifs climatiques déclarés par Madagascar dans son document de Contribution Nationale Déterminée (CND) et (ii) mettre en œuvre des activités « transformationnelles » d'utilisation et de gestion des terres et des espaces forestiers contribuant positivement à la préservation de la biodiversité.

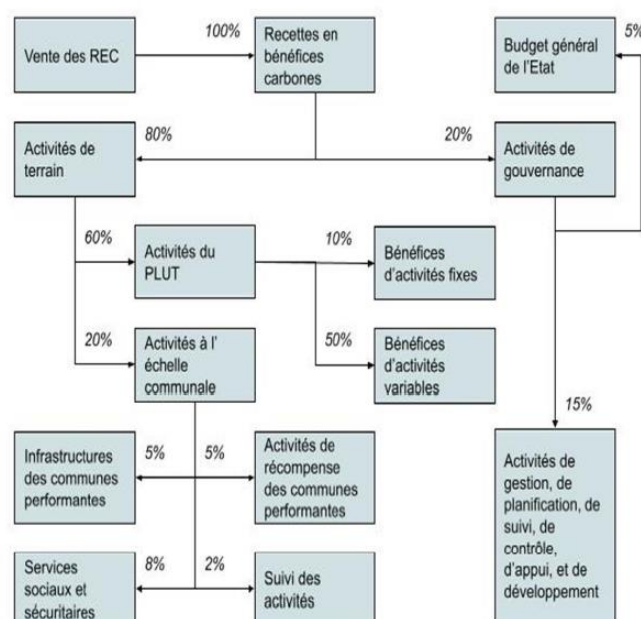
Madagascar a développé une stratégie nationale REDD+ avec une ambition de diminuer l'émission de GES de 14% du secteur forestier, à travers l'accroissement du couvert forestier et la maîtrise de la déforestation et de la dégradation des forêts dans ses zones d'investissement d'ici à 2030. Le BNCCREDD+ est un organisme spécialisé sous tutelle du MEDD qui s'occupe spécifiquement du changement climatique et du mécanisme REDD+.

Un premier Programme de Réduction des Emissions dans l'écorégion des forêts humides de l'Est du pays dénommé « ERP- Atiala Atsinanana » été approuvé par le Fonds carbone et a donné lieu à un contrat de vente des crédits carbone de Madagascar pour un montant environnant les 50 millions de dollars en 2018. 2 autres programmes devraient être en cours de préparation couvrant les mangroves et les forêts humide du sud-est, mais cela doit attendre des promoteurs. Le potentiel couvre 65000 Km² du territoire national et permettrait la génération de 15 millions tonnes de réductions d'émission de CO₂ commercialisables dans les 05 ans depuis 2019.

Malgré le fort potentiel, il n'y a pas encore de projet MDP qui a abouti à Madagascar, à cause entre autres de la sécurisation foncière qui est un des critères du MDP. A Madagascar l'acquisition de terrain de grande superficie est difficile à cause d'un manque de clarté dans le droit foncier.

A partir de 2019, le gouvernement de Madagascar préparait un décret qui a aboutit en 2021 au décret 2021-1113 relatif à la régulation de l'accès au marché de carbone forestier dont MDP et la répartition des revenus REDD+. Ce décret indique que la vente de carbone forestier est le seul privilège de l'état et tous les revenus carbonés doivent passer par le trésor public. La répartition des revenus s'effectue de la façon suivante pour les forêts publiques :

Figure 13 : Modalités de répartition des bénéfices (adaptées du décret REDD+ 2021-1113)



Le décret stipule aussi la mise en place d'une plate-forme REDD+ au niveau national, et des plateformes au niveau régional sous la direction du Gouverneur de Région afin de définir les activités et de faciliter la répartition des revenus. Ces plateformes ne sont pas pleinement opérationnelles. D'après le BNCCREDD+ est responsable de certifier les réductions d'émission effectuée, ce qui permet le décaissement des revenus carbonés. Les capacités du BNCCREDD+ restent limitées.

Pendant la période 2019-2021, les revenus carbonés des projets en cours étaient bloqués au niveau des comptes consolidés du trésor public et n'ont pas été distribués. Pour débloquer la situation, en 2021 un fond d'affectation spéciale au sein du la trésor (Compte d'affectation spéciale du Trésor-CAS) a été mis en place pour recevoir les revenus carbonés et faciliter leur décaissement.

Le CAS carbone est en place depuis 2022 mais à ce jour aucun paiement carbone a été versé sur le CAS

Il faut noter aussi que la vente carbone par l'état et un passage systématique des revenus carbone forestier au niveau du Trésor public par le CAS est un frein pour l'engagement du secteur privé dans ce processus.

Il faut noter que le revenu du carbone doit être considéré comme un subside et ne fera pas l'objet d'un projet autonome. Il faut miser sur une grande surface si on vise la rentabilité. Cela est d'autant plus difficile pour les investisseurs privés à cause de la non disponibilité de forêt pour REDD+ et de terrain pour un reboisement à grande échelle, à cause d'une politique foncière ne tenant pas compte de l'investissement forestier.

La solution de financement consisterait à appuyer l'opérationnalisation et réviser le cadre légal et politique du mécanisme REDD+ à Madagascar pour augmenter les revenus carbones et permettre de réduire la déforestation et favoriser un engagement du secteur privé dans des activités de reboisement à grande échelle.

Pour cela les activités proposées sont :

1. L'analyse de l'impact du cadre légale et de la politique relatif existant au marché carbone (MDP et REDD+)
2. L'analyse du potentiel et des flux financiers des revenus carbones pour le secteur privé et le secteur public (MDP et REDD+)
3. Réviser les conditions-cadre pour opérationnaliser le mécanisme REDD + pour le bon fonctionnement de la plateforme nationale et des plateformes au niveau des régions, faciliter l'accès à toutes les parties prenantes clés aux marchés du carbone (MDP), pour permettre une distribution et une gestion transparente des revenus carbones.

PLAN D'ACTION ET BUDGET													
Activités	Résultats	Calendrier					Budget					Total	Responsable acteur/s
		2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026		
Rendre effectif la mise en œuvre du REDD+													
L'analyse de l'impact du cadre légale et de la politique relatif existant au marché carbone	Résultats et recommandations disponibles		X					30000				30 000	MEDD, BNCCREDD+
L'analyse du potentiel et des flux financiers des revenus carbone pour le secteur privé et le secteur public	Flux financiers et revenus connus		X					50000				50 000	MEDD, BNCCREDD+, Initiatives
Réviser les conditions-cadre pour opérationnaliser le mécanisme REDD +, faciliter l'accès à toutes les parties prenantes clés aux marchés du carbone, permettre une distribution et une gestion transparente des revenus carbone	Nouvelles propositions		X						100000			100 000	MEDD, BNCCREDD+, Initiatives
TOTAL								80000	100000			180000	

7.5 Renforcement du cadre légal relatif aux Etudes d'Impact Environnemental et aux Programmes d'Engagement Environnemental (PREE) et à la compensation de la biodiversité

Les évaluations d'impact environnemental (et social) (EIE) sont menées pour évaluer les risques environnementaux et sociaux d'un projet de développement, y compris l'exploitation minière, les hôtels et d'autres grands projets d'infrastructure. Une gamme de dépenses et d'investissements pour préserver la nature sont associés au processus d'EIE, y compris les frais d'autorisation, les dépenses pour l'évaluation elle-même, les dépenses pour la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale, les cautionnements de bonne exécution, les produits d'assurance, les compensations de la biodiversité, etc.

La solution de financement vise à intégrer la hiérarchie de l'atténuation dans le décret MECIE afin de la rendre obligatoire. On se propose d'élaborer une feuille de route pour le changement du décret et pour sa mise en œuvre. Faire une étude afin d'assurer sa mise en œuvre effective. Mettre en place un projet pilote afin de tester et enfin faire un renforcement de capacité pour l'opérationnalisation du décret révisé.

Le décret MECIE ou mise en compatibilité, des investissements à l'environnement DECRET N° 2004-167 du 15 décembre 1999 définit le cadre légal relatif aux études d'impacts environnementale. Le certificat de conformité environnementale est l'Acte administratif délivré selon le cas par l'Office National de l'Environnement ou le Ministère de tutelle de l'activité (agrément environnemental), après avis technique favorable du CTE (comité technique d'évaluation ad hoc) pour l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) ou par la Cellule Environnementale concernée pour le Programme d'Engagement Environnemental (PREE) qui définit le type d'obligation des promoteurs de projet. Le décret est appliqué à travers un cahier des charges, sans pour autant, tenir compte de la hiérarchie d'atténuation.

Le décret N° 2004-167 n'a pas été actualisé depuis 1999 et n'intègre pas le principe de la hiérarchie d'Atténuation (HA) qui permet de mieux tenir compte de l'environnement et de la biodiversité.

La hiérarchie d'atténuation est un cadre conçu pour aider les utilisateurs à limiter et à atténuer les impacts négatifs. Dans le contexte de la biodiversité et des services écosystémiques, elle est utilisée par les promoteurs pour soutenir leur gestion durable de la biodiversité et des services écosystémiques par l'application de mesures systématiques d'évitement des impacts, de minimisation et de restauration des impacts et de compensation des impacts résiduels.



L'application de cette hiérarchie limite les impacts des projets sur la biodiversité et l'environnement⁷. Ces 4 étapes doivent être suivies dans l'ordre : Eviter, Réduire, puis Restaurer les zones impactées et finalement Compenser les impacts résiduels. Eviter les impacts (Etapas 1 et 2) est l'option la plus efficace. Restaurer ou compenser est généralement plus coûteux et présente un plus grand risque d'échec

⁷ Using the mitigation hierarchy to manage impacts on ...<https://pacific-data.sprep.org>

La plupart des entreprises n'applique pas ce principe étant donné qu'il n'est pas stipulé dans le décret MECIE, ce qui provoque de nombreux dégâts environnementaux engendrant des coûts importants. Seules quelques grandes entreprises appliquent ce principe de manière « volontaire » ou de par leurs obligations vis-à-vis de leurs créanciers à l'instar des grandes mines.

Par exemple les deux compagnies minières Qit Minerals Madagascar (QMM) basée à Fort-Dauphin pour l'exploitation de l'ilménite et AMBATOVY à Moramanga pour l'exploitation du Nickel et du cobalt font tous les deux une compensation environnementale à travers les cahiers de charges environnemental respectif qu'ils ont signés. Ambatovy adopte le business and Biodiversity Offset program (BBOP) avec des programmes de restauration et des sites de compensation en suivant le principe du « No Net Loss Net Gain »

QMM en fait de même sur trois sites offset gérés respectivement par Asity et MBG, QMM gère et mène des recherches à Mandena, Ste Luce et Petriky. Il soutient aussi la gestion de l'AP Tsitongambarika TGK, géré par Asity.

Il faut rendre ces dispositions obligatoires par des dispositifs réglementaires claires.

Il y a donc un besoin urgent de renforcer le cadre politique et légal, afin d'atténuer les impacts environnementaux liés au développement économique.

Le projet Conservation, Minimisation des impacts et compensation au titre de la biodiversité (COMBO) a démarré ce processus depuis 2016 et a pour principal objectif de concilier le développement économique et la conservation de la biodiversité en soutenant les politiques gouvernementales qui améliorent l'atténuation des impacts du développement sociétal.

Dans sa seconde phase, le projet COMBO+, 2021-2025, ses objectifs stratégiques sont :

1. Institutionnalisation des politiques
2. Soutenir et accompagner le gouvernement dans la mise en place de système de gouvernance et de politiques pour la mise en œuvre de la hiérarchie d'atténuation au niveau national tout en soutenant l'atteinte des objectifs nationaux en matière de biodiversité
3. Opérationnalisation des outils de mise en œuvre
4. Développer des outils techniques d'évaluation des habitats et d'identification des zones à fort enjeux de conservation de la biodiversité
5. Renforcements de capacité et sensibilisation
6. Renforcer les capacités du gouvernement, de la société civile, des institutions financières et des entreprises sur le concept de la mise en œuvre de la hiérarchie d'Atténuation.
7. Formalisation des modalités de mise en œuvre d'actions de conservation de la biodiversité dont des projets de compensations

Développer et expérimenter des modèles et des protocoles opérationnels innovants pour l'application de la hiérarchie d'atténuation, notamment les mesures compensatoires en partenariat avec le secteur privé, le secteur public, la société civile et les acteurs de la conservation

La solution vise à revoir le décret MECIE pour intégrer le principe de la hiérarchie de l'atténuation et le principe et le mécanisme de compensation de la perte de la biodiversité basée sur les bonnes pratiques internationales telles que celles proposées notamment par Business Biodiversity Offset Programme (BBOP).

Cette solution permettrait d'éviter les coûts futurs, générer des revenus pour compenser les pertes de la biodiversité dégradée ou restaurer les zones dégradées.

Elle permettrait également un développement économique du pays et des investissements conséquents respectueux de l'environnement créateur d'emplois pour la population.

Les activités proposées sont :

1. Analyse du décret MECIE et revoir le cadre légal pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du décret
2. Elaboration d'une feuille de route pour modifier le décret
3. Mettre en place des projets pilotes pour tester les concepts de compensation et de d'atténuation a la Biodiversité.
4. Mettre en œuvre la feuille de route afin d'aboutir à la révision du décret MECIE, avec l'application de la hiérarchie d'atténuation à Madagascar qui entrainera une diminution les dépenses sur la biodiversité
5. Renforcement des capacités pour renforcer l'opérationnalisation du décret.

PLAN D'ACTION ET BUDGET											
Activités	Résultats	Calendrier				Budget \$					Responsable acteur/s
		2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	Total	
1. Analyse du décret MECIE et revoir le cadre légal pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du décret (comment le changer, la mettre à jour)		X				30 000				30 000	MEDD, MEF, MinJUS, ONE
2. Elaboration d'une feuille de route pour modifier le décret		X				20 000				20 000	MEDD, MEF, MinJUS, ONE
3. Mettre en place des Projet pilotes pour tester les concepts de compensation et de d'atténuation a la Biodiversité.			X	X			50 000	50 000		100 000	MEDD, MEF, MinJUS, ONE
4. Mettre en œuvre la feuille de route afin d'aboutir à la révision du décret MECIE, avec l'application de la hiérarchie d'atténuation à Madagascar qui entrainera une diminution les dépenses sur la biodiversité				X				50 000		50 000	MEDD, MEF, ONE
5. Renforcement des capacités pour renforcer l'opérationnalisation du décret.				X	X			25 000	25 000	50 000	MEDD, MEF, ONE
TOTAL						50 000	50 000	125 000	25 000	250 000	

7.6 Mobilier des ressources pour une Pêche durable à travers le Marine spatial planning (MSP)

L'aménagement de l'espace marin MSP est un processus

-participatif d'analyse et d'allocation de la distribution spatiale et temporelle des activités humaines dans les zones marines afin d'atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux.

-politique qui réunit de multiples utilisateurs de l'océan - notamment les secteurs de l'énergie, de l'industrie, de l'administration, de la conservation et des loisirs - afin de prendre des décisions éclairées et coordonnées sur la manière d'utiliser durablement les ressources marines.

Madagascar en étant une île possède une zone marine importante, avec de multiples usagers. Cela nécessite une bonne planification afin d'harmoniser et rendre durable les différentes interventions. Le Marine Spatial Plan MSP déjà initiée à Madagascar a été retenu comme outil de planification. Le MSP permet de faire un zonage dont les parties 1 et 2 concernent la biodiversité. Pour ce faire, il faut développer le cadre légal, estimer des besoins financiers pour les zones de conservation qui devraient aboutir à plan de financement. Aussi, les mécanismes de financement pour sa mise en œuvre du plan de gestion des zones 1 et 2 sont à identifier pour sa mise en œuvre.

Les activités de pêche sont au cœur de l'économie bleue à Madagascar qui possède 5400km de côte répartie en 15 régions côtières et de nombreux lacs et cours d'eaux.

Le secteur petite pêche à Madagascar fait vivre des milliers de personnes mais ne contribue pas significativement à la sécurité alimentaire du pays, à cause de problème de conservation et de transport. Sa contribution au PIB estimée à 6% et l'emploi direct de 170 000 personnes.

Le secteur de la pêche (industrielle et artisanale) joue un rôle primordial dans l'économie avec une production annuelle de 750 millions de dollars, soit une contribution de 6,6% aux exportations de Madagascar.

Objectif du ministère dans le cadre de l'économie bleue est qu'en 2025, tous les stocks de poissons exploités et autres ressources biologiques marines et d'eau douce/saumâtre sont valorisés et gérés de manière durable et les pratiques de récolte destructrices sont éliminées

- Réduire les conflits et créer des synergies entre les différentes activités
- Encourager les investissements par la prévisibilité, la transparence et la sécurité juridique
- Protéger l'environnement en attribuant des zones protégées, en calculant les impacts sur les écosystèmes et en identifiant les possibilités d'utilisation multiple de l'espace.

Cependant la surpêche, la recrudescence de mauvaises pratiques de pêche et la destruction généralisée de l'habitat marin continue d'entraîner un déclin de la pêche côtière dans plusieurs régions de Madagascar.

On estime en effet, que la moitié de la production totale du secteur de la pêche provient de prises illégales et que Madagascar perd 16 millions USD⁸ par année de recette à cause de la pêche illicite.

⁸ Communication du MPEB 2022

La pratique actuelle des pêcheurs artisanaux sont très dégradantes⁹, avec des matériels qui ne sont plus aux normes. Il y a déjà des formations et dotations en équipements de pêche, mais avec ses 5400km de côte et les nombre de pêcheurs l'encadrement ne suffit pas.

A Madagascar, il existe un conflit entre pêcheurs industriel et petit pêcheur traditionnel. Malgré un règlement sorti en juillet 2021, qui interdit aux chalutiers industriels de pêcher dans les eaux à moins de 2 nautiques (soit 3,7 kilomètres) du rivage, les chalutiers et pêcheurs industriels ne respectent pas cette disposition faute de contrôle adéquat, selon les pêcheurs artisanaux.

Il n'y a pas de quotas pour les petits pêcheurs et l'immatriculation de leurs pirogues n'est qu'à ses débuts. De même, l'instauration des cartes de pêcheurs ne couvre qu'une infime partie de la zone de pêche (car limitée aux zones pilotes).

Il y a des lacunes des cadres politiques et institutionnels, de l'engagement des parties prenantes, de la prise en compte des dimensions humaines et sociales dans la planification de l'espace maritime, de l'équilibre entre le développement économique et la conservation des écosystèmes marins, et de l'adaptation aux changements environnementaux mondiaux.

Dans ce cadre et avec l'appui de USAID, un processus de planification spatiale maritime a été initiée en 2018, dans 1 région côtière pilote (Menabe). C'est une approche collaborative et transparente de la gestion des espaces océaniques qui aide à établir un équilibre entre la demande accrue en matière d'activités humaines et la nécessité de protéger les écosystèmes.

La vision du gouvernement est de répliquer ce modèle à l'ensemble des 15 régions côtières, mais dans le cadre de BIOFIN, il faut sélectionner 5 régions prioritaires.

L'approche collaborative doit se faire avec l'ensemble des acteurs clés tels que : Le Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleu (MPEB), le ministère de l'aménagement du territoire et du service foncier (MATSF), Le ministère des mines et des ressources stratégiques, l'office des Mines National et des Industries Stratégiques (OMNIS), les ONGs de conservations travaillant sur le côté marin, WWF, CI, WCS, Blue Ventures, l'Agence Portuaire, Maritime et Fluviale (APMF), le groupement d'armateurs, les pêcheurs industriels l'Union Européenne, les compagnies chinoises, le GAPCM, SAHANALA, Réfrigepêche les pêcheurs artisanaux, le réseau MIHARI, la commission de l'Océan Indien sur la pêche. Les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, GIZ, CIRAD, Banque Mondiale.

L'aménagement de l'espace marin MSP est un processus de répartition spatio-temporelle des activités humaines dans les zones marines afin d'atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux généralement spécifiés dans le cadre d'un processus politique.

Cet aménagement rassemble les multiples utilisateurs de l'océan - y compris l'énergie, l'industrie, le gouvernement, la conservation et les loisirs - afin de prendre des décisions informées et coordonnées sur la manière d'utiliser les ressources marines de manière durable.

Le MSP permet d'identifier et de délimiter les zones à forte biodiversité hautement protégée ('High Biodiversity Protection Zone' – zone 1), des zones à protection moyenne de la biodiversité et d'utilisation durable ('Medium Biodiversity Protection and Sustainable Use Zone' – zone 2) et finalement des zones à usage multiple ('Multiple Use Zone' – zone 3). Cela permettra de situer les AMPs actuelles et de prendre les mesures nécessaires pour leur protection effective.

⁹ La pêche, une activité vitale mais menacée – Madagascar <http://aefe-madagascar.histegeo.org>

La solution proposée vise à appuyer la planification MSP à Madagascar dans les zones à forte biodiversité ou biodiversité moyenne afin d'estimer les besoins financiers et d'identifier les mécanismes de financement pour mettre en œuvre les plans de gestion durables de ces zones.

Les activités proposées sont :

1. Développer le cadre légal du MSP pour sa mise en œuvre, incluant les aires marines gérées localement (LMMA).
2. Estimer les besoins financiers pour la conservation des zones 1 et 2, coûts et sources de financement pour appliquer le MSP dans l'ensemble des zones sensibles et établir un plan de financement du MSP,
3. Identifier des mécanismes de financement pour mettre en œuvre les plans de gestion des zones 1 et 2.
4. Mettre en œuvre les mécanismes de financement qui ont été identifiés (redevances, droits, zones de protection tournantes,)

		PLAN D'ACTION ET BUDGET									
Activités	Résultats	Calendrier				Budget \$					Responsable acteur/s
		2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	Total	
FS PECHE DURABLE											
Développer le cadre légal du MSP pour sa mise en œuvre, incluant les aires marines gérées localement (LMMA).		X	X			50 000	50 000			100 000	MPEB, MATSF, ONGs
Estimer les besoins financiers, coûts et sources de financement Mener le MSP pour 2 régions côtières.		X	X			50 000	50 000			100 000	MPEB, MATSF, ONGs
Identifier des mécanismes de financement pour mettre en œuvre les plans de gestion des zones 1 et 2 dans 2 régions côtières.		X	X	X	X		50 000	50 000	50 000	150 000	MPEB, MATSF, ONGs
Mettre en œuvre les mécanismes de financement qui ont été identifiés			X	X	X		150 000	150 000	150 000	450 000	MPEB, MATSF, ONGs
TOTAL						100 000	300 000	200 000	200 000	800 000	

7.7 Feuille de route pour accéder aux opportunités du marché du carbone bleu

En tant que solution fondée sur la nature, le carbone bleu désigne le carbone stocké dans les écosystèmes côtiers tels que les mangroves, les herbiers marins et les zones humides lacustres. Des écosystèmes sains de carbone bleu stockent et séquestrent le carbone, contribuant ainsi à atténuer les changements climatiques, à soutenir la biodiversité et à fournir des services écosystémiques précieux aux communautés côtières.

Les marchés carbonés, également nommés systèmes d'échange de quotas d'émissions ou système de permis d'émissions négociables (Emissions Trading Schemes – ETS), sont des outils réglementaires facilitant l'atteinte pour tout ou partie des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) déterminés politiquement

A Madagascar le potentiel est là, mais le stock n'est pas connu. Les mangroves qualifiées de forêts bleues sont déjà prises en compte dans le mécanisme REDD+, sauf celle qui ne répond pas à la définition de forêt ($h < 5m$). Les réglementations et politiques y afférents restent à développer, afin que Madagascar puissent bénéficier de ce mécanisme.

Le carbone bleu est le carbone stocké dans les écosystèmes côtiers et marins. Ces écosystèmes séquestrent et stockent de grandes quantités de carbone bleu, tant dans les plantes que dans les sédiments. Par exemple, plus de 95 % du carbone des prairies sous-marines est stocké dans les sols.

Ces écosystèmes peuvent capter le CO₂ atmosphérique 30 à 50 fois plus rapidement que les forêts terrestres et, en raison des conditions du sol marin, peuvent être bloqués pendant des centaines de milliers d'années. Par conséquent, ils représentent une proportion importante et souvent négligée de la capacité de compensation du carbone.

Il est proposé de mettre au point une stratégie mondiale concernant le carbone bleu, avec des normes définies d'un commun accord en matière de contrôle et de certification, ainsi que d'encourager l'acceptation, à l'échelle mondiale, de l'idée des habitats marins comme nouvelle forme de marché de droits d'émission de carbone échangeables, via un fonds « carbone bleu ».

Les écosystèmes côtiers de mangroves, de marais côtiers et d'herbiers marins offrent de nombreux avantages et services qui sont essentiels pour l'adaptation au changement climatique le long des côtes à l'échelle mondiale, y compris la protection contre les tempêtes et l'élévation du niveau de la mer, la prévention de l'érosion du littoral, la régulation de la qualité des eaux côtières, la fourniture de habitat pour les pêcheries d'importance commerciale et les espèces marines menacées, et sécurité alimentaire pour de nombreuses communautés côtières. De plus, ces écosystèmes séquestrent et stockent des quantités importantes de carbone bleu côtier de l'atmosphère et de l'océan et sont donc désormais reconnus pour leur rôle dans l'atténuation du changement climatique.

Malgré ces avantages et ces services, les écosystèmes côtiers de carbone bleu font partie des écosystèmes les plus menacés sur Terre, avec environ 340 000 à 980 000 hectares détruits chaque année. On estime que jusqu'à 67 % et au moins 35 % et 29 % de la couverture mondiale des mangroves, des marais littoraux et des herbiers marins ont respectivement été perdus. Si ces tendances se maintiennent au rythme actuel, 30 à 40 % supplémentaires des marais littoraux et des herbiers marins et presque toutes les mangroves non protégées pourraient disparaître au cours des 100 prochaines années. Lorsqu'ils sont dégradés ou perdus, ces écosystèmes peuvent devenir des sources importantes de dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre.

Le carbone bleu utilisé dans un contexte financier ou politique fait référence à un ensemble de mécanismes et d'incitations financières et politiques qui peuvent être utilisés pour mieux gérer, protéger et restaurer les écosystèmes à carbone bleu.

Madagascar fait partie des 5 pays où une évaluation de la politique nationale du carbone bleu a été menée par IUCN, Blue ventures, Blue forests et le FEM. Cette étude a entre-autre conclu qu'il y a peu de recherches sur les herbiers marins par rapport aux mangroves et aux récifs coralliens. Le manque de connaissances fait qu'il est difficile pour les parties prenantes d'intégrer efficacement la protection des herbiers marins dans les initiatives locales, régionales ou nationales.

Les mangroves font partie du mécanisme REDD+ et qualifiées de forêt bleue. Elles sont déjà régies par la loi sur le carbone forestier. Sauf celles qui ne répondent pas à la définition de forêts (hauteur < 5m) et les herbiers marins et les marais salés qui constituent une surface non négligeable.

Le potentiel du carbone bleu n'est pas encore connu à Madagascar, vu que les mangroves qui ne répondent pas à la définition de forêts ($h < 5m$), ne sont pas connues, les herbiers marins n'ont pas encore fait l'objet d'une étude approfondie pour leur capacité de séquestration et les marais salés n'ont jamais l'objet d'une étude sérieuse.

La valeur carbone séquestré est encore difficile à cerner car il n'existe pas encore de standard de standard international.

Il n'y a pas encore un système de comptabilisation des émissions et compensation carbone qui sont en dehors du marché contrôlé par l'Etat (MDP) à Madagascar

Il n'existe pas encore de règlement sur le carbone « marin » autre que les mangroves.

La solution de financement vise à évaluer le potentiel du carbone bleu à Madagascar.

Les activités proposées sont :

1. Production d'une étude pour l'évaluation du stock carbone et l'intégration des mangroves non prises en compte dans le REDD+ ;
2. Produire les données sur le carbone bleu dans les écosystèmes d'herbiers marins et marais salés, notamment la répartition de l'habitat et les mesures des plantes souterraines ;
3. Elaboration de règlement pour le marché des carbones bleu au niveau national
4. Identifier et développer des projets carbones bleu bancable.

						PLAN D'ACTION ET BUDGET					
Activités	Résultats	Calendrier					Budget				Responsable acteur/s
		2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	Total	
Preparation Stage : Développement du mécanisme de vente de carbone											MEDD, MEF, BNCCCCREDD+
Étude pour l'évaluation et l'intégration des mangroves non prises en compte dans le REDD+ ;	Rapport d'études	X	X	X		100 000	100 000	100 000		300 000	MEDD, MEF, BNCCCCREDD+
Produire les données sur le carbone bleu dans les écosystèmes d'herbiers marins et marais salés	Données disponibles	X	X	X		200 000	200 000	200 000		600 000	MEDD, MEF, BNCCCCREDD+
Elaboration de règlement pour le marché des carbones bleu	Décret élaboré		X				100 000			100 000	MEDD, MEF, BNCCCCREDD+
Identifier et développer des projets carbones bleu bancables	Projets développés		X	X			200 000	200 000		400 000	MEDD, MEF, BNCCCCREDD+
TOTAL						300 000	600 000	500 000		1 400 000	

7.8 Accroître et améliorer l'efficacité de l'aide bi et multilatérale en faveur de la biodiversité

« Aide publique au développement » (APD) est fournie par les États nantis dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Elle peut être bi- ou multilatérale. Elle peut être spécifique à la biodiversité et contribuerait à un développement durable

Comme la plupart des pays du Sud, Madagascar bénéficie des aides publiques au développement appelé APD. Ces aides peuvent venir d'un pays ou des institutions financières internationales. Elles concernent plusieurs domaines, mais cette solution de financement vise l'augmentation des aides en faveur de l'environnement, en supposant qu'une bonne protection de la biodiversité aura des effets directs sur le développement durable d'un pays tel que Madagascar. Le Ministère possède une direction du mécanisme de financement durable. Aussi, il s'agit de renforcer les capacités de cette direction, d'évaluer les besoins financiers pour la biodiversité, d'élaborer des projets, de mettre en place une base des données sur les bailleurs potentiels. Enfin, pour assurer coordination avec la mise en œuvre du plan de financement de la biodiversité L'aide publique au développement APD, comprend l'ensemble des apports financiers des organismes publics aux pays bénéficiaires listés par l'OCDE.

L'APD peut être fournie bi ou multilatéralement, du donateur au bénéficiaire. La biodiversité peut figurer dans les stratégies des donateurs bilatéraux (par exemple, l'Allemagne, la Norvège, l'UE), mais les priorités varient considérablement et changent fréquemment d'un donateur à l'autre.

L'APD est un mécanisme de financement qui se négocie entre deux pays. Ici il s'agit d'avoir une stratégie pour attirer/négocier une part importante pour la gestion et la protection de la biodiversité. Cela permettra de conserver la biodiversité et maintenir les services écosystémiques indispensables pour l'économie du pays (ex : la production durable des produits agricoles).

A Madagascar, il existe une Plateforme de Coordination Stratégique en Environnement (PCSE) qui regroupe le MEDD et les Partenaires Techniques et Financier en environnement PTF-E sur l'environnement, le changement climatique et développement durable.

Y sont représentés l'AFD, BM, UE, FAO, GIZ, KfW, PNUD, UNICEF, OIM, USAID, Norvège, Suisse, GB. Le MEDD est moteur de cette coordination même si la Présidence reste tournante. C'est une plateforme d'échange de dialogue et de coordination de toutes les activités dans le domaine de l'environnement.

La direction du Mécanisme de Financement Durable (DMFD) a pour mission de garantir la coordination des différents mécanismes de financement domestiques et extérieur. Par ailleurs cette direction assure la promotion de financement innovant, notamment les paiements des services écosystémiques, ainsi que l'implication du secteur privé dans les actions gouvernementales.

Il est proposé de renforcer les capacités technique de cette direction afin de garantir une coordination efficace de l'APD et de pouvoir bénéficier au maximum des opportunités de financement.

Cette Direction est composée de deux services et est composée d'une vingtaine de personnels.

La solution de financement vise à appuyer la coordination au sein de cette plateforme. En fournissant des données détaillées et à jour sur la biodiversité, la planification sera améliorée et incitera les partenaires à augmenter leurs aides pour la biodiversité.

La mise en œuvre de la solution financière va augmenter le budget allouer à la biodiversité. La Direction du Mécanisme du Financement Durable (DMFD) sera la plus impliquée dans la mise en œuvre de cette solution financière.

Les activités proposées sont :

1. Renforcement de capacités du DMFD pour évaluer les besoins financiers pour la biodiversité
2. Renforcer les capacités du DMFD afin d'élaborer des projets,
3. Mise en place et maintenir une base de données sur les bailleurs de fonds bi et multilatéraux.
4. Renforcement de capacités de coordination et de négociation DMFD pour améliorer l'efficacité des financement bi et multilatéraux.
5. Renforcement des capacités du DMFD pour coordonner la mise en œuvre du PFB.

		PLAN D'ACTION ET BUDGET									
Activités	Résultats	Calendrier				Budget				Total	Responsable acteur/s
		2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026		
Preparation Stage:											
Renforcement des capacités du DMFD pour évaluer les besoins financiers de la biodiversité	Actions et besoins déterminées	X				15 000				15 000	MEDD-DMFD
Renforcer les capacités du DMFD afin d'élaborer des projets	Base de données fonctionnelle	X	X			20 000	20 000			40 000	MEDD-DMFD
Mise en place et maintenir une base de données sur les bailleurs de fonds bi et multilatéraux	Capacité de négociation et de mise en œuvre	X	X	X	X	15 000	5 000	5 000	5 000	30 000	MEDD-DMFD
Renforcement des capacités de coordination et de négociation du DMFD pour améliorer l'efficacité des financement bi et multilatéraux	Mise en œuvre renforcée		X	X			10 000	10 000		20 000	MEDD-DMFD
Renforcement des capacités du DMFD pour coordonner la mise en œuvre du PFB	Mise en œuvre renforcée		X	X			5 000	5 000		10 000	MEDD-DMFD
TOTAL						50 000	40 000	20 000	5 000	115 000	

7.9 Améliorer l'exécution du budget public par la gestion axée sur les résultats (GAR)

La GAR est une approche de gestion :

- qui résulte d'un souci de rationalisation budgétaire

- du secteur public orientée vers:

- *l'atteinte de cibles de développement;

- *la responsabilisation des agents de l'État;

- *la transparence et l'imputabilité dans la gestion publique ; l'utilisation des données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision.

Pour une efficacité de la gestion, un meilleur rendement, un renforcement de capacité des agents du MEDD sur cette approche de gestion est identifié comme priorité. Il faut un programme tenant compte de ses spécificités augmentera leurs performances, leurs capacités de négociation, ainsi qu'une efficacité dans la planification. Cela pour faciliter ses relations avec le gouvernement et ses partenaires techniques ainsi que financiers

La budgétisation basée sur la performance ¹⁰ vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques en liant le financement du secteur public aux résultats qu'il fournit, en utilisant systématiquement les informations sur les performances. La budgétisation ne doit pas être considérée comme une initiative isolée. Elle doit être considérée, au contraire, comme faisant partie d'un ensemble de réformes plus vastes, destinées à axer la gestion publique sur les résultats obtenus et moins sur les processus internes. La forme la plus élémentaire de budgétisation axée sur les performances vise à garantir que les principaux décideurs tiennent systématiquement compte des résultats obtenus dans le cadre de leurs activités décisionnaires prennent systématiquement en compte les résultats à atteindre par les dépenses lors de la l'élaboration du budget de l'État. C'est ce que l'on appelle la "budgétisation fondée sur la performance" (FMI).

Madagascar a déjà adopté la GAR depuis 2015 sous un projet appuyé par le PNUD. La mise en œuvre de cette approche n'a pas encore été effective pour le ministère en charge de l'Environnement.

Le budget du MEDD a diminué au fil des années (voir les chiffres de l'ADB). De plus le taux d'exécution reste faible à cause entre autres des procédures de décaissements.

L'approche GAR permettrait l'augmentation de l'allocation et du taux de réalisation budgétaire du MEDD et d'améliorer la communication avec le MEF. Elle permettrait également d'améliorer la capacité de planification et de négociation et de suivi-évaluation des activités du MEDD.

La budgétisation basée sur la performance¹¹ vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques en liant le financement du secteur public aux résultats qu'il fournit, en utilisant systématiquement les informations sur les performances.

L'objectif de la solution financière est d'améliorer les procédures de formulation et d'exécution du budget des institutions de protection de l'environnement. La solution financière implique la révision des règles budgétaires qui définissent les principes du financement public. Elle peut être étendue aux organismes qui sont sous la tutelle des ministères comme le MNP. La solution financière proposée vise à créer les conditions permettant d'accroître l'efficacité de la formulation et de l'exécution du budget national dans le plan annuel du ministère.

¹⁰ Manuel pour Gestion Axée sur les Résultats et l'Agenda 2030 ...<https://www.unodc.org>

¹¹ Manuel pour Gestion Axée sur les Résultats et l'Agenda 2030 ...<https://www.unodc.org>

Les objectifs sont :

1. Faire un état de lieux de l'élaboration et de la mise en œuvre du budget du ministère de l'Environnement et du Développement durable,
2. Elaborer un manuel des procédures
3. Identifier les besoins de renforcement des capacités sur la base des recommandations et du cadre de budgétisation basée sur les Résultats GAR – Gestion accès sur les résultats) déjà adopter et mise en œuvre par le ministère des Finances aux niveaux national et régional
4. Identifier le niveau d'intervention (Central- Régional ou Central et Régional). Elaborer un plan détaillé de renforcement des capacités aux niveaux identifiés (central et régional).
5. Développer les modules de formation nécessaires aux renforcements de capacité
6. Mener les séances de renforcement de capacités des techniciens du MEDD au niveau national et au niveau régional (environ 400 personnes en tout)
7. Assurer le suivi de la compilation du budget au niveau central
8. Assurer le suivi de la mise en œuvre du budget établi

PLAN D'ACTION ET BUDGET													
Activités	Résultats	Calendrier					Budget						Responsable acteur/s
		2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	Total	
Preparation Stage:													
Faire un état de lieux de l'élaboration et de la mise en œuvre du budget du MEDD	Rapport état des lieux	X					10 000					10 000	MEF, MEDD (DAF, DPSE, PRMP, Directions techniques concernées)
Elaborer un manuel des procédures	Un manue établi		X					20 000				20 000	MEF, MEDD (DAF, DPSE, PRMP, Directions techniques concernées)
Identifier les besoins de renforcement des capacités sur la base des recommandations et du cadre de budgétisation basée sur les Résultats GAR	Besoins établis		X					15 000				15 000	MEF, MEDD (DAF, DPSE, PRMP, Directions techniques concernées)
Elaborer un plan détaillé de renforcement des capacités aux niveaux identifiés (central et régional	Plan et niveau établis		X					5 000				5 000	MEF, MEDD (DAF, DPSE, PRMP, Directions techniques concernées)
Développer les modules et Mener les séances de renforcement de capacités des techniciens du MEDD	Modules développés et formations établies		X					30000				30 000	MEF, MEDD (DAF, DPSE, PRMP, Directions techniques concernées)
Assurer le suivi de la compilation du budget au niveau central et la mise en œuvre du budget établi	Budget établi		X					50 000				50 000	MEF, MEDD (DAF, DPSE, PRMP, Directions techniques concernées)
TOTAL							10 000	110 000				120000	

7.10 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de financement durable pour promouvoir l'agriculture intelligente face au climat (AIC) dans les zones de défrichement

L'agriculture climato-intelligente (*Climate Smart Agriculture*) vise à lutter contre le changement climatique, par une atténuation et à s'y adapter tout en combattant l'insécurité alimentaire. À Madagascar. Elle est pratiquée dans les zones de production agricole, alors que la culture sur brûlis qui est la principale source de déforestation n'est pas concernée. La population autour des forêts ou APs sont des paysans pauvres, sans terre et même des migrants. Par une subvention bien étudiée, Il s'agit d'étendre l'ACI en ciblant ces types de population.

L'agriculture basée sur le défrichement de la forêt appelé (Tavy-hatsake) est une pratique agricole qui consiste à abattre la forêt, puis mettre le feu et semer pendant au plus 3 saisons de culture. Après ces 3 années, le paysan se déplace et défriche une nouvelle parcelle de forêt. Cette pratique caractérisée par son itinérance reste la première source de déforestation à Madagascar depuis des décennies. La perte est estimée à 100 000 ha par an. Cela menace en permanence la Biodiversité et est une source d'érosion et la perte de la fertilité des sols.

La carte de l'évolution de la couverture forestière sur 40 ans montre l'ampleur de la déforestation (1973-2014). Si on compare la situation de 2014 avec celle de 2004 où les zones sensibles ont été délimitées pour être conservées. On voit bien que la déforestation n'a pas du tout épargnée ces zones sensées être protégées. Cette situation est due notamment à l'incapacité des gouvernants à arrêter le Tavy (Défrichement) principale cause du phénomène.

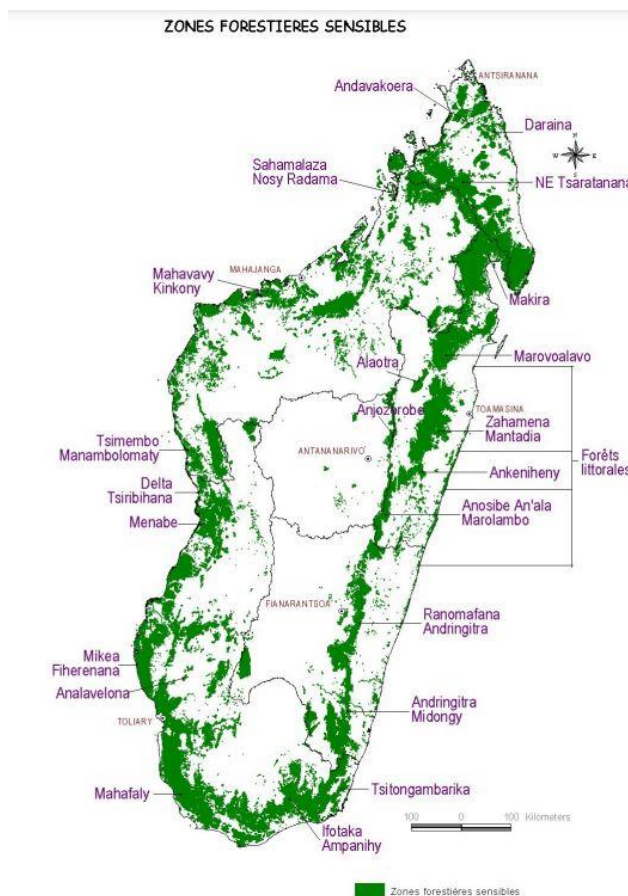


Figure 4 : Carte des zones sensibles forestières Ar : N° 18177/04 Du 24 septembre 2004

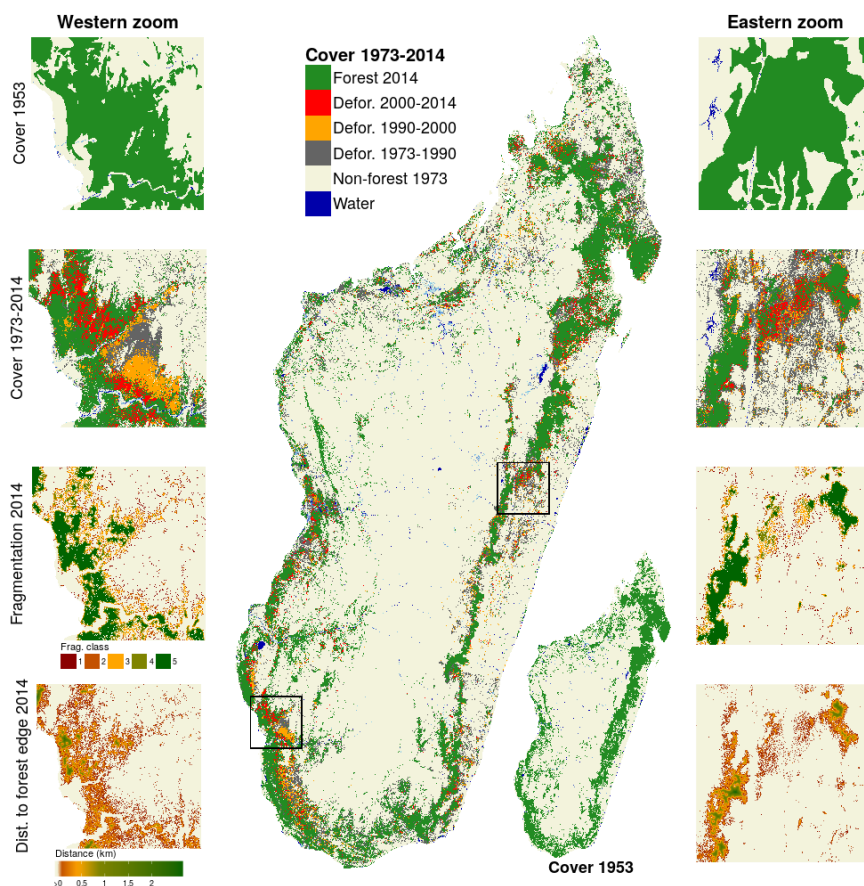


Figure 5 : Evolution du couvert forestier à Madagascar sur 60 ans de 1953 à 2014. (Pekel et al. 2016)

L'Agriculture intelligente face au climat (AIC), adopté par le gouvernement de Madagascar est une approche intégrée de la gestion des paysages - terres cultivées, bétail, forêts et pêches - qui permet de relever les défis interdépendants de la sécurité alimentaire et du changement climatique. Elle intègre l'agriculture de conservation qui fait référence à l'ensemble de techniques culturelles destinées à maintenir et améliorer le potentiel agronomique des sols, tout en conservant une production régulière et performante sur les plans technique et économique. Cela permet de sédentariser les agriculteurs, d'améliorer la biodiversité du sol et de réduire la déforestation. Ces techniques, sont disponibles à Madagascar mais elles sont faiblement appliquées et diffusées dans les zones forestières dû entre autres à l'éloignement de ces zones et au manque de moyen des agriculteurs.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE) à travers son service environnement, climat et réponse aux urgences (SECRU), est responsable de promouvoir la AIC à travers la Task Force Nationale de l'Agriculture de conservation (TFNAC) qui est composée de 35 membres. La FAO assure le secrétariat de la Task force et va appuyer le développement de la stratégie nationale pour la AIC.

Cette stratégie, prévue en 2023, pourrait être appuyée par des partenaires financiers clés comme le Fonds de développement agricole (FDA) et Tany Meva.

- Le FDA est un outil financier créé en 2012 en tant qu'Etablissement Public National à caractère Administratif (EPA). Sa Direction Générale a été mise en place en 2016. Ainsi, le FDA est un organisme public à vocation pérenne et non un projet. Le fonds, qui est un sinking fund, a géré 7,7 millions d'euros entre 2011 et 2018 et a traité 3870 dossiers (financés) et a touché 500 000 bénéficiaires depuis sa création.

Ce fonds a pour objet de mobiliser des financements et allouer des appuis financiers aux producteurs et groupements de producteurs. Il intervient en complémentarité avec le budget de l'Etat, les autres fonds de développement et les institutions financières et en synergie avec les projets/ programmes agricoles sur le terrain.

Dans cette optique, le FDA s'engage à recevoir et à allouer différents types de financement pour appuyer les secteurs Agriculture, Elevage et Pêche à Madagascar afin de faciliter l'accès des producteurs aux différents services agricoles et leur permettre d'accroître leur production, améliorer leur productivité et leurs revenus.

Pour bénéficier de l'appui du fonds, il faut être de Nationalité malagasy, résidents dans la zone où la demande est déposée et exerçant une activité agricole. L'étude d'impact environnementale EIE est également obligatoire et à la charge du producteur parce que le FDA promeut les pratiques respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du climat.

Actuellement le FDA reçoit seulement des financements du FIDA et travaille que dans les bassins de production agricoles. Par manque de financement le FDA n'intervient pas en zone forestière ou proche des zones forestières alors que son mandat le permet.

- Tany Meva est une fondation environnementale reconnue d'utilité publique créée en janvier 1996. Tany Meva a été doté à sa création d'un capital de USD 2 300 000 dans le cadre d'un debt swap et son capital est actuellement de USD 9,7 millions à la fin décembre 2021 gérant plusieurs sinking funds sur l'ensemble du territoire.

Tany Meva a pour mission le financement de la gestion durable des ressources naturelles à Madagascar, incluant la conservation de la biodiversité dans les APs à travers l'engagement actif des communautés locales. L'entité a subventionné 2095 projets.

La solution de financement proposée explore la possibilité de mobiliser des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre de la stratégie nationale AIC dans les zones forestières. En résolvant le problème du foncier et de la production agricole qui va au-delà de la sécurité alimentaire et vise les chaînes de valeurs. Cela permettra de sédentariser les agriculteurs pratiquant une agriculture basée sur le défrichement de la forêt appelée Tavy-hatsake et avoir un impact positif sur la biodiversité.

Les actions proposées sont :

- Identifier les zones prioritaires pour la AIC dans les zones forestières afin de les intégrer dans la stratégie nationale.
- Identifier les besoins en financement et en renforcement des capacités dans les zones prioritaires forestières pour mettre en œuvre l'AIC.
- Développer un plan de financement durable de l'agriculture de conservation en zone forestière, en consultation avec les partenaires (MATSF, FDA, MINAE, MEDD, ONGs, Task Force Nationale de l'Agriculture de conservation, Groupement Semis Direct Madagascar, Tany Meva, etc.),
- Développer et mettre en œuvre les mécanismes financiers (Subvention, développement de chaîne de valeur, ect .) prioritaires et les mettre en œuvre.

PLAN D'ACTION ET BUDGET													
Activités	Résultats	Calendrier					Budget					Total	Responsa ble acteur/s
		2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026		
<i>Identifier les zones prioritaires pour la AIC dans les zones forestières afin de les intégrer dans la stratégie nationale.</i>			X					15 000				15 000	TFNAC, FAO, Tany Meva, FAD, etc.
<i>Identifier les besoins en financement et en renforcement des capacités dans les zones prioritaires forestières pour mettre en œuvre l'AIC</i>			X					20 000				20 000	TFNAC, FAO, Tany Meva, FAD, etc.
<i>Développer un plan de financement durable de l'agriculture de conservation en zone forestière, en consultation avec les partenaires</i>			X	X				30 000	10 000			40 000	TFNAC, FAO, Tany Meva, FAD, etc.
<i>Développer et mettre en œuvre les mécanismes financiers prioritaires et les mettre en œuvre</i>				X	X	X			50 000	50 000	50 000	150 000	TFNAC, FAO, Tany Meva, FAD, etc.
TOTAL								65 000	60 000	50 000	50 000	225 000	

7.11 Promotion du tourisme durable pour la gestion de la Biodiversité.

Le tourisme durable est défini par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) comme un tourisme « qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil », inspirées par l'idéologie de la conservation, il met en valeur, les respects voire les préservations des ressources patrimoniales (naturelles, culturelles, sociales) d'un territoire à l'intention des touristes, accueillis de manière à minimiser les effets négatifs qu'ils génèrent inmanquablement sur les espaces naturels comme sur les communautés locales¹²

A Madagascar, où la majorité des touristes viennent pour la nature (visite des parcs et réserves), cette notion prend de plus en plus d'ampleurs, mais le retour pour la gestion de la biodiversité n'est pas proportionnel. La solution de financement veut remettre cet équilibre pour une gestion durable de la biodiversité

Le tourisme durable est une notion relativement récente, apparue notamment à partir du sommet de Rio en 1992 sur le développement durable. Le tourisme durable est d'ailleurs devenu l'un des champs d'application des directives au sein de l'Agenda 21 qui comprend, entre autres, le respect de l'équilibre entre les besoins touristiques et les actions pour préserver l'environnement d'un côté, et le "produit touristique" de l'autre. L'objectif du développement touristique durable est donc de "rendre compatible l'amélioration des conditions environnementales et sociales qui résultent du développement touristique, avec le maintien de capacités de développement pour les générations futures".

Un tourisme durable tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil". Il vise l'équilibre entre les trois piliers du développement durable dans la production et réalisation d'activités touristiques

Le tourisme durable est une notion qui va au-delà de l'écotourisme puisqu'en plus de s'intéresser à la protection de la nature, elle veille aussi à réduire son impact sur la culture et l'économie locale

A cause de son insularité, la beauté de ses paysages et l'unicité de sa faune et de sa flore, le tourisme est une des activités économiques les plus importantes pour Madagascar. Il est parmi les sources de devises les plus importantes du pays et sa marge de développement reste large. Pour cela, il faut que le tourisme participe à cette maintenance et gestion de la biodiversité. Aussi, les recettes touristiques devront consacrer un part équitable à cette gestion.

A Madagascar, les chiffres du tourisme sont repartis à la hausse depuis 2014 avec une croissance de 20% en 2016 des arrivées (293.000 touristes recensés) pour des recettes touristiques de USD 748 millions. De plus, le Ministère en charge du tourisme vise l'arrivée de plus d'1 millions de tourisme en 2028. L'emploi direct lié au tourisme a augmenté en moyenne de 3,3% par an avec près de 40.000 emplois en 2015. Le tourisme est un secteur essentiel pour le développement économique et social avec une contribution du tourisme au PIB de 5,9% en 2015.

Le tourisme à Madagascar reste peu développé vis-à-vis de son fort potentiel. Toutefois, les statistiques montrent que plus de 80% des touristes, viennent pour la nature et les APs. Or la

¹² Tourisme durable – Géoconfluences <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>

participation de ce secteur à la gestion et protection de la Biodiversité n'est pas proportionnelle aux bénéfices (entrée de devise) que ce secteur reçoit grâce à la Nature.

Tableau 6 : Projection du tourisme en 2023

Touristes		Emplois		Recettes		Sièges Avion		Chambres		PIB	
2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023
380 000	500 000	47 000	79 000	632 Millions USD	1 Milliard USD	673 000	890 000	28 000	48 000	7%	15%

Source EDBM

Dans sa lettre de politique de développement du tourisme à Madagascar (2017), le Ministère définit les besoins principaux pour le développement durable du secteur dont notamment :

- Revue et réforme du cadre institutionnel et réglementaire du secteur ;
- Promotion des règles de gestion durable de la Destination Madagascar auprès des acteurs du tourisme et de la population ;
- Amélioration et diversification des services touristiques dans les Parcs Nationaux et Aires Protégées ;
- Renforcement des chaînes de valeur du tourisme à fort potentiel d'emploi et de revenus (transports peu polluants, agriculture bio, artisanat éthique et responsable) ;
- Appui aux programmes de certifications pour le tourisme durable et/ou responsable.

Basé sur cela,

- La notion de tourisme communautaire n'est pas nouvelle à Madagascar, il a été promu par les promoteurs qui travaillent avec les communautés qui contractent un transfert de gestion des forêts avec l'administration forestière. Les projets d'écotourisme associés à des programmes de soutien à l'agriculture sont souvent présentés comme des mesures efficaces pour compenser la perte de revenu qui accompagne généralement les nouvelles restrictions sur l'utilisation des terres par les habitants. Toutefois, quoique lucratif, il est limité par l'accessibilité et une bonne organisation de la communauté gestionnaire. On peut citer la réserve communautaire d'Anjà Miray¹³ qui, près de 20 ans plus tard, est devenue un véritable moteur de la conservation communautaire à Madagascar. Le petit fragment de forêt qui a encouragé la création de l'aire protégée est resté intact, et l'Association Anja Miray, a pu l'étendre en replantant des espèces d'arbres autochtones sur les collines environnantes. La réserve enregistre désormais un revenu suffisant pour employer 85 guides et observateurs de faune sauvage et pour financer un large réseau de projets communautaires, dont la construction de deux écoles primaires, ou encore la distribution de couvertures aux personnes âgées et de semences et d'intrants aux agriculteurs au début de la saison de croissance.
- La construction d'Ecolodge dans les zones protégées, contribue à un tourisme durable, dans le sens où à part des dispositions pour valoriser et protéger la biodiversité, l'hôtel lui-même et son environnement essaie de se fondre dans la nature. Le potentiel est énorme à Madagascar

¹³ Qu'est-ce qui fait le succès de l'écotourisme communautaire ? À Madagascar, c'est l'emplacement, l'emplacement, l'emplacement ! by Rowan Moore Gerety on 10 janvier 2020

et le Ministère en charge du tourisme avec l'appui de la BAD va construire 14 écolodge avec MNP et les investisseurs.

La biodiversité joue un rôle important dans l'activité quotidienne d'un hôtel : depuis la nourriture servie au restaurant et le bois utilisé dans les meubles et les aménagements jusqu'aux produits d'accueil offerts dans les SPA, les fruits de la biodiversité sont omniprésents dans les hôtels. À l'extérieur, plantes et animaux divers agrémentent les espaces communs et les jardins, tandis qu'au-delà des grilles de l'hôtel, parcs, espaces verts, espaces côtiers et habitats naturels offrent aux clients l'occasion de se distraire et d'apprécier la nature environnante¹⁴.

Exemple d'actions de l'Ecolodge RAVOHARA à l'Île Sainte-Marie

Cet Ecolodge respecte des règles claires afin de limiter son impact sur l'environnement :

- L'eau chaude est produite par des chauffe-eaux solaire.
- Utilise uniquement des pailles biodégradables en bambou ou en papier
- L'écolodge est alimenté en eau de source et en eau de pluie.
- Les eaux usées sont traitées par une fosse septique sans ajout de produits chimiques ou synthétiques.
- Utilise des ampoules à basse consommation.
- Ne fait pas appel à la climatisation mais à la ventilation naturelle.
- Utilise des produits d'entretien à 99% biodégradable ayant un moindre impact sur le lagon.
- Le jardin de l'écolodge n'est traité par aucun pesticide ou désherbant.
- Mis en place d'un programme de tri des déchets (plastiques, métal, bois, verre).
- Utilisation de matériaux locaux naturels pour la construction (bois, Ravenala Pandanus : chaume locale), afin de perpétuer et de valoriser la construction d'habitats traditionnels Saint-Mariens.
- L'écolodge le Ravoraha s'engage chaque année pour « la charte d'un tourisme durable » pour protéger son environnement naturel et social.
- Hébergements très fleuris car afin que le village ait des retombées économiques de l'écolodge, tous les jours des fleurs sont achetées aux femmes du village, dans le but du tourisme solidaire."

Les labels, normes, et certifications dans le tourisme font partie du tourisme durable. Un des premiers à avoir été créé pour les voyageurs est le réseau Agir pour un tourisme responsable (ATR), en 2002. "Le client doit avoir accès à l'engagement environnemental du professionnel, sans être saturé d'informations". Pour ce réseau, il faut respecter deux principes. Le premier : "prendre garde à ne pas être trop idéologique dans la mise en place d'un management environnemental, mais plutôt proposer un accompagnement aux prestataires/sous-traitants locaux". Le second : "mettre en place un processus de certification externe du label". C'est ainsi Écocert (présent à Madagascar) qui certifie le nouveau label ATR.

¹⁴ Biodiversité : mon hôtel agit Guide pour une utilisation durable des ressources biologiques : UICN, Gland, Suisse, en collaboration avec Accor, ©2008 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Pour obtenir la certification, les tour-opérateurs doivent respecter 60 critères. Une approche qui met l'accent sur la progression et l'accompagnement de la démarche environnementale. La démarche est longue et coûteuse. Ainsi le Ministère en charge du Tourisme veut mettre en place un Label Vert pour le tourisme à Madagascar qui sera plus accessible aux opérateurs hôteliers locaux, tout en respectant les fondements d'un tourisme durable et responsable.

La nécessité d'appuyer un tourisme durable représenterait donc une grande opportunité pour un pays comme Madagascar qui possède un attrait touristique et une biodiversité majeure. Le tourisme naturel se concentre sur les parcs nationaux et APs du pays. La faune et la flore de Madagascar sont en effet uniques au monde.

- Afin de gérer durablement cette biodiversité au profit du tourisme, il faut, une bonne harmonisation entre les deux secteurs (Biodiversité-Tourisme) avec le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) dans la définition et la fixation des diverses taxes. Différentes études de faisabilité pour explorer les possibilités d'avoir une partie de la taxe touristique ou d'introduire une vignette touristique, etc., pour financer la conservation de la Biodiversité et l'écotourisme ont été réalisées mais n'ont pour le moment pas abouti à des résultats concrets.

Cette solution vise à explorer plusieurs mécanismes financiers afin de soutenir la promotion d'un tourisme durable à Madagascar. Pour cela les différentes opportunités identifiées sont :

Activités :

- Analyse et renforcement du cadre fiscal du tourisme à Madagascar pour qu'il bénéficie mieux à la conservation de la biodiversité (Actualiser l'étude de faisabilité d'une introduction d'une taxe verte ou de la réduction de celui-ci pour les hôtels certifiés verts).
- Appui au Ministère du tourisme à l'identification d'investisseurs à impact pour des projets d'écodolges dans les APs et intégrer des critères de conservation de la biodiversité dans le processus de sélection.
- Appuyer le Ministère du tourisme pour intégrer des critères de conservation de la biodiversité dans un futur label vert national
- Appuyer l'élaboration et le financement de projets touristiques communautaires, en renforçant les capacités des communautés à élaborer des propositions de projet et identifier des financements dans des zones pilotes.

PLAN D'ACTION ET BUDGET														
Activités	Résultats	Calendrier					Budget						Responsable acteur/s	
		2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	Total		
Analyse et renforcement du cadre fiscal du tourisme à Madagascar	Rapport d'analyse			X					40000				40000	MTMT, MEF, ONTH
• Appui au Ministère du tourisme a l'identification d'investisseurs à impact pour des projets d'écodoges dans les APs	Liste d'Inverstisseurs à impact disponible		X					20000					20000	MTMT, MEF, ONTH
• Appuyer le Ministère du tourisme pour intégrer des critères de conservation de la biodiversité dans un futur label vert national	Label vert intégrant des critères de conservation de la BIODIVERSITÉ		X	X				10000	10000				20000	MTMT, MEF, ONTH
Appuyer l'élaboration et le financement de projets touristiques communautaires	Document sur sur le financement de projet écotourisme Communautaire disponible		X	X	X			20000	20000	20000			60000	MTMT, MEF, ONTH, PNUD, Tany MEVA
TOTAL								50000	70000	20000			140000	

7.12 Promouvoir un renforcement des capacités des Ministères sur la comptabilité du capital naturel et améliorer le partage des données afin d'améliorer la planification budgétaire.

Depuis longtemps, les pays surveillent de près leur comptabilité nationale afin d'évaluer leurs résultats économiques et l'efficacité de leurs politiques de développement. Pourtant, les indicateurs traditionnels, fondés sur des mesures du revenu national tels que le PIB (produit intérieur brut), ne renseignent nullement sur la viabilité économique, sociale ou environnementale des modèles de croissance actuels. Il consiste à comptabiliser leurs richesses naturelles et à valoriser les services écosystémiques afin d'aller au-delà de la mesure traditionnelle du PIB et de commencer à intégrer à leur comptabilité nationale leur capital naturel

La comptabilisation du capital naturel embrasse donc les trois piliers du développement durable — économique, social et écologique — et son enjeu est de faire évoluer le monde au-delà du cadre du PIB pour au contraire s'attacher à tous les biens dont un pays a besoin pour sa croissance et son bien-être à long terme. Madagascar qui a un capital naturel très important doit renforcer entre autres les capacités des agents concernés (INSTAT, MEF, Mines, Eaux, Forêts etc.) par la collecte et le traitement des données, afin que les responsables politiques puissent prendre des décisions sur chaque politique sectorielle.

La comptabilité du capital naturel est une méthode qui permet de représenter dans un cadre comptable la valeur des stocks et des flux des ressources naturelles et des écosystèmes au sein d'un espace défini (une région ou un pays par exemple).

Les indicateurs économiques conventionnels, tels que le Produit Intérieur Brut (PIB) qui est généré par le Système de Comptabilité Nationale, donnent une image déformée de la performance économique car ils ne renseignent nullement sur la mesure dans laquelle les activités économiques épuisent le capital naturel ou dégradent ses aptitudes à fournir des bienfaits économiques en termes d'approvisionnement et de régulation.

Le Projet Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem (WAVES) services de la banque mondiale (2012-2014), Le projets METRICS de Conservation international (CI), le projet de recherche du centre Yoga et le Global Development Network¹⁵, le projets comptabilité verte de IRD avec la NAP d'Antrema, ont permis de développer un système de comptabilité du capital naturel à Madagascar.

L'objectif du WAVES est de parvenir à un PIB vert tenant compte de cet épuisement et dégradation des ressources.

Le WAVES Madagascar a effectué la comptabilisation sur quatre secteurs : l'Eau, les Mines, le Bois et les Indicateurs Macroéconomiques. Les comptes physiques ont été faits, mais ceux monétaires n'ont pas pu être faits notamment à cause des difficultés d'accès aux données et informations au niveau des différents ministères et services publics d'un côté et du manque de compétence technique de l'Institut National des Statistiques (INSTAT) dans la manipulation et le calcul des données environnementales.

¹⁵ Comptabilité du Capital Naturel pour la Gestion d'une Aire Protégée. Cas de la Nouvelle Aire protégée d'Antrema (Nord-Ouest Madagascar). RAKOTONDRAOMPIANA, S et al

L'idée serait d'appuyer la création d'une base de données sur la compatibilité du capital naturel, former le personnel des ministères à l'utilisation de la base de données pour intégrer ces données dans les méthodes de programmation et budgétisation.

Toutes les données portant sur la valeur du capital naturel à Madagascar devraient être hébergées au sein de l'INSTAT afin de garantir un accès libre aux données. Par conséquent, il faut permettre à cette institution nationale d'accéder librement aux sources de données

Cela serait un outil de prise de décision très important notamment pour Madagascar pays très riche en biodiversité, mais qui reste fragile à toutes formes de perturbation.

Madagascar aura intérêt à revoir ses réglementations en matière d'accès aux informations et leurs échanges, afin de rendre disponible et fluides les flux de données économiques et environnementales

Les Activités proposées sont :

- Faire une étude juridique pour débloquer la circulation et les échanges de données économiques et environnementales au niveau de chaque département ministériel.
- Faire l'analyse des autres comptes en plus des forêts, eaux, mines tels que le compte de la couverture des terres, les comptes du carbone écosystémique, compte des comptes des services fonctionnels de l'infrastructure écosystémique, compte de la capacité écosystémique du capital.
- Mettre en place et animer une plateforme d'échanges d'informations et un système d'actualisation des données
- Continuer à nourrir les bases de données existantes pour faire de nouvelles évaluations de l'état de la biodiversité en appuyant les responsables des données du service publics et l'INSTAT
- Assurer que les évaluations sont faites d'une manière périodique et que les résultats soient communiqués aux responsables du secteurs concernés, afin d'orienter les décisions politiques en faveur de la ressource
- Assurer que les évaluations sont intégrées dans les processus de budgétisation des ministères concernés par la conservation de la biodiversité (ministère de l'Économie et des Finances, ministère de l'Environnement et du développement durable, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Ministères des Pêches, etc.).

PLAN D'ACTION ET BUDGET													
Activités	Résultat s	Calendrier					Budget						Responsable acteur/s
		22	23	24	25	26	22	2023	2024	2025	2026	Total	
Preparation Stage:													
Faire une étude juridique pour débloquer la circulation et les échanges de données économiques et environnementales au niveau de chaque département ministériel.	Rapport de l'étude		X					20 000				20 000	INSTAT, MEDD, MinAE, Min de l'Eau, Min des Mines, etc.
Faire l'analyse des autres comptes en plus des forêts, eaux, mines	Analyses faites		X	X				50 000	50 000			100 000	INSTAT, MEDD, MinAE, Min de l'Eau, Min des Mines, etc.
Mettre en place et animer une plateforme d'échanges d'informations et un système d'actualisation des données	Plateforme en place		X	X	X			10 000	10 000	10 000		30 000	INSTAT, MEDD, MinAE, Min de l'Eau, Min des Mines, etc.
Continuer à nourrir les bases de données existantes pour faire de nouvelles évaluations de l'état de la biodiversité en appuyant les responsables des données du service publics et l'INSTAT	Base de données en place et à jour Agents INSTAT formés		X	X	X			5000	5000	5000		15 000	INSTAT, MEDD, MinAE, Min de l'Eau, Min des Mines, etc.
Assurer que les évaluations sont faites d'une manière périodique et que les résultats soient communiqués aux responsables du secteurs concernés, afin d'orienter les décisions politiques en faveur de la ressource	Responsabl es des secteurs informés régulière ment		X	X	X			10 000	10 000	10 000		30 000	INSTAT, MEDD, MinAE, Min de l'Eau, Min des Mines, etc.

Assurer que les évaluations sont intégrées dans les processus de budgétisation des ministères concernés par la conservation de la biodiversité	Les données sont intégrées dans les budgets des ministères		X	X	X			10 000	10 000	10 000		30 000	INSTAT, MEDD, MinAE, Min de l'Eau, Min des Mines, etc.
TOTAL								105 000	85 000	35 000		225 000	

7.13 Bioprospection : Opérationnalisation de l'Avantage découlant de leur utilisation (APA) par l'élaboration du cadre juridique

L'Accès et de Partage des Avantages (APA) dans le cadre du protocole de Nagoya relatif à la Convention sur la diversité biologique (CDB) est un mécanisme qui régit l'utilisation des ressources génétiques à des fins diverses (par exemple pour la recherche fondamentale ou la commercialisation des produits). Les utilisateurs de ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques comprennent : les instituts de recherche, les universités, les collections ex-situ et les entreprises œuvrant dans un large éventail de secteurs, notamment l'industrie pharmaceutique, la biotechnologie, les semences, la protection des cultures vivrières, l'horticulture, les cosmétiques et les soins personnels, l'industrie du parfum et des saveurs, les herbes médicinales, et les industries des produits alimentaires et des boissons. (Laird et Wynberg 2008. p. 8)

Madagascar ayant une potentialité énorme en la matière à cause de sa richesse en biodiversité et en tant que signataire de la convention est en train de mettre en place les dispositions recommandées pour sa mise en œuvre. Un projet ABS Mada du GEF6 aide actuellement le gouvernement de Madagascar à rendre effectif l'application de l'APA. Le projet BIOFIN appuiera à la formulation de cadre légal lié au financement et au renforcement des communautés et des autorités dans la mise en œuvre

La bioprospection est la recherche systématique de matériel biochimique et génétique dans la nature afin de développer des produits à valeur commerciale pour des applications pharmaceutiques, agricoles, cosmétiques et autres. L'objectif est d'extraire la valeur commerciale maximale des ressources génétiques et des connaissances indigènes, tout en créant un système de compensation équitable qui puisse profiter à tous.

L'essor du génie génétique, tout d'abord, qui fait de la diversité génétique une source de matières premières potentielles, et surtout les pratiques industrielles qui accompagnent cette avancée technique. Certaines firmes, en particulier pharmaceutiques, développent leurs recherches sur les substances naturelles en vue d'obtenir de nouveaux produits, et brevettent les innovations éventuelles auxquelles elles parviennent. La biodiversité apparaît comme nouveau « bien public global », sur lequel il convient de définir des droits de propriété afin de permettre le développement d'échanges marchands¹⁶.

Le 29 octobre 2010, le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) relatif à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a été adoptée à Nagoya, au Japon. Il s'agit d'un cadre juridique international visant à promouvoir une mise en œuvre effective et transparente du concept d'APA au niveau global, régional, national et local. Le Protocole de Nagoya a été ratifié par Madagascar en septembre 2014.

Cependant Madagascar est souvent dans une position désavantageuse lors des discussions avec des organismes privés qui exploitent les ressources génétiques du pays (exemple : entreprises dans le secteur pharmaceutique ou de la beauté qui utilisent des ressources naturelles pour la fabrication de médicaments, de parfum et cosmétiques). Il y a souvent un biais qui rend les échanges peu équitables et transparents. Les paysans et communautés n'en profitent que partiellement vis-à-vis aux importants bénéfices que les sociétés privées peuvent tirer de ces activités.

¹⁶ Stratégie nationale sur l'accès aux ressources génétiques et ...<https://www.fao.org>

Le Gouvernement a adopté le cadre réglementaire transitoire pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya, par le biais du Décret n°066-2017. Mais pour assurer la mise en œuvre effective et efficace du Protocole, le pays devra se doter d'un cadre national plus complet (sur le plan politique, juridique et institutionnel) et d'une capacité suffisante de toutes les parties prenantes.

Plusieurs espèces concernées par l'APA sont déjà exploitées et exportées en quantité, sans réglementation. A titre d'exemple, des espèces comme *Aphloia théiformis* (Dité gasy ou Ravimboafotsy), *Aframomum angustifolium* ou longoza sont déjà collectées et exporter vers l'extérieur. Le groupe français Yves Rocher, depuis 2007 s'intéressaient aux plantes du pays, en particulier au *Siegesbeckia orientalis*, ou « Satriko aza maratra » qui possède des propriétés cicatrisantes, apaisantes et antiviellissement reconnues. Des parfumeurs comme DIOR et Channel sont déjà présents à Madagascar sur l'Ilang ilang et seront intéressés à découvrir d'autres espèces. A titre d'information, la société Sotramex, une PME exporte 200 tonnes de plantes par an de Madagascar.

Les collectes et l'exploitation des produits doivent respecter le principe d'une gestion durable ce qui n'est pas encore le cas. Un état de lieu des ressources génétiques, permettra de planifier et de gérer les ressources disponibles. Par la mise en place d'un cadre réglementaire adéquat, Madagascar sera à même de négocier avec les sociétés privées internationales pour faire valoir ses droits et que les recettes arrivent jusqu'aux petits paysans pour assurer une gestion durable des ressources.

Le MEDD vient de bénéficier du Projet ABS-MADA sur la « Mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles à Madagascar (2021 – 2024).

Le projet en cours à prévu de :

- Mettre l'état de la situation à Madagascar avec l'adoption d'une réglementation nationale par le biais d'un décret en 2017 et un arrêté d'application, en cours de promulgation.
- Mettre en place des cadres politique, juridique, et institutionnel de l'APA ; l'établissement des guides nationaux et des conventions types (CPCC et CCCA), ainsi que la formation des parties prenantes sur la politique d'APA, les cadres institutionnel et juridique.
- Mettre en place un mécanisme de suivi pour l'Autorité Nationale Compétente (ANC), en impliquant les communautés dans la création d'un registre communautaire des ressources génétiques, testé sur les sites cibles conformément aux principes CPCC/CCCA
- Assurer la capitalisation des acquis, des bonnes pratiques et des leçons tirées du projet et d'en assurer la diffusion au niveau local, régional, national et international. L'aspect genre et égalité des sexes pour la mise en œuvre du projet, d'une part et du mécanisme APA, d'autre part sera également traité dans cette composante

Dans ce cadre, la solution de financement consiste à opérationnaliser le cadre légal APA prochainement établi. Cela permettra de générer des revenus par l'APA et de les redistribuer aux communautés pour assurer une gestion durable des ressources.

Les activités proposées sont :

1. Appui pour la formulation des protocoles au sein du cadre légal en lien avec les financements liés à l'APA (e.g. taux des royalties).
2. Collecte de données et analyse sectorielle et identification des opportunités ;
3. Renforcement des capacités de communautés locales pour la promotion et la vente de leurs ressources naturelles et appuyer les sociétés internationales à identifier des ressources

naturelles (mise en relation des investisseurs avec des communautés, incubateur de projets, etc.)

4. Renforcer les capacités de l'autorité pour la formulation et la négociation des nouveaux contrats et la renégociation des contrats existants.
5. Renforcement des capacités de l'autorité pour l'élaboration des contrats et estimer leurs valeurs et développer les mécanismes de partage des revenus.

Activités	Résultats	Calendrier					Budget \$						Responsable acteur/s
		2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	Total	
<i>Appui pour la formulation des protocoles au sein du cadre légal en lien avec les financements liés à l'APA</i>	Protocole formulé			X					20 000			20 000	MEDD, Communautés, autorité = déterminer
<i>Collecte de données et analyse sectorielle et identification des opportunités</i>	Données collectées et analysées			X					20 000			20 000	MEDD, Communautés, autorité à déterminer
<i>Renforcement des capacités de communautés locales pour la promotion et la vente de leurs ressources naturelles et appuyer les sociétés internationales à identifier des ressources naturelles</i>	Capacités renforcées			X	X	X			10 000	10 000	10 000	30 000	MEDD, Communautés, autorité à déterminer
<i>Renforcer les capacités de négociation de l'autorité pour les nouveaux contrats et la renégociation des contrats existants.</i>	Capacités renforcées			X	X	X			10 000	10 000	10 000	30 000	MEDD, Communautés, autorité à déterminer
<i>Renforcement des capacités de l'autorité pour l'élaboration des contrats et estimer leurs valeurs et développer les mécanismes de partage des revenus.</i>	Capacités renforcées			X	X	X			10 000	10 000	10 000	30 000	MEDD, Communautés, autorité à déterminer
TOTAL									70 000	30 000	30 000	130 000	

7.14 Améliorer le cadre portant sur la RSE en faveur de la biodiversité à Madagascar

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est définie comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. En d'autres termes, la RSE c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

L'objectif est que cette RSE soit orientée en majorité vers la biodiversité surtout pour les entreprises à impact. Le Ministère de l'environnement avec le groupement des entreprises ont élaboré une stratégie RSE en faveur de l'environnement. Aussi, un engagement croissant des entreprises en faveur de l'environnement est prôné. Il faut passer des activités qui soignent l'image de l'entreprise, comme étant verte vers un engagement pour des activités en faveur de la biodiversité qui sont économiquement rentable, tel que des investissements à impacts. De plus en plus d'entreprises conduisent des activités de RSE, notamment pour leurs visibilité. Ces activités de RSE n'ont pas d'aspect obligatoire à Madagascar et cela se repose sur une approche volontariste des entreprises elles-mêmes. Le MEDD et l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM) avec le secteur privé élaborent actuellement une stratégie nationale de RSE pour Madagascar.

L'objectif de cette solution sera d'appuyer l'opérationnalisation de cette stratégie

La plupart des RSE sont tournés vers l'humanitaire et le social, vu que le pays est en difficulté. Or plus le pays est pauvre, plus la destruction de cette biodiversité est intense, alors que sans une biodiversité ayant une intégrité écologique, le développement durable ne serait pas possible. Il s'agit donc de militer en faveur d'une RSE favorable à l'environnement, afin de diminuer les risques d'impact de la société et de la population sur la destruction de la biodiversité.

Les grandes entreprises sont souvent contraintes à le faire au niveau international, mais ne sont pas forcément convaincus ou ne comprennent pas le fondement de cela.

Après une capitalisation des bonnes pratiques RSE, par le MEDD, le ministère a décidé d'élaborer une Stratégie. Cette stratégie est en développement et devrait être présentée en fin d'année 2022.

Cette stratégie serait basée sur une démarche RSE volontaire mais axée sur un cadre national formalisé par un arrêté interministériel dont le MEDD serait le responsable.

Ce cadre d'intervention établira une vision 2030 de la RSE. Il fera la promotion et la sensibilisation de la RSE et un guide de la RSE sera établi. Des mesures incitatives seront également étudiées.

Madagascar est à sa 7ème édition d'un salon de la RSE et de l'Initiative pour le Développement Durable cette année sous l'égide du MEDD en collaboration avec EDBM et le GEM qui avait pour objectif de faciliter la rencontre et les échanges entre les acteurs, les experts et le grand public. Le salon offre un espace de réflexions et de partages des innovations, de nouvelles approches, des bonnes pratiques et les leçons apprises en termes de RSE.

Il existe certaines initiatives que la solution pourra renforcer. Par exemple, la société Telma, premier opérateur du pays, a lancé une initiative RSE pour la reforestation de Madagascar à travers une campagne « un téléphone = 1 arbre ». Ceci a permis de planter plus de 150 000 arbres.

Cette solution de financement pourra également s'appuyer sur une dynamique nationale illustrée par de nombreux projets en lien avec la thématique RSE (Projet RINDRA qui appuiera la formation des entrepreneurs à impacts sur la RSE, un projet GIZ qui assurera la formation du personnel MEDD au

niveau central et régional, la formation des journalistes et la mise en place d'un logiciel de biodiversité, etc.).

Les activités qui sont à entreprendre sont :

- Appuyer la participation de sociétés exemplaires en termes de RSE pour la biodiversité, aux événements nationaux (e.g. forum annuel de la RSE) afin d'inciter d'autres entreprises à répliquer les bonnes pratiques.
- Sensibilisation et renforcement des capacités des entreprises en matière de RSE,
- Identifier et développer des propositions de projets pour la conservation de la biodiversité, à proposer aux entreprises pour leurs contributions RSE.

PLAN D'ACTION ET BUDGET													
Activités	Résultats	Calendrier					Budget						Responsable acteur/s
		2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	Total	
Appuyer la participation de sociétés exemplaires en termes de RSE pour la biodiversité, aux évènements nationaux	Participation aux évènements nationaux		X	X	X			5000	5000	5000		15 000	MEDD, EDBM
Sensibilisation et renforcement des capacités des entreprises en matière de RSE	Les capacités sont renforcées		X	X	X			10 000	10 000	10 000		30 000	MEDD, EDBM
Identifier et développer des propositions de projets pour la conservation de la biodiversité, à proposer aux entreprises pour leurs contributions RSE	Des propositions sont développées		X	X	X			15 000	15 000	15 000		45 000	MEDD, EDBM
TOTAL								30 000	30 000	30 000		90 000	

8. Résumé du plan d'action

Tableau 7 : Les Solutions financières prioritaires - Agences principales, principaux points d'action proposés et valeurs financières probables.

SN	Solutions Financière	Agence Lead	Solution F. Catégorie (Primaire)	Solution F. Catégorie (Secondaire)	Hypothèses et points d'action fondamentaux	Points d'actions limites	Objectif et activités planifiées	Valeurs financières potentielles (à titre indicatif)	Correspondance SPANB But Stratégique
1 SE	Échanges dette/nature Etudes de faisabilité du profil Dette Nature	GOM, MEF et MEDD	Générer de revenu	Réaligner les dépenses	Madagascar est éligible pour la remise de dette PPTE et membre du club de Paris. Madagascar a des expériences en dette aussi bien commerciale que bilatérale. Madagascar est en bonne position pour négocier un nouveau round de remise de dette. Il faut militer pour avoir des remises de dette destinée à la biodiversité. Des créanciers et des ONGs environnementaux ainsi que des banques commerciales acceptent d'aider Madagascar dans le processus Le WWF au niveau mondial redynamise l'échange Dette/Nature	Le GOM doit donner une priorité aux financements de la biodiversité quand une possibilité se présente. Il y a au moins 107,45million de\$ de dette de la France, de l'Allemagne et du Japon qui à part le Japon a déjà accordé les rééchelonnements de dette. Le défi c'est de les orienter vers l'échange dette -nature	Une étude de faisabilité des possibilités d'augmenter la part de rachat de dette pour la biodiversité Lobbying et mise en place de veille pour suivre les opportunités	100mio\$ il faut que le GOM négocie et MEDD fait du lobbying	A B C
2 SE	Mobiliser des ressources financières pour assurer une gestion durable des ressources forestières. Rendre opérationnel et effectif la Fond Forestier National et assurer sa contribution à la gestion de la Biodiversité Améliorer le système de la fiscalité forestière Revoir son statut	MEDD-MEF Exploitation	Générer de revenu	Améliorer l'exécution	Suivant le principe de l'utilisateur-payeur (et du pollueur-payeur), ces prélèvements permettent de capter les bénéfices des services de production de la nature et d'internaliser le coût réel de la dégradation des écosystèmes en influençant le prix du capital naturel "consommé". Le KOLOALA est l'équivalent de la concession forestière, mais n'a pas pu être mis en place que partiellement, malgré que la loi forestière l'impose A Madagascar, différents types de taxe et de redevance (redevance d'exploitation forestière, taxe CITES, autorisation de transport de produits forestiers, laissez-passer etc.) font partie du fonds forestier national ou FFN Ces taxes sont dans la caisse de l'Etat et ne revient plus au MEDD depuis 202 Ce fond peut recevoir des dons et souscription en faveur des activités forestières (Restauration-Reboisement- Aménagement). Il devrait être le moteur du financement de la politique du Ministère sur les 75'000ha de reboisement annuel, les 4'000'000ha de	La limite est que les forêts sous gestion de l'Etat diminuent drastiquement d'année en année. Ce ne sera pas une source de revenue fiable. De plus l'application des dispositions réglementaires sur le KOLOALA Est en veilleuse. Les exploitations forestières sont suspendues La FAO appuyé le MEDD pour l'opérationnalisation du FFN et son fonctionnement	Etude de la mise en place d'un fonds public et développer une feuille de route pour sa mise en œuvre (préparation de documents expliquant la bonne gestion des fonds pour le conseil de ministre, rédaction d'un projet de décret par un juriste, renforcement de capacité de gestion du FFN), Développement des procédures pour permettre une gestion transparente des	Valeurs à estimer	

					paysage forestier à restaurer d'ici 2030, dans le cadre de la contribution de Madagascar dans l'AFR100 Il faut trouver un statut stable et fonctionnel pour le FFN		fonds gérés par le FFN.		
3 SE	Mise en place d'une plateforme de coordination des gestionnaires des Aires Protégées (APs) afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des APs, maximiser les ressources disponibles et appuyer la mobilisation de ressources supplémentaires Soutenir FAPBM pour diversifier ses ressources Soutenir la Fondation Tany Meva pour augmenter son capital et pour augmenter ses subventions Soutenir MNP pour diversifier ses ressources propres	MEDD- MNP- MEF- FAPBM et autres gestionnaires d'AP	Générer de revenu	Améliorer l'exécution	Suite aux différentes expansions des Aires protégées (APs) encouragées par la promesse de Durban en 2005 pour le triplement de la surface des APTs et la promesse de Sydney en 2014 pour le triplement des AMPs, la surface des APs à Madagascar a triplée durant les 15 dernières années et donc les besoins de financement ont également fortement augmenté. Il y a un total de 8'600'000ha d'APs. Cela nécessite un budget annuel de 77'400'000\$ USD afin de les gérer durablement. La FAPBM doit exploiter ses atouts pour augmenter son capital et explorer les autres types de financement. La création d'une autre fondation spécialisée pour le marin doit être à l'étude. L'augmentation des fonds propres des APs Sur un autre plan le Fonds, ne doit pas être forcément une Fondation, mais pourra prendre une autre forme, mais seulement fléché aux APs. Etant donné que FAPBM n'arrive pas à assurer à 100% les besoins de SAPM La Fondation Tany-Meva participe à la protection de la biodiversité en finançant des activités environnementales communautaires et celles relatives aux ODD. Un appui pour varier ses sources de financement va diminuer les dépenses pour la gestion de la biodiversité	La stratégie de financement actuel est complètement obsolète. Car elle ne peut pas attirer assez de financement pour la SAPM. La capacité de la FAPBM à augmenter son capital atteint ses limites. L'état ne peut pas financer les APs même en partie	1. Analyser les sources de financement existantes et le cadre légal, 2. Identifier des sources de financement potentielles et instruments appropriés (ex : création d'une nouvelle institution, renforcement d'institutions existantes, création d'un fonds fiduciaires, etc.) ; 3. Développer une stratégie de financement des Aires marines protégées ; 4. Mettre en œuvre la stratégie développée	200 millions \$ de dollars	C
4 SE	Accroître les revenus du mécanisme REDD+ à Madagascar et faciliter l'accès au Mécanisme de Développement propre par le secteur privé Promotion de programme et projet REDD+	MEDD – BNCCCREDD+ Promoteurs MID	Générer de revenu	Eviter les dépenses futures	Ces dix dernières années, le pays a perdu environ 100 000ha de forêts par an sans parler de la dégradation qui n'est pas encore bien connu Madagascar a développé une stratégie nationale REDD+ avec une ambition de diminuer l'émission de GES de 14% du secteur forestier, à travers l'accroissement du couvert forestier et la maîtrise de la déforestation et de la dégradation des forêts dans ses zones d'investissement d'ici à 2030. Le BNCCCREDD+ est un organisme spécialisé sous tutelle du MEDD qui s'occupe spécifiquement du changement climatique et du mécanisme REDD+. Le défi est le bon fonctionnement du CAS. La participation du secteur privé qui est un partenaire incontournable est primordial avec des conditions cadre attrayant et transparent.	Le CAS est le système qui régule et le financement au niveau du trésor. Son fonctionnement reste à prouver. 5 zones ERP sont prévus à Madagascar ERP-AA en cours NAMA (BNCCCREDD+-WWF-Helvetas-Banque Mondiale) Il est prévu un ERP AR Sud avec Beapingaratsy NITIDAE et Asity TKG avec QMM qui est en cours d'étude. Il y a un fort potentiel avec les mangroves de l'ouest	1. L'analyse de l'impact du cadre légale et de la politique relatif existant au marché carbone 2. L'analyse du potentiel et des flux financiers des revenus carbones pour le secteur privé et le secteur public 3. Réviser les conditions-cadre pour opérationnaliser le mécanisme REDD +,	Le grand défi pour MEDD et MEF est la fonctionnalité et la fluidité du CAS. La facilitation de la mise en place de nouvelles zone REDD+	B
5	Renforcement du cadre légal relatif aux Etudes d'Impact	ONE- MEDD- MEF, les	Eviter les dépenses futures	Améliorer l'exécution	Résultats de conservation mesurables résultant d'actions conçues pour compenser la perte de biodiversité résiduelle significative résultant du développement du projet après	Le projet COMBO « Conservation, Minimisation des impacts, et compensation	1. Analyse du décret MECIE,		

SE	Environnemental et aux Programmes d'Engagement Environnemental (PREE) et à la compensation de la biodiversité Appui à l'intégration de la hiérarchie de l'atténuation et la compensation dans le décret MECIE	autres secteurs			que des mesures de prévention et d'atténuation appropriées ont été prises. Les compensations peuvent, par exemple, offrir des avantages pour la biodiversité (par exemple, le reboisement) par le biais d'une transaction, où les vendeurs de compensations (par exemple, une ONG de conservation) vendent des compensations à des développeurs (par exemple, une société minière) qui cherchent à compenser la perte résiduelle de biodiversité. Des compensations ont été établies dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de la construction, de la fabrication et des mines. L'agrégation des compensations dans un cadre politique peut optimiser les avantages de la biodiversité en augmentant la connectivité des écosystèmes, en empêchant la fragmentation future de l'habitat et en créant de grands sites contigus C'est le offsetting où le projet combo travaille actuellement. QMM et Ambatovy font déjà du offsetting Ambatovy adopte le Business and Biodiversity Offset Program BBOP qui utilise la hiérarchie avec le NNL non net loss et NG net gain.	au titre de la Biodiversité, en Afrique » actif à Madagascar de ,2016-2020 et 2021- 2025 vise à réduire et compenser les impacts des projets de développement sur la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques Cela peut concerner non seulement le secteur minier, mais aussi le secteur agricole, forestier, pêche, eau, zones protégées et fabrication. Il faut arriver à une feuille de route transparente : Capacité de l'ONE de suivre et de faire respecter le cahier des charges La compagnie peut faire une compensation financière, mais il faut que cela soit transparent	2.Revoir le cadre légal pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du décret (comment le changer, la mettre à jour) 3.Elaboration d'une feuille de route pour modifier le décret, 4.Mettre en œuvre la feuille de route afin d'aboutir à la révision du décret MECIE, avec l'application de la hiérarchie d'atténuation à Madagascar qui entraînera une diminution les dépenses sur la biodiversité		
6 SE	Mobilier des ressources pour une Pêche durable à travers le Marine spatial planning (MSP) Légaliser la pratique du MSP et la mettre en œuvre dans les 15 régions côtières afin de parvenir à une pêche durable à Madagascar	MPEB-SWIOFish 1 et 2 MEDD MATSF	Evite les dépenses futures	Générer de revenu	La pêche est un élément important de l'économie de Madagascar vu son insularité. Elle est confrontée à une exploitation irrationnelle. Utilisation de moyen rudimentaire et destructrice de 'environnement pour les pêcheurs artisanaux. Les pêcheurs industriels font des surpêches, du bycatch. Ils sont en conflit avec les pêcheurs artisanaux, car les réglementations ne sont pas respectées Les bâtiments étrangers qui ont reçus des licences de pêches, raflent tout et ne respectent pas leurs zones de pêche. De l'autre côté, le transport maritime, la recherche e pétrole et de gaz vient rajouter le problème d'utilisation de l'espace marin. Madagascar a déjà utilisé le MSP avec l'appui de USAID, mais il faut un cadre juridique pour son utilisation. C'est un exercice hautement participatif et inclusif pour être efficace. Son adoption et son extension va mettre de l'ordre dans l'espace marin et va aider dans la mise en place d'une pêcherie durable. Une attention particulière doit être fait dans l'appui et l'encadrement des pêcheurs artisanaux. MPEB et MEDD doivent collaborer pour fixer les zones de pêche et les AMPs. Le conflit sur le statut juridique des LMMA doit être réglé. A Madagascar il y a le programme SWIOfish I et II financé par la Banque mondiale qui prône la pêcherie durable. Il y a	L'immatriculation des pirogues n'est qu'à ses débuts. De même, l'instauration des cartes de pêcheurs ne couvre qu'une infime partie de la zone de pêche. La projet SWIOFish1 et 2 travaillent sur la promotion de la pêche durable Généralisation du MSP Politique cohérente Licence de pêche Équipement des bateaux cohérentes et respectant les normes Surveillance des pêches CSP Partenariat Etat-pêcheurs → amendes Certification MSC Pour Madagascar on constate, la surpêche, la recrudescence de mauvaises pratiques de pêche et la destruction généralisée de l'habitat marin	Assurer un cadre légal du MSP pour sa mise en œuvre, Estimer les besoins financiers, coûts et sources de financement Mener le MSP dans l'ensemble des zones sensibles et établir un plan de financement Etudier le système de subvention sans impacts négatifs sur la biodiversité pour des équipements au normes Trouver des financements pour les AMP Régulariser les LMMA avec le MPEB		B

					aussi des projets du WWF, CI et WCS qui adoptent la pêche durable par l'encadrement des petites coopératives de pêcheurs dans les LMMA	ont entraîné un déclin de la pêche côtière dans la région.			
7	Feuille de route pour accéder aux opportunités du marché du carbone bleu	MEDD-MEF, MPEB, AND, BNCCCCR EDD+	Eviter les dépenses future	Générer de revenu	Les marchés du carbone visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de manière rentable en fixant des limites d'émissions et en permettant l'échange d'unités d'émission (instruments représentant les réductions d'émissions). Le carbone bleu à Madagascar inclus les mangroves de hauteur < 5m, les herbiers marins et les marais salés dont le potentiel n'est pas encore connu. Le carbone bleu est reconnu plus stable que le carbone terrestre donc a plus de potentiel, avec moins de risque	Les projets et études actuels se base sur les mangroves, déjà incluses dans le REDD+. Les études coûtent chers. Il n'y a pas encore de standard reconnu au niveau mondial	Etude des mangroves non REDD+ Produire les données sur le carbone bleu dans les écosystèmes d'herbiers marins Evaluer les stocks de carbone du sol des mangroves et d'herbiers marins Evaluer les marais salés pour leur séquestration de C. Identifier et développer des projets carbonés bleu	Xx millions de \$	B
8	Accroître et améliorer l'efficacité de l'aide bi et multilatérale en faveur de la biodiversité	MEF-MEDD MAE	Générer de revenu	Evite des dépenses futures	L'ensemble des financements apportés par les acteurs publics des pays les plus favorisés pour améliorer les conditions de vie dans les pays à revenu faible et intermédiaire pays les moins avancés (PMA),. Améliorer l'accès à l'eau, aux soins et à une éducation de qualité, protéger la biodiversité ou combattre le dérèglement climatique L'APD peut être fournie bilatéralement, du donateur au bénéficiaire. La biodiversité peut figurer dans les stratégies des donateurs bilatéraux (par exemple, l'Allemagne, la Norvège). Une allocation supplémentaire nécessite généralement la fourniture de preuves de résultats et de lobbying politique. Les priorités peuvent être négociées tant au niveau national qu'international. A Madagascar les bailleurs de fonds du secteur environnement sont regroupés dans le PTF-E sont pour la plupart intéressés pour le financement de la biodiversité ou pour la prise en compte de la biodiversité. Ils ont des programmes relatifs à l'environnement et à la biodiversité on peut citer l'USAID, AFD, KfW-GIZ, etc.	La fragmentation des structures de gestion de l'APD. La gestion de l'APD nécessite la participation de plusieurs ministères notamment ceux de l'économie et des finances, du Budget, du plan et de la coopération et des affaires étrangères. Il ressort de la pratique administrative à Madagascar que même les services d'un même ministère notamment celui de l'économie et des finances ne coordonnent pas leur activité dans le cadre de la gestion de l'aide. DMFD du côté environnement aura un rôle à jouer afin d'éviter la duplication CC et Voir lien avec projet RIO	Etablir une planification de la biodiversité au niveau national Appuyer la DMFD, pour que le MEDD puisse avoir les capacités nécessaires et les données et informations à jour pour que les APD en faveur de la biodiversité augmentent	Xx million \$	E
9	Améliorer l'exécution du budget public par la gestion axée sur les résultats (GAR)	MEF-MEDD + autres Ministères	Améliorer l'exécution	Eviter les dépenses future	Mesures favorisant une dépense de qualité des fonds engagés et supprimant les obstacles connexes à une dépense efficace. L'exécution efficace du budget (également appelée livraison) est un pourcentage des allocations budgétaires publiques annuelles qui sont réellement dépensées par les agences gouvernementales	Il y avait 05 Ministères pilotes en cadrer par le MEF. MEDD n'était pas parmi ces Ministères pilotes. Donc dans la mise en œuvre des solutions de financement, une formation	Mise en œuvre d'un projet de renforcement de capacité des agents du MEDD basé sur GAR	190millions €	E

	Former les agents du MEDD sur le GAR				et peut varier d'un minimum de 40 % à un maximum de 90 %. Les obstacles connexes sont souvent dus à des retards dans les flux financiers ou à des contraintes de capacité. Des incitations (par exemple, des incitations pour le personnel) et un soutien (c'est-à-dire une capacité supplémentaire) peuvent être fournis pour augmenter la prestation. Bien qu'elles ne soient pas spécifiques à la biodiversité, ces mesures peuvent et doivent être envisagées par les organisations de conservation. Cela correspond au GAR introduit par PNUD au sein du gouvernement et adopté par le Gouvernement Malagasy	et accompagnement du MEDD sera prévu pour cette année 2022	1. Faire un état de lieux de l'élaboration et de la mise en œuvre du budget du MEDD 2. Identifier les besoins de renforcement des capacités basées sur les Résultats GAR –3. Assurer le suivi de la mise en œuvre du budget établi		
10 SP	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de financement durable pour promouvoir l'agriculture intelligente face au climat (AIC) dans les zones de défrichement (Mobilisation du FDA en zone forestière, ou mise en place d'un autre mécanisme de financement)	MINAE- Private sector SYMABIO , MICCC	Éviter des dépenses futures	Deliver Realigne	Subventions favorables à la protection de la biodiversité Subventions gouvernementales pour les paysans pauvres sans terre vivant autour des APs Identification des zones prioritaires et subvention pour l'application de l'Agroécologie et de l'Agriculture climatique intelligente Le système de financement doit se focaliser sur les paysans défricheurs autour des zones forestières, afin de diminuer significativement la déforestation. Soit en réorientant le FDA et FEL, ou créer un mécanisme spécifique destiné à venir à bout de ce fléau qui mine la biodiversité	La forme d'appui actuelle est le FDA qui est accessible à tous les paysans ou groupement de paysans, mais ne couvre pas tout Madagascar en particulier les zones reculées où la pression sur la biodiversité est énorme et les paysans sont pauvres et sans structure de soutien	Etude de la mise en œuvre d'une structure de subvention des défricheurs autour des APs et des forêts pour l'AC		B
11 SP	Promotion du tourisme durable pour la gestion de la Biodiversité Mise en place d'un cadre juridique favorable pour la contribution du tourisme à la gestion de la biodiversité Taxes vertes ; Ecotourisme communautaire, Ecolodge dans les APs	MinTour- MEDD- MEF	Améliorer l'exécution	Générer de revenu	La majorité des touristes qui viennent à Madagascar sont motivés par la nature unique et exceptionnelle de Madagascar. Il est donc normal qu'une partie de ces revenus reviennent pour la gestion durable de la biodiversité Une étude sur l'instauration d'une taxe verte a été faite par WWF en 2019 ? c'est une taxe sur les billets d'avion et qui doit être versée à une Institution telle que la FAPBM Mais la conjoncture actuelle ne le permet pas avec une détaxation du secteur pour la relance du tourisme. L'instauration d'une taxe verte pourrait, Le développement d'écotourisme communautaire, d'écologie dans les parcs serait une solution	Le COAP définit en partie les concessions et les droits d'entrées aux Parcs, L'application de la taxe verte dépend de la politique de l'état et du Min Tour et le Min Transport. Ce cadre juridique pour un tourisme durable n'existe pas encore ou n'est pas très clair Promouvoir l'écotourisme dans les espaces forestières en encourageant les initiatives privées	Etude et mise en place d'un cadre juridique favorable aux investissements touristiques en faveur de la biodiversité Contribution des recettes touristiques à la gestion de la Biodiversité Développement de projets d'écotourisme communautaire et de création d'écologie dans les APs		D
12 SP	Promouvoir un renforcement des capacités des Ministères sur la comptabilité du	MEDD- MEF- MAE MPEB	Eviter les dépenses futures	Réaligner	Les comptes nationaux-publics-naturels mesurent les stocks de capital naturel et les flux de services qu'ils fournissent. Des méthodologies et des normes internationales existent pour calculer les comptes des	Il faut adopter un mode de calcul unique et spécifique pour chaque ressource	Renforcer la mise en œuvre de la feuille de route du Projet WAVES		A

	capital naturel et améliorer le partage des données afin d'améliorer la planification budgétaire Appuyer la mise œuvre du projet WAVES				forêts, des terres et des eaux, tandis que des exercices plus expérimentaux sont en cours de pilotage pour la biodiversité et les écosystèmes. L'incorporation du capital naturel dans les comptes nationaux peut favoriser de meilleures décisions financières et économiques et influencer sur l'affectation des dépenses à long terme. A Madagascar il y avait déjà plusieurs projets sur la comptabilité du capital naturel Le Projet WAVES, Le projets METRICS de CI, Le projets comptabilité verte de IRD avec la NAP d'Antrema. Il faut mettre en œuvre la feuille de route de WAVES	Feuille de route du programme WAVES à Madagascar Il faut actualiser les données et prendre des mesures idoines, ex s'il y a forêt déforestation, prendre des mesures. L'Etat doit y consacrer un budget	Règlementation sur disponibilité des données Plateforme de base de données. Former les agents de l'Etat faire périodiquement les analyses ; Décision politique		
13 SP	Bioprospection : Opérationnalisation de l'APA par l'élaboration du cadre juridique Mettre en œuvre la processus APA par la mise en place d'un cadre juridique adéquat Appui aux communautés dans le montage de projet et la négociation	MEDD- MESUPR ES- MINAE, MICC	Eviter	Générer de revenu	La bioprospection est la recherche systématique de matériel biochimique et génétique dans la nature afin de développer des produits à valeur commerciale pour des applications pharmaceutiques, agricoles, cosmétiques et autres. La raison d'être est d'extraire la valeur commerciale maximale des ressources génétiques et des connaissances autochtones, tout en créant un système de compensation équitable qui peut profiter à tous. Un décret mis en place depuis 2017, mais les décrets d'application ne sont pas encore sortis. Un projet sous financement GEF7 dont ONU-Environnement (PNUE) est l'implementing agency et DAPRNE est l'entité de mise en œuvre au niveau du MEDD, intitulé Mise en œuvre effective du protocole de Nagoya sur l'accès et la partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles à Madagascar » ABS- MADA	Il faut que les dispositions réglementaires soient claires et facilitent le développement Madagascar ne dispose que d'un décret actuellement sur l'APA pourtant il faut une loi pour que l'on puisse mettre en œuvre l'APA	Elaborer et promulguer la loi sur la bioprospection (APA) Mettre en œuvre des projets APA Etudier et développer le processus APA à chaque résultat de recherche y afférent	4 millions\$ USD	D
14 SP	Améliorer le cadre portant sur la RSE en faveur de la biodiversité à Madagascar Mettre en œuvre la stratégie RSE en faveur de la Biodiversité	MEDD EDBM, Société Partenariat Public-Privé	Livrer	Générer des revenus	Forme particulière d'imposition gouvernementale qui exige des entreprises (généralement grandes) qu'elles consacrent chaque année un pourcentage de leurs bénéfices à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) - généralement en finançant des ONG ou en versant des fonds d'investissement social gouvernementaux. La principale différence avec les taxations traditionnelles est que les entreprises pourront décider où investir et mettre en œuvre des programmes. Cette solution n'a été expérimentée que dans quelques pays (par exemple, en Inde et aux Seychelles), et son efficacité par rapport à d'autres approches n'a été que peu documentée. Ex Mexique développe un programme pour la communauté ou pour les privés avec mise en place d'une plateforme digitale Dans le domaine des investissements privés, une relation de qualité avec les parties prenantes est devenue une préoccupation centrale bien qu'elle puisse engendrer plus de coûts. Les démarches volontaires dans le cadre de la	La RSE reste une action volontaire à Madagascar. Il faut une sensibilisation et un engagement croissant des entreprises dans la protection de la biodiversité Information sur les options Ex Equateur l'Etat crée une Institution publique qui développe des projets liés à la biodiversité et fait l'identification d'une société privée pour y investir = bcp d'intérêt ONG ou l'Etat qui est le promoteur avec Nature Based Solution développement de projet faisable → étude de faisabilité si positive les	Campagne de sensibilisation sur les impacts des entreprises sur la biodiversité Elaboration de réglementations d'une stratégie de la RSE Former et motiver les PME, start Up et les informels pour une RSE en faveur de la biodiversité	XX million de \$	

					Responsabilité Sociétale des Entreprises doivent ainsi être soutenues pour que des pratiques durables dans l'utilisation des ressources forestières puissent être récompensées.	investisseurs va mettre de l'argent ou des prêts verts			
--	--	--	--	--	---	--	--	--	--

Note : Types de solutions financières selon le cahier BIOFIN

1. Générer des revenus supplémentaires
2. Éviter les dépenses futures liées à la biodiversité
3. Mieux dépenser (ressources financières plus efficaces et efficientes)
4. Réorienter les dépenses actuelles en matière de biodiversité

6 Solutions Existantes= **SE**
 8 solutions Potentielles= **SP**

Annexes

Annexe 1 : API solutions PFB (24 solutions)

N°	Solutions Existantes et/ou potentielles	Observations
1	Fondations	FAPBM-Tany Meva
2	Financement de la lutte contre le changement climatique à Madagascar	PNA
3	Redevances dans le secteur de la pêche	CSP
4	Recettes relatives aux activités de pêche	Economie bleu
5	Recettes issues de la valorisation du capital eau	Taxes Eaux
6	Recettes forestières	FFN
7	Compensation écologique	MECIE
8	Comptabilité du capital naturel	WAVES
9	Accès et Partage des Avantages (APA) issus de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles y associées (protocole de Nagoya)	Projet ABS
10	Païement du service écosystémique (PSE)	Projet Eau
11	Financement pérenne des aires protégées	Fondation et fonds d'affectation spécial
12	Mécanismes de financement appliqués par Madagascar National Parks (MNP)	Fondation = Fonds propre
13	Recettes issues des activités touristiques	Taxes touristiques
14	Promotion du tourisme durable	Ecotourisme-tourisme vert
15	Taxes et redevances perçus par les AP dans le secteur du tourisme	DEAP, droits de camping, filmage etc.
16	Dons des entreprises et des fondations d'entreprise	
17	Budgétisation basée sur les résultats	RBB projet BioFin
18	Échanges dette/nature	Projets
19	Crowdfunding	MNP
20	La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)	Stratégie Nationale
21	La certification verte des entreprises	ISO 9200
22	Fonds pour l'innovation et les défis des entreprises	
23	Emplois verts	Projet Pnud
24	Les accords de co-gestion des ressources naturelles et de partage des revenus avec les communautés de base locale dans les aires marines	LMMA

ANNEXE 2 : Les 87 solutions retenues pour la l'application de la méthodologie BIOFIN, PFB

Réf	Nombre	Solutions de financements	Solutions API	Solution Existantes	Solutions Potentielles	Solutions Sélection-nées ¹	Solutions retenues
3	1	1. Marchés du carbone				1	14
5	2	3. REDD+		x		2	x4
60	3	Fonds climat, carbone et foresterie				3	x4
35	4	Promotion du tourisme durable	14		x	4	x
61	5	Fonds d'affectation spéciale pour les aires protégées	11	x		5	x1
48	6	Taxes, droits et redevances dans le secteur forestier	6	x		6	x3 2
52	7	Droits d'entrée dans les Aps	15	x		7	
57	8	Redevance sur l'exportation des faunes CITES	6	x		8	3
1	9	Compensation de la biodiversité	7	x		9	x2
31	10	Promouvoir la comptabilité du capital naturel	8		x	9	x
33	11	Païement pour les services écosystémiques - intermédiation de l'État et/ou redevance	10	x		9	
36	12	Zones protégées non étatiques			x	9	
44	13	Amélioration des équipements de pêche et des lois et règlements connexes		x		9	x
59	14	Fonds fiduciaires	1	x		9	X1
13	15	Échanges dette/nature	18	x		15	1
62	16	Évaluations d'impact environnemental et social	7	x		15	x2
42	17	Quotas de pêche (limites de capture)		x		17	
50	18	Licences et droits d'exploitation des produits forestiers non ligneux	5	x		17	x3
4	19	2. Mécanismes de crédit climatique	2			19	
27	20	APD bilatérale			x	19	12
32	21	Stratégies d'externalisation			x	19	
24	22	Coût du capital plus faible pour les investissements de conservation			x	22	
28	23	Aide au climat			x	22	
68	24	Obligations climatiques			x	22	
70	25	Obligations pour la conservation,			x	22	
29	26	APD multilatérale			x	26	
41	27	Taxes, redevances et quotas dans le secteur de la pêche	3	x		26	

45	28	Affiner les incitations et autres réglementations dans le secteur de la pêche			x	26	
46	29	Taxes sur les carburants		x		26	
69	30	Obligations pour les forêts	5			26	
65	31	Budgétisation axée sur les résultats			x		x
71	32	Obligations pour un écosystème vert	7		x		
37	33	Normes et certification de durabilité			x		
43	34	Droit de licence pour la pêche	4	x			
47	35	Taxes sur le capital naturel renouvelable			x		
51	36	Fonds Forestier National	6	x			
66	37	Obligations vertes	21				
73	38	Améliorer l'exécution du budget public	17		x		
67	39	Obligations bleus			x		
38	40	Labels écologiques			x		
26	41	Stratégies de coordination de l'aide			x		
63	42	Frais d'autorisation et d'examen de l'EIE	7	x			
75	43	Supprimer les obstacles à l'exécution du budget public - en externe			x		
6	44	4. Financement volontaire de la lutte contre le changement climatique			x		
16	45	Affectation et rétention des revenus de la biodiversité (revenus autonomes)			x		
53	46	Frais de tournage et de photographie	15	x			
74	47	Supprimer les obstacles à l'exécution du budget public - en interne			x		
23	48	Intendance accrue des terres ou du milieu marin			x		
40	49	Normes de durabilité : produits et processus			x		
85	50	Sécurisation foncière et octroi de titre pour les jeunes et les migrants. Pour limiter les tavy		x			
54	51	Frais de camping	15	x			
55	52	Tourisme, immobilier et concessions commerciales	13		x		
30	53	Réduire l'impact négatif de l'APD			x		
82	54	Fonds d'entreprise pour la biodiversité			x		
9	55	Taxe sur la responsabilité sociale des entreprises	20		x		x
76	56	Améliorer l'exécution du budget local			x		
79	57	Pour limiter les feux et le défrichement		x			

2	58	Bioprospection	9	x			x
25	59	Mobilisation des dons privés			x		
39	60	Normes de durabilité : secteur financier (examen détaillé)			x		
7	61	Produits vendus pour la conservation ou la faune			x		
11	62	2. Gestion de la chaîne d'approvisionnement des entreprises			x		
19	63	Fonds pour l'innovation et les défis des entreprises	22		x		
49	64	Frais de transport forestier	5	x			
56	65	Permis ou concessions de chasse	5	x			
83	66	Incubateur d'entreprises dans le domaine de la biodiversité			x		
21	67	Gestion des ressources humaines			x		
10	68	1 Durabilité des entreprises			x		
8	69	Dons des entreprises et des fondations d'entreprises	16		x		
17	70	Transferts fiscaux écologiques			x		
20	71	Analyse coût-bénéfice			x		
34	72	Indemnisation des dommages environnementaux prévus	8	x			
22	73	Impact des investissements	EIE		x		
14	74	1. Mesure verte visant à réduire les primes d'assurance			x		
18	75	Passation de marché efficace			x		
12	76	3. Mise à niveau et maintenance des technologies			x		
84	77	Crowd funding	19		x		
64	78	Marché de l'eau	5		x		
81	79	Capital risque			x		
15	80	2. Assurance contre les risques de catastrophes			x		
72	81	Marchés publics écologiques			x		
78	82	Taxe sur le pâturage (et de pacage)			x		
58	83	Financement du commerce			x		
77	84	Loterie			x		
80	85	Coup de pouce			x		
NC	86	Emploi Vert	23	x			
NC	87	Les accords de co-gestion des ressources naturelles et de partage des revenus avec les communautés de base locale dans les aires marines	24	x			

ANNEXE 3 : Composition du comité de pilotage COPIL



Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Arrêté interministériel n°

Portant création du Comité de Pilotage du projet Initiative pour la Finance de la Biodiversité (BIOFIN) Madagascar

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

- Vu la Constitution
- Vu la Loi n°97-017 du 08 août 1997 portant révision de la législation forestière
- Vu la Loi n° 2015-003 du 19 Février 2015 portant Charte de l'Environnement Malagasy actualisée;
- Vu la Loi n°2015-005 du 26 février 2015 portant refonte du Code de Gestion des Aires protégées;
- Vu le décret n°2015-1308 du 22 septembre 2015 fixant la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable (PNEDD) ;
- Vu le décret n° 2016-128 du 23 février 2016 portant adoption de la Stratégie et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) ;
- Vu le Décret N°2017-415 du 30 mai 2017 fixant les modalités et les conditions d'application de la Loi N°2015-005 du 26 février 2015 portant refonte du Code de Gestion des Aires Protégées ;
- Vu décret n° 2019-093 du 7 Mars 2019 fixant les attributions du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que l'organisation générale de son ministère ;
- Vu le décret n° 2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2020-070 du 29 janvier 2020 modifié et complété par les décrets n°2020-597 du 4 juin 2020 et n°2020-997 du 20 août 2020 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu décret n°2020-206 du 26 février 2020 fixant les attributions du Ministère de l'Environnement, et du Développement Durable l'organisation générale de son ministère ;
- Vu la lettre N°1587/18/MEEF/Mi du 06 Juillet 2018 portant endossement du projet BIOFIN par Madagascar.

ARRETERENT

TITRE PREMIER

DISPOSITIONS GENERALES

Article premier : Il est créé une structure chargée du pilotage du projet « Initiative pour la Finance de la Biodiversité – BIOFIN – à Madagascar dénommée « Comité de Pilotage du Projet BIOFIN » ci-après désigné « COPIL-BIOFIN ».

Le projet a pour objectif d'élaborer un plan de financement durable de la Biodiversité pour Madagascar.

La composition, les missions et attributions ainsi que l'organisation et le fonctionnement sont fixés par le présent arrêté.

Titre II

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Article 2 : Le COPIL-BIOFIN a pour principale mission d'orienter et d'appuyer la mise en œuvre du projet BIOFIN à Madagascar.

Il est le porteur des résultats du projet auprès des autorités compétentes.

A cet effet, il :

- veille à ce que le projet maintienne son cap pour produire les résultats prévus dans le projet et dans le temps imparti ;
- promeuve la participation des parties prenantes aux questions relatives aux dépenses en matière de biodiversité, aux coûts et à la mobilisation des ressources, ainsi qu'à toute autres questions liées à la biodiversité et au financement découlant du processus de consultation ;
- Soutient les évaluations du projet en cas de besoin.

Articles 3 : Le comité de pilotage est chargé de :

En termes d'orientation/ coordination :

- Appuyer la coordination dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- Appuyer la mise en cohérence effective des produits du projet avec les autres stratégies /programmes d'actions nationales pour la lutte contre le changement climatique et le développement durable, stratégie de financement pour le développement ;
- Veiller à ce que la politique environnementale et des finances publiques du gouvernement se reflète pleinement dans les documents produits dans le cadre du projet ;
- Prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les risques de conflits d'intérêts dans la mise en œuvre du projet ;
- Fournir les conseils et l'appui nécessaires pour le développement du projet.

En termes de supervision / validation / approbation

- Assurer la qualité des produits du projet ;
- Approuver les résultats et les rapports du projet BIOFIN à soumettre au Gouvernement et au PNUD ;
- Examiner et approuver le plan de travail annuel
- Superviser l'avancement du projet et, approuver les principaux livrables, ainsi que d'autres instruments de planification et de mise en œuvre du projet sur proposition de l'équipe d'exécution ;
- Formuler des recommandations pour un bon avancement du processus ;
- Discuter des leçons apprises et réajuster l'approche au besoin ;
- Participer activement aux différents programmes d'évaluation et de suivi du projet ;
- Donner des recommandations pratiques et stratégiques lors des planifications techniques et financières et les revues du projet et veiller à ce que les recommandations soient adoptées ;
- Examiner et valider les éventuelles propositions de modifications apportées aux produits, aux activités, au budget de mise en œuvre du projet.

En termes d'appui de l'équipe du projet

- Assurer que l'équipe du projet ait accès aux données et informations disponibles dans le pays ;
- S'assurer que les informations sur le projet et ses travaux, notamment les produits finaux, sont partagées aux autorités locales et nationales, et aux autres parties prenantes ;
- Apporter les appuis nécessaires et adéquats suivant les besoins exprimés par l'équipe du projet ;

ANNEXE3 ; Composition COPIL BIOFIN

TITRE III COMPOSITION

Article 4 : Le COPIL-BIOFIN est composé des :

Au titre des Départements Ministériels :

- Secrétaire Général du ministère en charge l'Environnement, co-président du Comité ;
- Secrétaire Général du Ministère en charge des Finances, co-président du Comité ;
- Secrétaire Général du Ministère du Ministère en charge de l'Agriculture ou son représentant ;
- Directeur Général du Tourisme auprès du Ministère en charge du Tourisme ou son représentant ;
- Directeur Général de l'Energie ou son représentant

Au titre des Fondations œuvrant dans le domaine de la Biodiversité :

- Directeur exécutif de la Fondation Tany Meva, ou son représentant ;

Au titre du PNUD en tant que promoteur du projet :

- Le Représentant du Résident du PNUD ou son représentant

Au titre des Partenaires Technique et Financier œuvrant dans le domaine de l'Environnement (PTFE) :

- Un (01) Représentant de la plateforme des PTFE

Au titre du secteur privé

- Le Président du Groupement des Entreprises de Madagascar, ou son représentant

Au titre du secteur bancaire :

- Le gouverneur de la Banque Centrale ou son représentant

Au titre des Universités et organismes de recherches

- Un(01) représentants des organismes de recherches en Biodiversité,
- Un (01) représentant du Département de l'Economie, Faculté de l'Economie, de Gestion et de la Sociologie, Université d'Antananarivo
- Un (01) représentant de la Faculté des Sciences de l'Université d'Antananarivo

Article 5 : Les points focaux du projet BIOFIN auprès du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable sont membres à titre consultatif.

Article 6 : Chaque entité concernée s'organise afin de désigner son représentant dans le COPIL- BIOFIN.

TITRE IV FONCTIONNEMENT

Article 7 : Les activités faites dans le cadre de la mission et des attributions du Comité de pilotage du projet BIOFIN sont des activités volontaires. Ainsi, aucune rémunération ne sera octroyée aux membres.

Article 8 : Le Comité de pilotage se réunit régulièrement 2 fois par an en réunion ordinaire. Selon le besoin, des réunions extraordinaires « en fonction des besoins » peuvent être organisées.

Article 9 : Le COPIL- BIOFIN se réunit sur convocation de l'un des co-présidents, lequel détermine l'ordre du jour de chaque réunion. Le coordonnateur du projet BIOFIN assure le secrétariat lors des réunions du COPIL-BIOFIN..

Article 10 : Dans le cadre de ses activités, le Comité de pilotage est appuyé par des Comités Techniques dont la composition et l'organisation seront définies par voie réglementaire.

TITRE V DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 11 : Les dépenses relatives au fonctionnement du COPIL-BIOFIN relèvent du Programme des Nations Unies pour le Développement.

TITRE VI DISPOSITIONS FINALES

Article 12 : Le présent arrêté interministériel sera enregistré au journal officiel de la République de Madagascar et communiqué partout où besoin sera.

Article 13 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Arrêté sont et demeurent abrogées.

Article 14 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances et le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté .

Fait à Antananarivo, le

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

Annexe 4 : BIBLIOGRAPHIE

- Projet ABS-MADA « Mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles à Madagascar
- MADAGASCAR'S EXPERIENCE WITH SWAPPING DEBT FOR THE ENVIRONMENT Debt-for-Nature Swaps and Heavily Indebted Poor Country (HIPC) Debt Relief. Background Paper for the Vth World Parks Conference Durban, South Africa. Melissa Moye WWF Center for Conservation Finance Jean-Paul Paddock WWF Madagascar and West Indian Ocean Programme
- L'échange dette-contre-nature : un instrument utile de protection de l'environnement Publié en ligne par Cambridge University Press: 09 March 2016-
- FAO & Global Mechanism of the UNCCD. 2015. Sustainable financing for forest and landscape restoration: Opportunities, challenges and the way forward. Discussion paper. Rome.
- FAO. 2015c. Towards effective national forest funds, by R. Matta. FAO Forestry Paper No. 174. Rome, Italy.
- Rapport Opérationnalisation d'un Fonds Forestier National (FFN) à Madagascar
- Rapport de Madagascar sur le régime fiscal forestier et l'appui financier à ... taxes et les droits payés par le secteur forestier au gouvernement
- Rapport de Madagascar sur le régime fiscal forestier et l'appui financier à l'aménagement durable des forêts Mars 2001 Bruno RAMAMONJISOA
- Analyse des moteurs d'érosion de la biodiversité à Madagascar. WWF Madagascar 27 mai 2022 : Rapport Final du projet BIODEV 2030 Madagascar
- Gouvernement Malagasy. 2001. Décret N 2001 - 1123 Relatif aux modalités de gestion des Fonds Forestiers, National, Provincial et Régional.
- Gouvernement Malagasy. Loi n°97-017 portant révision Législative Forestière.
- FAO & Global Mechanism of the UNCCD. 2015. Sustainable financing for forest and landscape restoration: Opportunities, challenges and the way forward. Discussion paper. Rome.
- FAO. 2015c. Towards effective national forest funds, by R. Matta. FAO Forestry Paper No. 174. Rome, Italy.
- Comptabilité du Capital Naturel pour la Gestion d'une Aire Protégée. Cas de la Nouvelle Aire protégée d'Antrema (Nord-Ouest Madagascar). RAKOTONDRAOMPIANA, S et al

WEBOGRAPHIE

- Les objectifs d'Aichi : 20 mesures pour protéger la nature <https://www.linfodurable.fr>
- Comprendre la RSE : principes, but, piliers et définition <https://youmatter.world › rse-definition>
- Qu'est-ce que la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) <https://www.cadremploi.fr>
- L'Aloe macracantha: une plante méconnue! (1) - Blog Pharma ...<http://blog.pharmaphysic.fr › aloe-m>.
- Formation pour la valorisation du longoza | Helpsimus <https://www.helpsimus.org › blog › fr>
- Accès et partage des avantages (APA) | biodivcanada <https://biodivcanada.chm-cBiodiversité.net>
- Stratégie nationale sur l'accès aux ressources génétiques et ...<https://www.fao.org>
- Accès aux ressources biologiques de Madagascar <https://journals.openedition.org>
- Legal Hub/Madagascar - Nagoya - SWM Programme <https://www.swm-programme.info>
- Contexte Madagascar étant une des Parties de la ... <https://www.biodiversityinternational.org>
- Accès aux ressources biologiques de Madagascar : ambiguïtés juridiques pour les détenteurs de connaissances traditionnelles Saholy Raminintsaotra p. 117-149
- <https://doi.org/10.4000/elohi.760>
- Madagascar - Agir pour un tourisme responsable <https://www.tourisme-responsable.org>
- Madagascar, un tourisme à impact positif – Flockeo <https://flockeo.com › Madagascar>
- [Qu'est-ce que le tourisme durable à Madagascar https://www.booking-hotel-madagascar.com](https://www.booking-hotel-madagascar.com)
- Principes, Critères et Indicateurs pour Madagascar - Traffic.org <https://www.traffic.org>
- Forêts fiscalite - :: Madadoc :http://madadoc.irenala.edu.mg › v02688_FOR
- Madagascar-Decret-1998-782-regime-exploitation-forestiere.pdf <http://www.droit-afrique.com>
- Principes, Critères et Indicateurs pour Madagascar - Traffic.org <https://www.traffic.org>
- Forêts fiscalite - : Madadoc :http://madadoc.irenala.edu.mg › v02688_FOR
- .- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS <https://swm-programme.info ›>
- Domaine Forestier National : l'ensemble des forêts classées
- The BBOP Principles on Biodiversity Offsets, Octobre 2018 <https://www.forest-trends.org>
- Renforcer la hiérarchie d'atténuation¹ dans les Etats et ...<https://www.spc.int>
- Using the mitigation hierarchy to manage impacts on ...<https://pacific-data.sprep.org>
- QIT Madagascar Minerals (QMM) Comité sur la Biodiversité et .. 2019... <https://www.iucn.org ›>
- Madagascar: Ambatovy mining project - African Development ...<https://www.afdb.org>
- Office National pour l'Environnement – Madagascar <https://www.pnae.mg>
- Harmoniser les pratiques d'atténuation et de compensation en ...<http://www.siffee.org>
- Marché du carbone - La finance pour tous <https://www.lafinancepourtous.com ›>
- Le marché du carbone, fonctionnement et principes | Cairn.info <https://www.cairn.info ›>
- Le marché du carbone, un outil pour la croissance ...<https://www.environnement.gouv.qc.ca>
- Madagascar-Decret-1998-782-regime-exploitation-forestiere.pdf <http://www.droit-afrique.com>
- Principes, Critères et Indicateurs pour Madagascar - Traffic.org <https://www.traffic.org>
- Forêts fiscalite - :: Madadoc :http://madadoc.irenala.edu.mg › v02688_FOR
- Rapport de Madagascar sur le régime fiscal forestier et l'appui financier à ... taxes et les droits payés par le secteur forestier au gouvernement)
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS <https://swm-programme.info ›>
- Domaine Forestier National : l'ensemble des forêts classées, les réserves. La délégation de gestion des Aires Protégées donne droit à des appuis
- Rapport Opérationnalisation d'un Fonds Forestier National (FFN) à Madagascar
- Pêche industrielle à Madagascar : le vent du changement ...<https://fr.mongabay.com>
- III. Niveau de production actuelle - PECHES et ...<https://www.fao.org>
- Les sociétés de pêche industrielle du Madagascar - Go Africa ...<https://www.goafricaonline.com>

- Pêche et commerce des produits de la mer à Madagascar <https://horizon.documentation.ird.fr>
- LA PECHE MARITIME A MADAGASCAR – Madarevues <http://madarevues.recherches.gov.mg>
- La pêche, une activité vitale mais menacée – Madagascar <http://ae-fe-madagascar.histegeo.org>
- La pêche traditionnelle ou petite pêche maritime à Madagascar <https://www.capecffa.org>
- 20 avril 2020, La pêche traditionnelle ou petite pêche maritime à Madagascar : un état des lieux
- Marché du carbone - La finance pour tous <https://www.lafinancepourtous.com> ›
- Le marché du carbone, fonctionnement et principes | Cairn.info <https://www.cairn.info> ›
- Le marché du carbone, un outil pour la croissance ... <https://www.environnement.gouv.qc.ca>
- Qu'est-ce que l'aide publique au développement <https://www.economie.gouv.fr> › cedef
- Manuel pour Gestion Axée sur les Résultats et l'Agenda 2030 ... <https://www.unodc.org>
- Gestion Axée sur les Résultats (GAR) - Oo2 Formations <https://www.oo2.fr> › formations
- Plan d'action pour la mise en APD œuvre du programme de pays entre le ... <https://www.undp.org> › CPAP-MEP-LOWDEF
- Annexe I : Cadre de résultats et ressources du Plan d'action pour la mise en œuvre ... Le Gouvernement et la République de Madagascar et le PNUD Madagascar.
- <https://agriculture.gouv.fr/madagascar> Contexte agricole et relations internationales
- Madagascar : l'agroécologie, un modèle pour arriver à l'autonomie alimentaire Publié le : 23/04/2022 <https://www.rfi.fr/.../20220423-madagascar-l-agro-%C3...>
- L'agriculture de conservation à Madagascar : défi d'une diffusion à grande échelle
- Rédigé par Administrateur Modifié le 05/11/2014
- Adaptation de l'agriculture au changement climatique – GIZ <https://www.giz.de>
- L'Aloe macroclada: une plante méconnue! (1) - Blog Pharma ... <http://blog.pharmaphysic.fr> › aloe-m.
- Formation pour la valorisation du longoza | Helpsimus <https://www.helpsimus.org> › blog › fr
- Projet ABS-MADA « Mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles à Madagascar
- Accès et partage des avantages (APA) | biodivcanada <https://biodivcanada.chm-cBiodiversité.net>
- Stratégie nationale sur l'accès aux ressources génétiques et ... <https://www.fao.org>
- Accès aux ressources biologiques de Madagascar <https://journals.openedition.org>
- Legal Hub/Madagascar - Nagoya - SWM Programme <https://www.swm-programme.info>
- Contexte Madagascar étant une des Parties de la ... <https://www.biodiversityinternational.org>
- Accès aux ressources biologiques de Madagascar : ambiguïtés juridiques pour les détenteurs de connaissances traditionnelles Saholy Raminintsatra p. 117-149
- <https://doi.org/10.4000/elohi.760>
- Madagascar - Agir pour un tourisme responsable <https://www.tourisme-responsable.org>
- Madagascar, un tourisme à impact positif – Flockeo <https://flockeo.com> › Madagascar
- Qu'est-ce que le tourisme durable à Madagascar ? <https://www.booking-hotel-madagascar.com>
- Comprendre la RSE : principes, but, piliers et définition <https://youmatter.world> › rse-definition
- Qu'est-ce que la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) <https://www.cadremploi.fr>

LOIS & DECRETS

- Décret EIE appelé MECIE DECRET N° 2004-167
- DECRET N°2017- 415 du 30 mai 2017 fixant les modalités et les conditions d'application de la LOI n° 2015- 005 du 26 février 2015 portant refonte du Code de Gestion des Aires Protégées
- Gouvernement Malagasy. 2001. Décret N 2001 - 1123 Relatif aux modalités de gestion des Fonds Forestiers, National, Provincial et Régional.

Gouvernement Malagasy. Loi n°97-017 portant révision Législative Forestière.